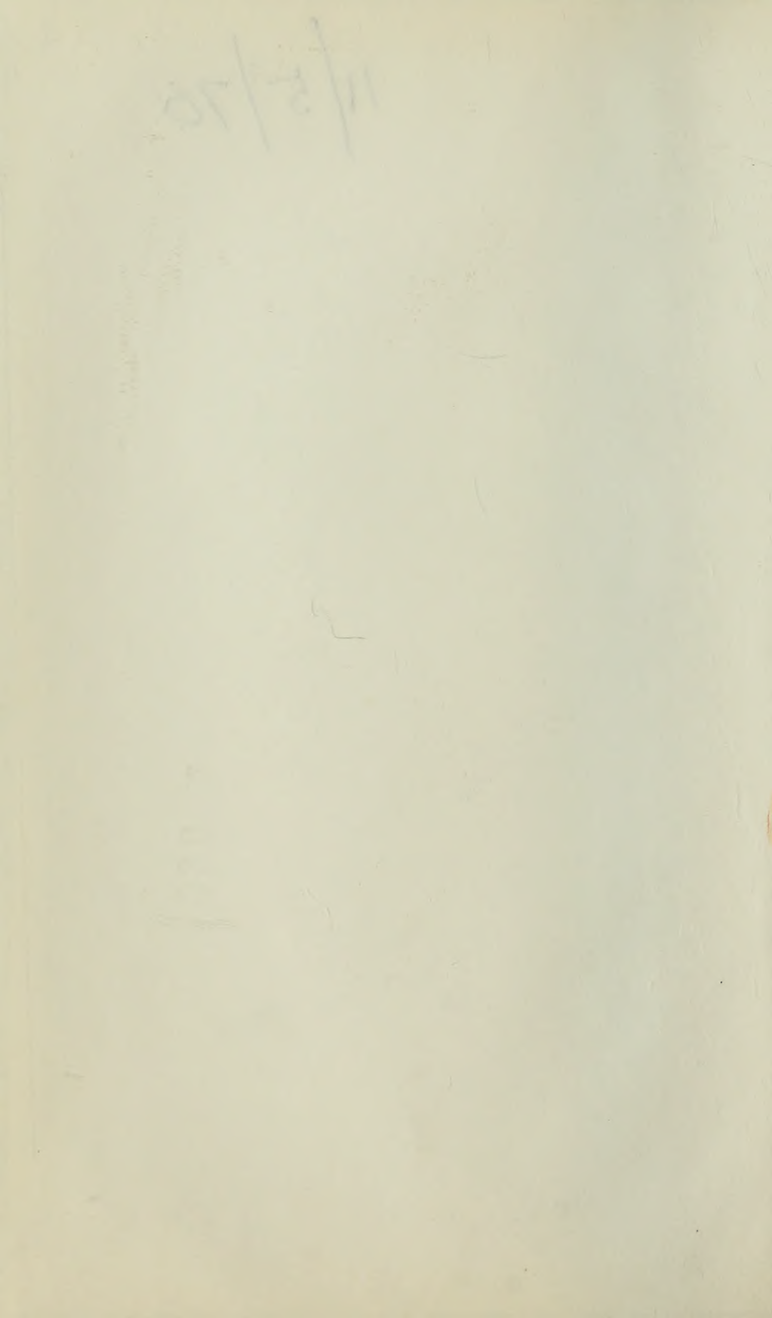
11/5/76



Le 9 Thermidor

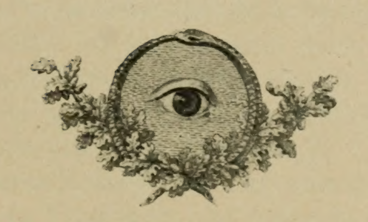
COLLECTION HISTORIQUE ILLUSTRÉE

Albert SAVINE et François BOURNAND

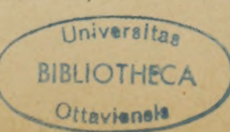
LE 9 THERMIDOR

D'après les Documents d'Archives et les Mémoires.

Illustrations documentaires



LOUIS-MICHAUD
ÉDITEUR
168, Boulevard Saint-Germain, 168
PARIS



PRÉFACE

LE 9 Thermidor est un des événements les plus mémorables de l'histoire de la Révolution.

Par une conséquence, que n'ont point voulue tous les meneurs de cette journée, elle a mis fin à la Terreur et clôturé l'ère violente des exécutions et des massacres.

Malgré la rapidité des événements, on trouve dans cette secousse qui changea les destinées de la France le raccourci de toute cette période historique.

Dans ce conflit, où les passions sont portées à l'exaspération, on voit se heurter, vivants ou morts, tous les hommes qui se sont agités sur l'arène politique depuis 1789 jusqu'à la fin de l'an II.

Ce qui renverse Robespierre, c'est autant le spectre de Danton et de Vergniaud que l'épée de Barras, la ruse de Fouché, l'habileté de Tallien ou la rageuse colère de Billaud-Varennes. Enfin, sur le fonds sanglant et lugubre du drame, on voit sourire Eléonore, qui renouvelle les Romaines de l'âge de Brutus, la folle, frivole et délicieuse Thérezia, Charlotte Robespierre, la vieille fille acariâtre et pie-grièche, Élisabeth

Lebas, l'épouse et la mère parfaite selon la formule de Rousseau.

Tel est le cadre, tels sont les personnages que nous nous sommes appliqués à faire vivre sous les yeux du lecteur, dans des tableaux dont les traits et les couleurs sont empruntés aux contemporains.

Nous avons mis à contribution, pour écrire le premier volume de cette « Collection historique », les trésors que contiennent les Archives Nationales et la Bibliothèque de la rue Richelieu. Documents inédits, Mémoires peu connus, nous avons tout lu, butinant le miel partout où il nous semblait exister.

L'illustration de ce volume a été empruntée de même aux tableaux et aux estampes que possèdent nos grandes collections et dans ce choix, nous nous sommes efforcés de concilier les intérêts de la vérité et le respect de l'art, préférant toujours le document exact, la planche contemporaine à une interprétation postérieure, fût-elle géniale.

Puisse le lecteur nous savoir gré de notre effort !

Le 9 Thermidor

I

La Maison Duplay.



C'ÉTAIT le soir de la fameuse journée du Champ-de-Mars.

Dans Paris en efferveseence, le bruit courait que les chefs du parti avancé allaient être mis en état d'arrestation.

Robespierre, acclamé par un flot de peuple qui l'avait reconnu, revenait lentement vers le Marais par la rue Saint-Honoré. Sur la porte de la maison presque rustique qu'il habitait, un riche menuisier du faubourg, Maurice Duplay, petit bourgeois vaniteux et gonflé de gloriole, vint offrir au *grand homme* qu'il avait applaudi aux Jacobins, de laisser passer la manifestation bruyante et de se reposer chez lui au sein de sa famille. Maximilien, fatigué, accepta l'invitation.

Quand, au bout d'une heure ou deux, il voulut regagner son domicile lointain, on insista pour qu'il mangeât la soupe et qu'il acceptât l'hospitalité de la nuit. La maison était grande. Il ne gênerait personne et jamais les suppôts de Lafayette ne viendraient le chercher chez le menuisier Duplay. Tout respirait l'aisance, le bien-être tout disait la joie de donner l'hospitalité à l'homme du jour. Maximilien coucha chez Duplay et y resta une semaine.

Mme Duplay et ses filles, surtout Éléonore qui avait alors vingt-quatre ans, l'entourèrent des soins les plus délicats. « Il était, rapporte Charlotte (1), extrêmement sensible à

(1) *Mémoires de Charlotte Robespierre.*

toutes ces sortes de choses. Mes tantes et moi, nous l'avions gâté par une foule de petites attentions dont les femmes sont seules capables. » Vivant seul, rue de Saintonge, il était privé de tout cela. La famille se réduisait pour lui à un secrétaire, Villiers, et, dans sa vie, la femme n'était représentée que par une maîtresse vénale à qui il remettait le quart de ses appointements de député. Il envoyait la moitié du reste de ses émoluments à Arras et vivait maigrement du reliquât (1). Dans ces conditions, la médiocrité même de la maison Duplay était un paradis, et les prévenances des Duplay lui firent cruellement sentir le vide de son appartement du Marais. Aussi, quand Maurice Duplay lui proposa de devenir son hôte rondement, franchement, en brave homme, Maximilien n'eut pas le courage de refuser et consentit.

Modeste quand on arrivait à la cour, la maison s'ouvrait sur la rue Saint-Honoré par une grande porte cochère flanquée de deux boutiques, louées, l'une à un petit restaurateur, l'autre à un parfumeur. Le corps de logis, sur la rue, au-dessus des entresols qui dépendaient des boutiques, consistait en un appartement de quatre pièces, fenêtres sur la rue et sur une cour oblongue. Les Duplay avaient élevé leurs enfants dans cet appartement auquel donnait accès un escalier de bois à gauche de l'entrée. Maintenant, ils habitaient la maison située au fond de la cour.

Cette cour était encombrée à droite et à gauche de hangars et de resserres à bois. Au fond du hangar de gauche, constituant le rez-de-chaussée d'un nouveau corps de bâtiment, s'étendait le grand atelier continué par une

(1) *Villiers. Souvenirs d'un déporté.* — Secrétaire bénévole de Robespierre en 1790 pendant sept mois, il put constater que celui-ci était dans la plus grande disette. « Robespierre, raconte-t-il, était d'un tempérament ardent qu'il combattait à tout moment. Presque toutes les nuits, il baignait de sang son oreiller. Je ne lui ai connu qu'une femme d'environ vingt-six ans qu'il traitait assez mal et qui l'idolâtrait. Très souvent il lui faisait refuser sa porte. »


MAXIMILIEN MARIE ISIDORE
ROBESPIERRE
Député de la Province d'Artois,
Du superbe oppresseur ennemi redoutable,
Incorruptible ami du peuple qu'on accable;
Il fait briller au sein des viles factions,
Les vertus d'Aristide et l'âme des Catons.

écurie adossée à la cage de l'escalier. Au-dessus de l'atelier et de l'écurie, une grande pièce en entresol coupée par des cloisons avait été divisée en trois pièces. Le jeune fils de la maison, Maurice-Jacques, occupait celle qui débouchait sur le palier de l'escalier. Simon et Jacques, deux neveux pauvres de Duplay, qu'il avait recueillis après la mort de leur père, couchaient dans la seconde chambre. La troisième fut celle dans laquelle on installa Robespierre.

Elle n'avait qu'une croisée à jalousie sur la cour, dominant les hangars et les ateliers, si bien que le bruit des marteaux et le grincement des scies devaient accompagner les lectures et les conversations de Maximilien. On y réunit tout ce que le mobilier de famille comportait de plus élégant, de plus digne d'un hôte aussi illustre. Simple lit de noyer, rideaux en damas bleu à fleurs blanches, transformation de ce qui avait été la plus belle robe de Mme Duplay, un modeste bureau, un fauteuil, quelques chaises, un casier à rayons servant de bibliothèque (1). La cheminée était garnie d'une simple plaque de fonte sans aucune ornementation. Mais la pièce était propre, claire et aérée.

On avait accès à l'appartement de Robespierre soit par les chambres de Maurice-Jacques et des neveux, soit par un escalier qui desservait la maison du fond de la cour, habitée par les Duplay. Au premier étage de celle-ci, c'était la chambre du menuisier et de sa femme, s'ouvrant à droite sur le carré et éclairée par deux croisées sur la cour. Elle précédait la chambre des jeunes filles, sorte de vaste dortoir qui débouchait aussi sur le carré.

Au rez-de-chaussée, le petit escalier de bois aboutissait

(1) En 1876, on montra à l'exposition rétrospective d'Orléans des livres qui provenaient, dit-on, de la bibliothèque du Temple et que Courtois avait trouvés chez Duplay, dans la chambre de Robespierre, dans un double fond sous la table de travail et au bas d'une petite armoire où il mettait son linge (*Archives historiques*, 1890-1891, II, p. 163).

dans la salle à manger dont les fenêtres et la porte vitrée s'ouvraient sur la cour, dans le voisinage d'un puits. Une porte séparait la salle à manger de la cuisine, une autre de la salle d'études des jeunes filles, qui prenait jour sur les



La Maison Duplay. Arrestation de Cécile Renaud,
par Duplessis-Bertaux.

jardins du couvent de la Conception où avaient été élevées les demoiselles Duplay (1).

L'aisance de Maurice Duplay n'était, en effet, pas récente. Né le 22 décembre 1738, d'un menuisier de Saint-Didier-la-Seauve, dans la Haute-Loire, il s'était établi à Paris encore jeune. Protégé par Geoffrin, lieutenant-

(1) Stéphane Pol. *Le Conventionne. Lebas*, p. 148. — *Études de topographie historique. La maison mortuaire de Turgot. La maison de Robespierre*, par Ernest Coyecque.

colonel de la milice bourgeoise et l'un des fondateurs de la manufacture de glaces, il s'était enrichi rapidement par des entreprises. Son mariage, en 1766, avec la fille de Veaugois, un gros charpentier de Choisy, qui lui apportait en dot un capital de 4000 livres, alors que lui-même en possédait autant, n'avait pas peu contribué à ses succès. Au moment où éclata la Révolution, il possédait, outre la maison du n° 366 de la rue Saint-Honoré, trois immeubles dans Paris et un vide-bouteilles aux Champs-Élysées. Il louait partie de la maison de la rue Saint-Honoré et en totalité ses maisons de la rue de l'Arcade, de la rue des Mathurins et de la rue d'Angoulême, respectivement 3000, 6000 et 5600 livres (1).

Il avait donc pu faire donner à son fils, alors âgé de douze ans, et à ses filles Éléonore, Sophie, Victoire et Élisabeth, une éducation soignée. Elles étaient bonnes musiciennes et Éléonore était une des meilleures élèves de Regnault, un des bons peintres de l'époque (2).

Jacques-Maurice avait fait ses études au collège d'Harcourt jusqu'à sa suppression. Depuis, il travaillait rue Saint-Honoré et Simon, alors incapable d'écrire une lettre correctement, tout en rabotant et menuisant pour son oncle, participait aussi aux études de son cousin. Quant à Jacques, le futur canonnier, son intelligence inculte se refusa toujours à pénétrer les arcanes de l'orthographe et de la calligraphie. Tout le rêve de son oncle était d'en faire un passable contremaître.

Quant à lui, alors âgé de cinquante-trois ans, suffisamment riche pour ses goûts, il aspirait au repos. Il avait renoncé à l'établi, et se serait volontiers contenté du rôle de menuisier honoraire. La politique exerçait sur lui une attraction singulière. Assidu aux Jacobins, il semblait hanté par l'idée de jouer dans son quartier un rôle ana-

(1) L'*Intermédiaire*, 25 octobre 1887. — Stephane Pol. — *Le Conventionnel Lebas*, p. 67.

(2) Mme Clément-Hemery. *Souvenirs de 1793 et 1794.*

logue à celui que Santerre s'était taillé au faubourg Saint-Antoine. Seulement lui ne rêvait pas le panache. Un siège dans la magistrature lui souriait bien davantage. Quand on a mesuré des planches, on peut bien mesurer des responsabilités. Plus tard, on en fit un juré au Tribunal Révolutionnaire. Il prit sa mission au sérieux. Il voulut l'exercer en conscience et, même après son passage au terrible tribunal il conservait la réputation d'un brave homme (1). Un jour qu'il avait siégé dans une affaire, Robespierre lui demanda : « Qu'as-tu fait au tribunal? — Maximilien, répondit-il, jamais je n'ai cherché à connaître ce que tu fais au Comité de Salut public. — Tu as raison, dit Robespierre, qui lui serra affectueusement la main ». Il eut bien voulu se consacrer entièrement aux fonctions publiques. Purs châteaux en Espagne, car l'année 1793 vint déranger ses affaires. Une épouvantable crise sévit sur la propriété. On avait cessé de construire et les immeubles bâtis ne trouvaient plus preneurs. En pleine lutte entre Girondins et Montagnards, Mme Duplay écrivait à sa fille Sophie ses doléances et ses lamentations : « Votre père a été obligé de reprendre son état. Aucune de nos maisons n'est louée, mais nous nous consolerions de cela, s'il en résultait quelque chose pour l'intérêt public. » Alors, de nouveau, la cour et l'atelier virent s'empresser six ouvriers maniant le rabot et faisant résonner les murs de leurs chansons. Duplay vivait avec eux sur un pied de quasi-égalité et cependant, malgré ses sentiments démocratiques (2), il conservait quelque orgueil de son titre de maître-menuisier.

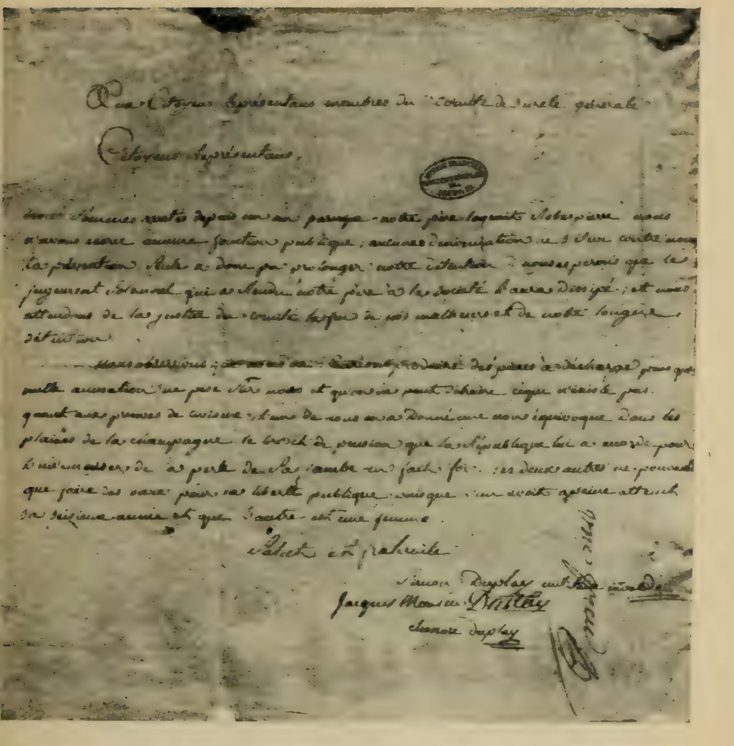
(1) Il avait fait preuve d'une certaine indépendance. Le 6 frimaire an II, il signait avec Topino-Lebrun, Souberbielle, Gannier, Lumière et d'autres, une protestation contre l'accusateur public Royer qui dans l'affaire de Tonnerre, s'efforçait d'influencer les témoins. (Archives nationales F. 7 4775[3]).

(2) « Ma mère, a écrit Lebas, affirme que jamais des ouvriers assidus aux Jacobins, n'ont été admis le soir, dans l'intimité de mon grand-père. Tout démocrate qu'il était, il sut toujours maintenir la distance qui sépare le chef de la famille des serviteurs qu'il emploie. Il ne recevait dans son intérieur que des amis et des parents. »

On le lisait encore en septembre 1793 sur l'enseigne qui dominait la porte cochère de sa maison et un citoyen de Lyon s'en plaignait dans une lettre que publia le journal *le Batave :* « A voir une quantité d'enseignes dans Paris, on pourrait croire que les maîtrises ne sont pas supprimées. Le citoyen Duplay, chez lequel le plus zélé des défenseurs des Droits de l'Homme demeure, Maximilien Robespierre, est encore en toutes lettres maître-menuisier. Au nom de l'égalité, citoyen, dites deux mots dans votre journal de cette inobservance des lois. Que ce soit aristocratie, que ce soit oubli de la part des ci-devant maîtres, il n'en est pas moins du devoir d'un républicain de rappeler à l'ordre les administrateurs de la police qui, ayant les moyens de faire disparaître jusqu'aux plus légères traces de l'inégalité, négligent de le faire. »

A contre-cœur, Duplay dut s'exécuter. L'enseigne du maître-menuisier, son titre de noblesse en quelque sorte, disparut du portail de la rue Saint-Honoré. Mme Duplay n'eût peut-être pas cédé si facilement bien qu'elle figurât chaque soir dans les tribunes de la Convention ou des Jacobins (1). Depuis qu'elle cuisinait pour Robespierre, elle semblait convaincue qu'elle participait à son rôle politique et elle prétendait juger à tort et à travers des événements : « Nous sommes ici, dans des transes continuelles, écrivait-elle à sa fille aux jours troublés de mai 1793. Nos perfides mandataires, bien loin de s'occuper de faire le bonheur du peuple et d'élever la liberté naissante sur des bases solides cherchent au contraire à l'avilir et à l'étouffer. La voix de la Vérité ne peut plus se faire entendre dans la Convention. Enfin la scélératesse y est à son comble. Le peu de patriotes qui sont restés purs ont lutté jusqu'à présent avec courage mais je les vois sur le point de succomber et la Liberté sur le point d'être détruite à jamais, si le peuple ne se lève point

(1) Fabien Pillet. *Le Robespierre de Monsieur de Lamartine*, p. 7. Fabien Pillet, très bien renseigné, faisait figure, lui, au secrétariat de la Sûreté générale.



Aux Citoyens Représentans membres du Comité de Sureté générale

Citoyens Représentans,

[illegible] sommes reclus depuis un an parceque notre père logeoit Robespierre. nous n'avons exercé aucune fonction publique ; aucunes dénonciations ni d'un contre nous la prévention seule a donc pu prolonger notre détention ; nous espérons que le jugement solennel qui a rendu notre père à la société l'aura désigné ; et nous attendons de la justice du comité la fin de nos malheurs et de notre longue détention.

Nous observerons ; [illegible] des pièces à décharge pour que nulle accusation ne peut être notée et qu'on ne peut rétablir ce qui n'existe pas. quant aux preuves de civisme, l'un de nous a donné une non équivoque dans les plaines de la champagne le brevet de pension que la République lui a accordé pour l'indemniser de la perte de sa jambe en fait foi. les deux autres ne pouvaient que faire des vœux pour la liberté publique puisque l'un avoit à peine atteint sa seizième année et que l'autre est une femme.

Salut et fraternité

Simon Duplay [illegible]
Jacques Maurice Duplay
Eléonore duplay

Lettre de Simon Duplay, Jacques-Maurice Duplay et Eléonore Duplay, demandant leur liberté (Thermidor, an III).
(Archives Nationales.)

pour terrasser tous les scélérats qui n'ont pas voulu la mort du Tyran. Girot même a déserté la cause du peuple, pour se ranger du côté des coquins, et il n'est pas le moindre. Voilà où nous en sommes. » La pauvre femme s'usait dans ses colères et ses transes. Mais avec tout cet essaim de jeunesse, comment la maison eût-elle été triste? Ce n'était qu'éclats de rire dans le jardinet entouré d'un

léger treillage, dans la salle d'études d'où l'on voyait les tilleuls et les marronniers de la Conception.

Le jeudi, les Duplay recevaient leurs amis, dans leur salle où les fauteuils d'acajou recouverts de velours cerise avoisinaient le clavecin d'Éléonore. Il y avait là un vrai musée iconographique de Robespierre, dons d'administrateurs, de fanatiques de l'orateur en vogue (1). Maximilien accueillait ces présents avec un air de dédain, mais Mme Duplay et Éléonore apportaient à leur entretien un culte pieux. Parmi ces visiteurs du jeudi, les plus assidus, avec Merlin de Thionville, Girot de Pouzol, c'étaient les peintres David et Gérard, le sculpteur Collet, Buonarotti, le futur commissaire du pouvoir exécutif et l'ami de Babeuf. L'Italien Buonarotti était une âme ardente. Il jouait du clavecin et de la guitare. Il chantait, et sa voix frémissante transportait le petit auditoire au pays des rêves et des enthousiasmes patriotiques. Souvent aussi, c'était Robespierre qui fredonnait les romances d'Éléonore accompagné par Buonarotti. D'autres fois, il récitait des scènes de Racine devant les jeunes filles en extase. Les réunions ne se prolongeaient pas très avant dans la nuit. A onze heures, Maximilien se retirait dans sa chambre pour y travailler. Il dormait peu et souvent les ouvriers, en arrivant à leur travail le matin, voyaient encore briller à sa fenêtre la lumière de sa lampe.

En dehors des réunions du soir, les Duplay très hospitaliers attiraient volontiers chez eux tous ceux que le menuisier avait rencontrés aux Jacobins ou que le séjour de Robespierre amenait rue Saint-Honoré. Il en fut ainsi pour La Réveillère-Lepaux. Invité à dîner au vide-bouteilles des Champs-Élysées avec ses jeunes enfants, le futur directeur y avait rencontré Pétion, Girod de Pouzols et Robespierre. Ce bourgeois prétentieux et infatué de ses mérites s'était jugé déplacé dans cet intérieur à la bonne franquette. Il était donc retourné à Angers, sans venir

(1) Hamel, *Histoire de Robespierre*, t. II, p. 361.

remercier son hôte. Appelé sous la Législative, à la Haute-Cour d'Orléans en qualité de juré, La Réveillère repassa par Paris et se sentit pris de remords. Il avait le respect des maisons où l'on dîne. Il songea donc à se présenter rue Saint-Honoré.

« J'y allai un matin, raconte-t-il. On m'accueillit fort bien, et je fus introduit dans le salon auquel était attenant un petit cabinet dont la porte restait ouverte. Que vis-je en entrant? Robespierre qui s'était impatronisé dans la maison où il recevait des hommages tels que ceux que l'on rend à une divinité. Le petit cabinet lui était particulièrement consacré. Son buste y était enchâssé avec divers ornements, des vers, des devises, etc. Le salon lui-même était garni de petits bustes en terre cuite rouge, grise et tapissé du portrait du grand homme au crayon, à l'estompe, au bistre, à l'aquarelle. Lui-même, bien peigné et poudré, vêtu d'une robe de chambre des plus propres, s'étalait dans un grand fauteuil, devant une table chargée des plus beaux fruits, de beurre frais, de lait pur et de café embaumé. Toute la famille, père, mère et enfants cherchait à deviner dans ses yeux tous ses désirs pour les prévenir à l'instant. Le Dieu daigna me sourire et me tendit la main. La porte du salon était vitrée. Les adorateurs, depuis l'entrée de la cour jusqu'à cette porte, s'avançaient avec lenteur et respect et n'entraient dans le salon que lorsqu'un signe de la tête ou de la main de l'homme divin aperçu au travers de la vitre leur en donnait la permission. »

Sans paraître la remarquer, Robespierre s'était facilement habitué à cette cour d'adulateurs. « Les louanges les plus dégoûtantes, dira haineusement Courtois, le trouvaient toujours prêt. » Il était de ceux qui ont besoin, pour vivre heureux, d'un entourage de gens gais et pleins de vie. Après le travail, il se délassait avec les enfants de son hôte. Aux soirs d'été, quand il sortait avec Maurice-Jacques et ses sœurs, il aimait à donner des sous aux petits Savoyards du jardin Marbeuf, qui jouaient au « bon monsieur » leurs plus jolis airs de vielle. D'autres jours, se pro-

menant sur cette rive de la Seine qui borde les Tuileries, il envoyait son chien *Blount* rapporter la balle qu'il lançait à l'eau. D'autres fois, dans des parties de campagne, parmi les vergers de Montmorency ou les bois de Meudon, il cueillait pour Éléonore et ses sœurs des cerises et des bleuets.

Malgré le travail assidu auquel l'obligeait la préparation de ses discours politiques, il savait trouver des heures de loisir, pour commenter et expliquer aux enfants du menuisier l'*Emile* de Jean-Jacques. « C'était, dit malicieusement Barras, comme un bon curé de village qui explique l'Évangile à ses paroissiens. » Aussi bien les enfants que les ouvriers de l'atelier, reconnaissants et touchés de ses complaisances, lui faisaient volontiers cortège quand il sortait. On ne rencontrait jamais Robespierre seul.

Danton qu'amusait l'enthousiasme d'Éléonore pour son heureux rival en popularité avait méchamment décoché à la fille du menuisier le surnom de « Cornélie Copeau » (1). Dubois de Crancé, qui s'enrichissait volontiers de l'esprit des autres, avait recueilli et répété ce malicieux lardon que ne lui pardonna jamais Robespierre. Maîtresse ou amie, « Cornélie-Copeau » était rapidement devenue un des éléments nécessaires de la vie de Maximilien. « Cette pâle jeune fille à la lèvre pincée, à l'œil glauque où passe parfois une lueur vipérine, frappait par son expression sèche et froide » (2).

Elle partageait les sentiments patriotiques de son père. « C'était, affirmait Philippe Lebas, résumant l'opinion des siens, un de ces esprits sérieux et justes, un de ces caractères fermes et droits, un de ces cœurs généreux et dévoués dont il faut aller chercher les modèles dans les Républiques anciennes. Robespierre ne pouvait

(1) *Mémoires de Barras.*

(2) Docteur Cabanès. *Le Cabinet secret de l'Histoire*, p. 208.

manquer de rendre hommage à de telles vertus. Une mutuelle estime les rapprocha. Ils s'aimèrent sans se le dire et si Maximilien avait réussi à ramener l'ordre et le calme dans l'État, si son existence avait pu ne plus être aussi agitée, il serait certainement devenu le gendre de son ami. » Cela eût comblé les vœux de Mme Duplay, cela eût satisfait l'orgueil du brave menuisier et quant à Éléonore qui, selon un mot de Charlotte, était très ambitieuse de s'appeler la citoyenne Robespierre, elle mit en œuvre tout ce qui devait attendrir le cœur de Maximilien. Elle lui plut comme il fallait lui plaire. « Ame virile, disait Robespierre de son amie, elle saurait mourir comme elle sait aimer. » Peut-être cependant se demanda-



Charlotte Robespierre,
par Leclerc. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

t-il si c'était la femme qu'il lui fallait, ou plutôt s'il lui fallait une femme (1).

— Tu devrais épouser Éléonore, dit-il un jour à Augustin, qui lui faisait l'éloge de la fille aînée de Duplay.

— Ma foi non, répondit son frère, que l'ambition n'empêchait pas de songer à l'amour (2).

Souvent, dès lors, et quoi qu'en ait dit Charlotte, il déclara qu'il aspirait au moment où la Révolution terminée et affermie, il lui serait possible de se retirer de la mêlée, d'épouser celle qu'il aimait et d'aller vivre en Artois dans une des fermes qu'il conservait pour y confondre son bonheur obscur dans la félicité commune (3).

Si son affection pour les autres filles de son hôte avait un caractère différent, il ne leur était pas moins attaché. Pour elles toutes, il avait des soins de frère aîné, mais sa préférée était Élisabeth, celle qui fut Mme Lebas. Elle a raconté, au sujet de la délicatesse de Robespierre, une anecdote significative.

« Un jour, dit-elle, que Robespierre était absent de la maison, Camille Desmoulins vint le demander. Il avait un livre sous le bras et me pria, en se retirant, de le lui garder. Après son départ, j'entr'ouvris curieusement le livre. C'était l'*Arétin*, orné de gravures comme je n'en avais jamais vues. Le soir, quand il rentra, Robespierre remarqua que j'étais troublée en lui rapportant la visite de Desmoulins. Il m'interrogea et quand il apprit ce qu'avait fait son jeune ami, il pâlit.

« — Oublie cela, me dit-il d'une voix émue. Ce n'est pas ce qui entre involontairement par les yeux qui souille la

(1) Desmoulins disait de Robespierre : « Jamais il ne se mariera et c'est tant mieux pour la République. Il laisserait peut-être des enfants qui, en étant héritiers de sa domination, seraient obligés de travailler à en faire un grand homme pour leur sûreté personnelle, ce qui nous coûterait peut-être encore beaucoup de sang. »

(2) Charlotte Robespierre, *Mémoires*, p. 90.

(3) Lamartine. *Histoire des Girondins*. Partie revue par Philippe Lebas.

chasteté, mais les mauvaises pensées qu'on a dans le cœur. »

Ainsi s'écoula dans ce calme familial tout le temps de la Législative pendant lequel Robespierre se consacra presque exclusivement aux Jacobins et à la rédaction de son *Défenseur de la Constitution*.

Puis vinrent les jours troublés qui précédèrent le 10 août. La maison Duplay, s'il faut en croire Carra, fut alors un des foyers de la conspiration. De même que les Duplay avaient jadis offert l'hospitalité à Robespierre, ils avaient, comme hôte supplémentaire, l'ancien constituant Anthoine. D'après Carra, les conciliabules, tenus sous le toit qui abritait Robespierre, préoccupaient au plus haut point Mme Duplay et comme la nuit du 4 août, la conférence se prolongeait fort avant dans la nuit, elle traversa la cour et montant l'escalier qui donnait accès aux chambres où Anthoine avait assemblé ses amis, elle vint lui demander d'un ton de colère s'il prétendait faire égorger Robespierre.

Anthoine, qui désapprouvait la tactique qui inspirait le *Défenseur de la Constitution*, lui répondit sèchement :

— Si quelqu'un doit être égorgé, ce sera nous sans doute. Il ne s'agit pas de Robespierre. S'il tremble, il n'a qu'à se cacher.

Quelques jours plus tard, — c'était après le 10 août — Maximilien cessait brusquement la publication du *Défenseur de la Constitution*, d'ailleurs sans clientèle, et donnait toute son attention à la campagne que menaient à Arras ses amis pour sa candidature à la Convention et celle de son frère Augustin.

C'est au lendemain de leur double élection à Arras et à Paris, que s'ouvrit l'ère d'orages domestiques qui devait compliquer et assombrir les deux dernières années de l'existence de Maximilien.

Chef de famille à 7 ans, élevé entre sa sœur, son frère et ses vieilles tantes, il avait, dans son ignorance voulue de la vie pratique, laissé gouverner son existence d'intérieur,

par Charlotte, jusqu'au jour où, élu aux États Généraux, il avait échappé à son gouvernement pour voler de ses propres ailes. Maintenant, il appartenait corps et âme aux Duplay et c'est dans cette nouvelle vie de famille, que Charlotte allait le retrouver en accompagnant Augustin dans la capitale.

Elle et son jeune frère firent leurs adieux à Arras le 25 septembre 1792. Accueillis comme de véritables parents par la famille Duplay, ils furent, dès leur arrivée, installés dans l'appartement de la rue Saint-Honoré, qu'Anthoine occupait avant le 10 août. « Je m'aperçus aussitôt, raconte Charlotte, de l'ascendant que l'on exerçait sur Maximilien, ascendant qui n'était fondé ni sur l'esprit, puisque Maximilien en avait certainement plus que Mme Duplay, ni sur de grands services rendus, puisque la famille, au sein de laquelle mon frère habitait depuis peu de temps, n'avait pas été à même de lui en rendre. Cet ascendant prenait sa source dans la débonnaireté de mon frère et dans les caresses incessantes et souvent importunes de Mme Duplay. Elle chercha constamment à me mettre mal avec Maximilien et à l'accaparer. Le caractère de Maximilien se prêtait très bien aux vues de Mme Duplay. Il se laissait mener comme elle voulait, et cet homme si énergique n'avait de volonté dans son intérieur que celles qui lui étaient suggérées. »

Charlotte s'efforça de reconquérir Maximilien, résolue à l'arracher des mains d'une famille aussi dangereuse. Elle parvint à lui faire entendre qu'un homme ayant sa situation politique ne devait pas se priver d'un chez-soi, où il put recevoir ses amis, si modestement ce fût-il. Sa tâche ne fut pas aisée. Robespierre résista longtemps. Il craignait de contrister ses hôtes. Il lui répugnait de rompre avec des habitudes qui lui étaient chères. Après les tentatives de raisonnement, Charlotte mit en jeu les scènes et les coups de tête. Les prises de bec, les querelles quotidiennes, usèrent la volonté de Maximilien. Enfin, il consentit à prendre un appartement rue Saint-Florentin, mais ce fut

pour peu de temps. Désolés du départ de leur grand homme, les Duplay en voulurent beaucoup à Charlotte. Mme Duplay surtout, lui en conserva rancune toute sa vie, bien qu'elle eût fini par gagner la partie un mois plus tard. Les jeunes filles, surtout Élisabeth, gardèrent une neutralité relative, dans ce premier conflit. Charlotte s'était faite la protectrice des amours de Lebas et de la quatrième fille de Duplay et ce rôle lui a toujours valu l'indulgence de Mme Lebas. Quant à Charlotte, elle ne pardonna ni son triomphe ni sa défaite. Le ton de ses *Souvenirs* est perpétuellement aigre.

« Nous vivions depuis quelque temps seuls, mon frère et moi, rapporte-t-elle, lorsque Maximilien tomba malade. Son indisposition (1) n'avait rien de dangereux. Il avait besoin de beaucoup de soins et certes, je ne lui en laissais pas manquer; je ne le quittais pas un instant, je veillais constamment auprès de lui. Lorsqu'il fut mieux, Mme Duplay vint le voir. Elle n'avait pas été instruite de son indisposition et fit grand bruit de ce que l'on ne l'avait pas prévenue. Elle se mit à me dire que mon frère n'avait pas tous les soins nécessaires, qu'il serait mieux soigné dans sa famille, que rien ne lui manquerait et la voilà qui presse Maximilien de retourner chez elle. Mon frère refuse d'abord faiblement. Elle redouble ses instances, je dirai mieux, ses obsessions. Robespierre, malgré mes représentations, se décide enfin à la suivre.

— Ils m'aiment tant, me disait-il, ils ont tant d'égards, de bonté pour moi, qu'il y aurait de l'ingratitude de ma part à les repousser. »

Charlotte, demeurée seule, céda bientôt et Augustin la ramena rue Saint-Honoré, mais la situation ne tarda pas à devenir intolérable. Le ménage Augustin-Charlotte s'en-

(1) L'indisposition de Maximilien Robespierre, dont parle Charlotte, se place en avril-mai 1793. Robespierre, dans une lettre de cette époque à Aigoin, se plaint de l'état de lassitude et d'accablement où le mettent quelquefois ses pénibles occupations.

tendait assez bien dans son appartement en façade, mais le malheur, c'était l'escalier commun, les rencontres dans la cour, les regards chargés de haine et les propos mordants qu'on pouvait échanger des fenêtres. Puis, c'était Maximilien qui habitait là-bas au fond de la cour, dont la chambre était flanquée à droite par celle des jeunes Duplay, à gauche par l'escalier qui aboutissait à la salle à manger des Duplay, par le carré où s'ouvrait la chambre des Duplay ! Oh ! ces Duplay ! Charlotte aurait voulu les expulser de leur propre maison. Aigrie, encolérée, elle était prête à un éclat. Augustin sauva la situation en l'emmenant à l'Armée d'Italie, en juillet 1793 (1). Il partait avec Ricord qui emmenait sa jeune femme, toute heureuse de jouer à la princesse. Au début, Charlotte et elle s'accordaient à merveille. Traverser la France en chaise de poste avec une escorte de cavalerie à laquelle on donne des ordres, être reçues partout avec les honneurs dus à deux citoyennes aussi importantes, c'était un plaisir qui ne subissait pas d'éclipse. Charlotte n'avait jamais rêvé pareille fête. Elle et Mme Ricord furent si prétentieuses, si insolentes, qu'au témoignage d'un contemporain, l'officier de chasseur Robert, qui les accompagnait, les qualifiait de « bougresses (2) ». D'ailleurs, les représentants ne manquaient de rien. Traversant des pays pauvres et dénués de tout, ils avaient joint à leur escorte une vache pour se prémunir contre toute disette de lait. Ainsi cavalcadant, zigzaguant à travers la Provence, représentants en mission et écervelées gagnèrent Nice. Là, la petite fête continua. Le jour, Mme Ricord et Charlotte s'occupaient certes de confectionner des chemises pour les soldats de l'armée d'Italie qui étaient dans un dénuement affreux; mais à la nuit, pour se délasser, elles allaient se promener à pied ou à cheval dans les environs de Nice. Rarement, elles allaient au spectacle. Un jour, elles y furent quasi-lapidées avec

(1) Aulard. *Actes du Comité de Salut Public*. XI, 625.

(2) Sicard. *Robespierre jeune dans les Basses-Alpes*, p. 30.

des pommes, tant on trouvait leur conduite inconvenante. Le général Dumerbion les fit inviter par un de ses aides de camp à se réfugier dans sa loge. La leçon ne fut pas perdue : elles ne remirent plus les pieds au théâtre. Leurs promenades équestres firent jaser et le bruit en vint jusqu'à Paris. Elles tranchaient des princesses, disait-on dans les couloirs de la Convention. Maximilien en réprimanda Charlotte et Augustin l'invita à renoncer à monter à cheval. Elle promit de se refuser dorénavant ce plaisir, mais elle en voulut furieusement à Mme Ricord, la personne du monde la plus légère et la plus inconsidérée, des reproches qu'elle avait subis. Elle se mit en tête que cette enfant gâtée, en qui son mari avait toutes les confiances, qui aimait passionnément les plaisirs « et souvent des plaisirs qui ne sont pas permis à des femmes qui se respectent » estimait trouver en elle un témoin sévère et rigoureux qui la gênait. Une promenade en voiture, à laquelle Mme Ricord l'entraîna, malgré la défense d'Augustin et que celui-ci lui reprocha, amena l'incident final. « Je voulus m'excuser, raconte Charlotte. Il me répondit que c'était moi qui avait voulu que l'on fît la partie. Alors, j'en appelai au témoignage de Mme Ricord. Cette femme, au lieu de déclarer la vérité, soutint avec une effronterie imperturbable que c'était moi, effectivement, qui avais voulu la promenade et qui l'avais entraînée malgré elle. J'en fus atterrée. La parole me manqua pour répondre. Ceux qui étaient présents ont pu croire que j'étais coupable, à voir l'assurance de Mme Ricord et ma stupéfaction. Lorsque je fus seule je pleurai beaucoup, mais je résolus de ne point faire paraître ma douleur, surtout à mon frère. Il ne me parla plus de rien et l'on aurait pu croire qu'il ne s'était rien passé s'il n'avait conservé à mon égard une certaine froideur qui me désespérait. Voilà quel avait été le résultat du mensonge de Mme Ricord. Quant à elle, elle n'était ni plus soucieuse, ni moins gaie; elle avait toujours son humeur rieuse et folâtre. On aurait dit vraiment à voir son air de satisfaction, qu'elle était contente d'elle-

même et qu'elle avait fait la meilleure action du monde. »

Ainsi jouée par Mme Ricord, Charlotte n'aura plus pour elle, ni estime ni amitié. Cette jeune femme coquette, qui compromet Augustin par l'assiduité avec laquelle elle se fait accompagner par lui jusqu'au sein des sociétés populaires, la révolte. « Si la pudeur ne retenait ma plume, écrira-t-elle plus tard, je dirais des choses qui ne seraient pas à la louange de Mme Ricord..... Ricord avait toutes les vertus publiques et privées. On pouvait l'égaler, non sur le surpasser en patriotisme. Il était un des plus ardents et des plus intrépides Montagnards. Ami sûr et fidèle, époux tendre, il méritait d'avoir une autre femme et jamais couple ne fut plus mal assorti. »

Augustin est toujours plus mécontent, Charlotte plus aigre, Mme Ricord plus chatte. A entendre Charlotte, son ennemie lui tend un piège dans lequel, vu son caractère, elle ne pouvait manquer de tomber. Elle affirme qu'Augustin, qui est à Nice, l'a chargée de prier sa sœur de quitter Grasse, où elles sont ensemble, pour rentrer à Paris. « Mon frère, sans me voir, sans me faire ses adieux, me renvoie comme une réprouvée! Rien n'était plus incroyable, et pourtant, je me laissai prendre à ce piège grossier. N'écoutant que mon indignation, je retins une place dans une voiture particulière et je partis le lendemain matin. »

Elle rentre donc chez elle, c'est-à-dire dans cette odieuse maison Duplay. Maximilien, qui est justement prévenu contre elle, lui fait la plus grise des mines. Si acariâtre que soit la vieille fille, elle pense à tenter un rapprochement. Elle va le voir souvent, mais chaque fois qu'elle traverse la cour, elle se heurte à Mme Duplay, à Éléonore à qui elle impute mille grossièretés. « J'envoyais souvent à mon frère, raconte-t-elle, soit des confitures, soit des fruits confits qu'il aimait beaucoup ou toutes sortes de friandises. Mme Duplay laissait toujours percer sa mauvaise humeur, chaque fois qu'elle voyait arriver ma domestique. Un jour que je l'avais chargée de remettre à mon frère quelques pots de confiture, Mme Duplay lui dit avec colère : « Rem-

portez cela, je ne veux pas qu'elle empoisonne Robespierre. » Ma domestique revint tout en larmes me dire l'affreux blasphème de Mme Duplay. Je restai stupéfaite et sans voix. »

A son retour à Paris, après la prise de Toulon, — il partit le lendemain même de l'entrée de l'armée républicaine, — Augustin ne remit pas les pieds dans l'appartement de la rue Saint-Honoré, mais alla se loger chez Ricord. Il repartit quelques semaines plus tard pour l'armée d'Italie, en passant par la Haute-Saône et le Jura, sans avoir revu Charlotte. Il fit cependant confidence à Maximilien de la conduite ingrate et scandaleuse de leur sœur. « Il lui dit, raconte Charlotte, dont ce récit est un aveu, que j'avais fait courir sur son compte et sur celui de Mme Ricord des bruits qui portaient atteinte à l'honneur de l'un et de l'autre. Maximilien ne me parla de rien, mais je vis qu'il était mécontent de moi. J'aurais dû lui demander une explication ainsi qu'à mon jeune frère. La pureté de ma conscience m'en empêcha. »

Les querelles avec Mme Duplay reprirent de plus belle. Les souvenirs, si indulgents soient-ils, de Mme Lebas, n'ont pas réussi à en étouffer les échos. Charlotte affectait de se présenter à tous comme une victime de ses frères. Elle attendait, sous le passage de la porte cochère, ceux qui allaient solliciter Maximilien et leur recommandait de n'attirer son attention sur aucun prisonnier, car ce serait les vouer à une mort certaine. Elle-même, affirmait-elle, malgré la communauté du sang, n'était pas assurée du lendemain. D'autre part, elle prétendait être la seule à présenter au dictateur les requêtes de leurs compatriotes persécutés. Si prudent qu'on eût été avec elle, il semble qu'elle détint à cette heure quelque secret dont elle menaçait d'abuser. Sa colère parlait trop.

Augustin, le moins patient, le plus jeune, et poussé peut-être par Mme Ricord, prit parti le premier. « Ma sœur, écrit-il à Maximilien, n'a pas une goutte de sang qui ressemble au nôtre. J'ai appris et j'ai vu tant de choses d'elle,

que je la regarde comme notre plus mortelle ennemie. Elle abuse de notre réputation sans tache pour nous faire la loi et pour nous menacer de faire une démarche scandaleuse afin de nous compromettre. Il faut prendre un parti décidé contre elle. Il faut la faire partir pour Arras et éloigner ainsi de nous une femme qui fait notre désespoir commun. Elle voudrait nous donner la réputation de mauvais frères; ses calomnies répandues contre nous visent à ce but (1). »

Les sollicitations inopportunes de Charlotte furent l'occasion de la rupture. Elle avait chargé Brune de s'enquérir sur place de ce qui se passait à Arras. « Pendant que l'on relayait, écrivait-il, je me suis acquitté de ta commission. Ce que l'on a dit de ton pays est vrai. Depuis six semaines on y a guillotiné 150 personnes et incarcéré environ 3 000... Depuis longtemps l'on convient qu'un homme revêtu de grands pouvoirs fait plus de mal que de bien, lorsqu'il est envoyé dans son pays. Depuis longtemps, on est d'accord sur les vertus morales des prêtres. Que nous sert donc d'être si bons théoriciens! Je ne doute pas qu'il n'existait à Arras des contre-révolutionnaires et des fanatiques, mais la Terreur doit seule peser sur eux et le patriote doit pouvoir se reposer sur l'impassibilité des juges et la liberté des débats et des opinions. Je t'épargne d'autres détails qui sont trop atroces pour être crus lorsqu'on n'a pas été témoin oculaire. » A la réception de cette lettre qu'elle avait sollicitée, Charlotte courut droit à la chambre de Maximilien et, le traitant de tyran sanguinaire, elle le somma de mettre un terme à ces massacres qui s'exécutaient en son nom dans la ville d'Arras. En ces jours de floréal, où commençait la fièvre de carnage qui devait aboutir à la bou-

(1) *Rapport Courtois*. Pièces justificatives. Quoi qu'en disent les *Mémoires* de Charlotte Robespierre, les Thermidoriens n'ont rien ajouté ni à la lettre d'Augustin à son frère, ni à la lettre citée plus loin de Charlotte qu'elle prétend n'avoir pas écrite. Les originaux de ces deux pièces existent aux Archives Nationales (F. 7 4436). Seulement, il est fort possible que la lettre de Charlotte lui ait été dictée par quelque ami plus ou moins désintéressé.

cherie en masse des mois suivants, Robespierre était plus bilieux que jamais. Furieux du reproche que Charlotte osait lui adresser, il la chassa incontinent de chez lui et résolut, selon le conseil d'Augustin, de la faire partir pour la ville dont elle plaignait le sort.

Joseph Lebon, celui-là même qu'elle venait de dénoncer, était arrivé l'avant-veille, et repartait le lendemain. Ce fut ce défroqué que Maximilien lui destina comme garde du corps. Il fut, paraît-il, charmant pendant la route. Mais, à son arrivée à Arras, Charlotte apprit qu'elle était dénoncée comme aristocrate. Or, à côté du proconsul qui était Joseph Lebon, qui n'aurait sans doute pas hésité à l'envoyer à la guillotine, il y avait le Tribunal révolutionnaire, et le Tribunal révolutionnaire, c'était Daillet (1) qui fournissait à Maximilien ses cravates, Darthé l'accusateur public, ami des Duplay, et dans les prisons régnait Carrau, son cousin-germain, qui était célèbre comme détrousseur des détenus. Charlotte se vit perdue. Heureusement pour elle, Lebon était attendu à Cambrai et estima sans doute que la sœur de son patron, terrorisée, rentrerait dans le silence. Charlotte s'évada d'Arras et courut à Lille réclamer la protection de Florent Guiot. Florent Guiot était l'ennemi de Robespierre et de Lebon. Il l'écouta avec bienveillance et la ramena à Paris.

Elle se réinstalla dans l'appartement d'Augustin. Elle y vécut tranquille jusqu'au moment où celui-ci revint de Nice en messidor. Il était rentré à Paris depuis plusieurs jours que Charlotte ignorait encore son arrivée. Cette installation loin d'elle était plus qu'elle n'en pouvait supporter. Quelque ami à qui elle porta ses doléances lui dicta une lettre d'adieux dont on lui fit espérer les meilleurs résultats. « Votre aversion pour moi, mon frère, lui écrivit-elle, loin d'être diminuée, comme je m'en étais flattée, est devenue la haine la plus implacable au point que ma vue vous inspire de l'horreur. Ainsi je ne dois

(1) *Note de Guffroy*, (Arch. Nat., F. 7 4774 38, Doss. Mathon).

pas espérer que vous soyez jamais assez calme pour m'entendre; c'est pourquoi je vais essayer de vous écrire. Abimée sous le poids de ma douleur, incapable de lier mes idées, je n'entreprendrai pas mon apologie. Il me serait cependant si facile de démontrer que je n'ai jamais mérité en aucune façon d'exciter cette fureur qui vous aveugle; mais j'abandonne le soin de ma justification au temps qui dévoile toutes les perfidies, toutes les noirceurs. Alors, quand le bandeau qui couvre vos yeux sera déchiré, si vous pouvez, dans le désordre de vos passions, distinguer la voix du remords, si le cri de la nature se fait entendre, revenez d'une erreur qui m'est funeste. Ne craignez pas que jamais je vous reproche de l'avoir gardée si longtemps. Je ne m'occuperai que du bonheur d'avoir retrouvé votre cœur. Oh! si vous pouviez lire au fond du mien, que vous rougiriez de l'outrager si cruellement, vous y verriez, avec la preuve de l'innocence, que rien ne peut en effacer l'attachement tendre qui me lie à vous et que c'est le seul sentiment auquel je rapporte toutes mes affections. Sans cela me plaindrais-je de votre haine? Que m'importe à moi d'être haïe par ceux qui me sont indifférents, que je méprise? Jamais leur souvenir ne viendrait me troubler. Mais être haïe par mes frères, moi, pour qui c'est un besoin de les chérir, c'est la seule chose qui puisse me rendre aussi malheureuse que je le suis.

« Que cette passion de la haine doit être affreuse, puisqu'elle vous aveugle au point de me calomnier auprès de mes amis! Cependant, n'espérez pas dans votre délire pouvoir me faire perdre l'estime des quelques personnes vertueuses, unique bien qui me reste. Avec une conscience pure, pleine d'une juste confiance dans ma vertu, je peux vous défier d'y porter atteinte, et j'ose vous dire qu'auprès des gens de bien qui me connaissent, vous perdrez votre réputation plutôt que de porter préjudice à la mienne.

« Il importe donc à votre tranquillité que je sois éloignée de vous. Il importe même, à ce que l'on dit, à la chose publique, que je ne vive pas à Paris... J'ignore encore ce

que je dois faire, mais ce que je juge de plus urgent, c'est de vous débarrasser d'un objet odieux. Ainsi, dès demain, vous pouvez rentrer dans votre appartement sans crainte de m'y rencontrer. Je le quitterai dès aujourd'hui à moins que vous ne vous y opposiez formellement. Que mon séjour à Paris ne vous inquiète pas. Je n'ai garde d'associer mes amis à ma disgrâce. Le malheur qui me poursuit doit être contagieux et votre haine pour moi est trop aveugle pour ne pas se porter sur tout ce qui me portera intérêt. Aussi, je n'ai besoin que de quelques jours pour calmer le désordre de mes idées, me décider sur le lieu de mon exil, car, dans l'anéantissement de toutes mes facultés, je suis hors d'état de prendre un parti. Je vous quitte donc puisque vous l'exigez mais, malgré vos injustices, mon amitié pour vous est si indestructible, que je ne conserverai aucun ressentiment du traitement cruel que vous me faites essuyer, lorsque désabusé tôt ou tard vous viendrez à prendre pour moi les sentiments que je mérite. Qu'une mauvaise honte ne vous empêche pas de m'instruire que j'ai recouvré votre amitié et, en quelque lieu que je sois, fussé-je même au delà des mers, si je puis vous être utile à quelque chose, sachez m'en instruire et bientôt je serai près de vous..... Vous devez penser qu'en quittant votre logement, je prendrai toutes les précautions nécessaires pour ne pas compromettre mes frères. Le quartier qu'habite la citoyenne Laporte, chez laquelle je me propose de me retirer provisoirement, est l'endroit de la république où je puis être le plus ignorée. »

Cette citoyenne Laporte était, en effet, une personne peu suspecte aux Robespierre. Le 18 Messidor an II, au moment où Charlotte écrivait cette lettre, Laporte, le mari de son amie, venait d'être nommé juge au Tribunal Révolutionnaire, et le 22 Messidor, jour où il prêta serment, il vit sous ses yeux condamner son frère à mort. Charlotte ne revint plus rue Saint-Honoré.

Le 9 Thermidor elle logeait encore chez la citoyenne Laporte.

II

Maximilien Robespierre.



En dépit des légendes qui leur prêtent une origine écossaise, dès le début du XVIe siècle au moins, les Robespierre étaient établis en Artois. L'un d'eux, Robert, épousa Catherine Cardevaque, veuve de l'argentier de Lens. Il en eut une nombreuse lignée qui s'essaima en Artois, à Carvin, Orgnies, Hames, Epinoy. Maximilien Robespierre (1694-1762) fut avocat près le Conseil provincial et supérieur de l'Artois et se fixa à Arras. Il s'était composé des armes et portait d'azur à deux troncs noueux d'épines cantonnés de deux tourteaux. C'était un fervent adepte de la Maçonnerie. Charles-Édouard Stuart en fit un des chevaliers de son chapitre provincial d'Écosse jacobite, qui gouvernait la loge « La Constance » (1).

Son fils François, avocat pauvre et pauvre avocat, réussit à séduire Jacqueline Marguerite, fille d'un riche brasseur, Jacques-François Carraut. Le 2 janvier 1758, un mariage hâtif fut célébré, après une seule publication, pour réparer les suites trop manifestes de leurs relations secrètes. Jacqueline accouchait, en effet, le 6 mai, de Maximilien-Marie-Isidore. Coup sur coup, elle eut Charlotte (8 février 1760), Henriette (28 décembre 1761) et Augustin (21 janvier 1763). Le 7 juillet de l'année suivante, elle expirait à vingt-neuf ans, en donnant naissance à un cinquième enfant mort-né. Le père cessa bientôt tout exercice de sa profession, végéta environ trois ans dans l'inaction, puis passa

(1) Mémoires de l'Académie d'Arras, 3e série : *La Jeunesse de Robespierre*, par Paris.

en Belgique, après avoir emprunté à sa sœur Henriette 700 livres 10 sols. Il ne devait plus revoir Arras.

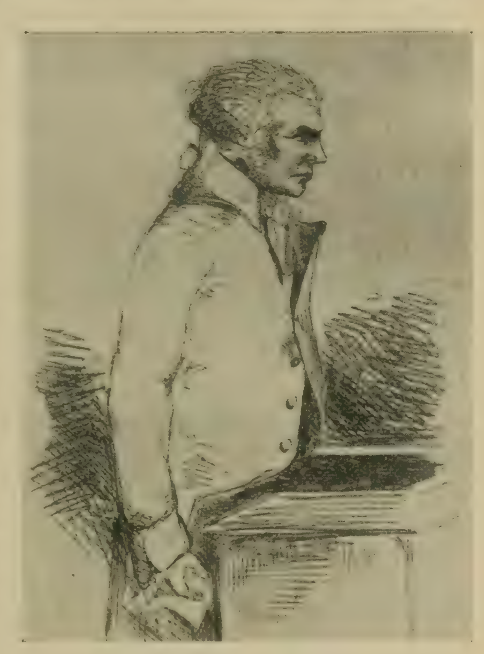
Abandonnés ainsi, dès leur plus jeune âge, ballottés de parents pauvres en parents plus aisés, les jeunes Robespierre eurent une enfance obscure, Charlotte et Henriette vivant chez les vieilles tantes Robespierre, très pieuses et très dépenaillées, les garçons recueillis par le brasseur Carraut. Plus tard, les fillettes furent admises à la maison de charité des Manarres, gérée par un Jésuite. Les enfants pauvres y étaient entretenues et nourries pendant neuf ans et on leur apprenait à coudre, à faire de la dentelle, à lire et à écrire. Henriette mourut bientôt après sa sortie de ce couvent chez les tantes Robespierre qui, après la mort du brasseur, avaient recueilli Maximilien et Augustin. L'une d'elles, dans la vue d'assurer du pain aux pupilles dont elle se jugeait chargée en conscience, se détermina à épouser un vieux médecin dans l'aisance, le docteur Durut, qui s'engagea à recevoir Maximilien dans sa maison quand il aurait fini ses études. A force de sollicitations, en effet, les demoiselles Robespierre avaient obtenu de l'abbé de Saint-Waast une bourse pour leur neveu au collège Louis-le-Grand. Parmi ses condisciples d'Arras, Maximilien laissait la réputation d'un caractère détestable et d'une envie démesurée de dominer. Leurs parents ne le voyaient pas d'un meilleur œil. « J'ose espérer, monsieur, écrivait au préfet des études de Louis-le-Grand Mme Mercier, belle-sœur d'un chanoine d'Arras, qu'à toutes les bontés que vous avez déjà eues pour mon fils, vous voudrez bien ajouter celles de surveiller un peu ses sociétés, et surtout de lui interdire toute fréquentation avec le jeune Robespierre, qui, — soit dit entre nous, — ne promet pas un bon sujet (1). » Fort heureusement pour Maximilien, il avait de

(1) *La Vie et les Crimes de Robespierre, surnommé le Tyran, depuis sa naissance jusqu'à sa mort*, par M. Leblond de Neuvéglise, colonel d'infanterie légère. Augsbourg, 1795. Le véritable auteur de cet ouvrage est l'abbé Liévin Bonaventure Proyart.

meilleures recommandations. Ses tantes lui avaient assuré un protecteur en la personne de M. de La Roche, chanoine du chapitre de Notre-Dame-de-Paris qui était de leur parenté. Ce mentor vécut tout juste assez pour assurer les débuts scolaires du collégien, mais en dépit des fâcheuses nsinuations de Mme Mercier, Robespierre fut à Louis-le-Grand un élève distingué. En 1775, quand il suivait le cours de rhétorique, il fut, au lendemain du sacre de Louis XVI, chargé de haranguer le nouveau souverain et de lui présenter, ainsi qu'à la reine, au nom de ses condisciples, une pièce de vers latins composés pour la circonstance. « Dépositaire des aumônes, que faisaient annuellement à Robespierre l'évêque et quelques chanoines d'Arras, raconte l'abbé Proyart, je l'avais fait habiller pour qu'il pût se présenter décemment. Il me semble encore voir le jeune monarque et son épouse abaisser des regards de bonté sur le serpent qui rampait à ce moment à leurs pieds, chantant leurs vertus et présageant le règne de leur bonheur. » Le boursier de Saint-Waast, le protégé de l'évêque d'Arras, retrouva en d'autres circonstances l'utile protection de l'abbé Proyart. « Monsieur, lui écrivait-il le 11 avril 1778, j'apprends que l'évêque d'Arras est à Paris et je désirerais bien de le voir, mais je n'ai point d'habit et je manque de plusieurs choses sans lesquelles je ne puis sortir. J'espère que vous voudrez bien vous donner la peine de venir lui exposer vous-même ma situation, afin d'obtenir de lui ce dont j'ai besoin pour paraître en sa présence. » Trois ans après, le 17 juillet 1781, Robespierre quittait le collège de Louis-le-Grand et le recueil des délibérations enregistre la décision suivante : « Sur le compte rendu de M. le Principal des talents de M. de Robespierre, boursier du collège d'Arras, lequel est sur le point de terminer son cours d'études, de sa bonne conduite pendant douze années et de ses succes dans le cours des classes, tant aux distributions d'université qu'aux examens de philosophie et de droit, le bureau a unanimement accordé au sieur de Robespierre une gratification

d'une somme de 600 livres, laquelle lui sera payée par M. le Grand Maître des deniers du collège d'Arras (1). »

Laissant là ses condisciples, Camille Desmoulins, Dupont du Tertre, Lebrun-Tondut, Fréron, Suleau, Desmarest et son frère Augustin qui avait à son tour obtenu une bourse, Robespierre s'installe à Arras comme avocat. Aussitôt, il fait deux parties de sa vie. D'abord il mène l'existence calme, grave, réfléchie, ennemie des plaisirs, d'un jeune maître qui veut se faire sa place au barreau. En même temps, derrière le Robespierre guindé, il laisse paraître le gai poète des Rosati. Il débute par un plaidoyer qui le pose immédiatement. Le sieur Viesery de Bois-Valée le charge de soutenir ses intérêts contre un jugement des échevins de Saint-Omer qui avait ordonné la destruction d'un paratonnerre élevé sur sa maison. Robes-



Robespierre à la Tribune.
Dessin anonyme. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Mémoires de l'Académie d'Arras, 3e série, 1869.

pierre triomphe et l'année qui suit l'affaire de Saint-Omer, il plaide pour Clémentine Deteuffe, accusée par Don Brogniart, de l'abbaye de Saint-Sauveur d'Anchin, d'avoir dérobé un sac de 2 000 louis dans l'abbaye où elle va de temps en temps travailler de son état de lingère. « Je suis innocente, s'écriait Clémentine Deteuffe. Cet homme se venge parce que je n'ai pas voulu céder à ses passions brutales. C'est un misérable! Justice! Justice! » Maximilien Robespierre fait acquitter Clémentine Deteuffe. Il ne se contente pas de cette victoire. Il publie sa plaidoirie, la répand à un très grand nombre d'exemplaires, et porte devant le Conseil d'Artois, une demande en dommages et intérêts qui est couronnée de succès (1). Dès lors, il ne faut pas s'étonner s'il se laisse absorber par son travail, s'il est distrait au point que, rentrant un jour dîner, trouvant le potage déjà servi avant que le couvert ne fût entièrement mis, il s'assied et, sans faire attention qu'il n'a point d'assiette devant lui, se sert une cuillerée de potage sur la table. « Une autre fois, raconte Charlotte Robespierre, nous avions passé la soirée chez des amis, et nous revenions à notre demeure à une heure assez avancée. Mon frère, ne se rappelant plus qu'il m'accompagnait, double le pas, rentre seul à la maison, s'affuble de sa robe de chambre et se met au travail. Quand j'arrive à mon tour, il me demande d'un ton de surprise d'où je viens toute seule à cette heure. Il avait totalement oublié qu'il m'avait brusquement plantée au milieu de la rue pour rentrer précipitamment. Je lui rappelle alors cette circonstance, et nous rions ensemble de sa distraction (2). » Peut-être ce soir-là composait-il le cantique maçonnique qu'il devait chanter à la Loge du Grand-Orient, la Fidélité

(1) Quérard. *La France littéraire*, VIII, 80, 523. — J. Lodieu. *Maximilien Robespierre*, 13.

(2) Charlotte Robespierre, *Mémoires*, 61-62.

d'Hesdin en Artois, sur l'air d'*Un Tonnelier vieux et jaloux*.

Fidèle à Dieu, fidèle au Roi
A sa patrie, à sa bergère,
Loyal au jeu, ferme au tournoi,
Plein d'indulgence pour son frère,
Tendre ami de l'Humanité,
Esclave de la Vérité,
C'est à ces traits que nous reconnaissons
Les véritables francs-maçons.

ou bien encore, il préparait sa réponse à l'abbé Herbet qui lui avait adressé ce diplôme de réception aux Rosati :

Vu qu'il existe un avocat
Brillant de plus d'une manière,
Que l'on nomme de Robespierre,
Vu que d'un esprit délicat
Il a donné preuve très claire;
Que très souvent il sait lâcher
Mot sémillant, point satyrique,
Quelquefois décemment caustique,
Et point ne saurait s'en fâcher.
Vu, — la chose est facile à croire, —
Qu'il sait chanter et rire et boire;
Que parfois au sacré vallon
Dans son loisir il se promène
Et qu'au sommet de l'Hélicon
Il pourrait s'élever sans peine,
Nous les uniques Rosati
Depuis la naissance du monde;
Nous, de gaîté les mieux lotis
Et qui rions de qui nous fronde,
Nous qui, l'esprit toujours joyeux,
Savons dans une aimable orgie,
Ramener les siècles heureux
De la badine poésie,
A tous ceux qu'il appartiendra
Français, Anglais et cætera
Dans l'un et l'autre hémisphère,
Savoir faisons que dans ce jour,
Assemblés contre l'ordinaire
Et chacun vidant à son tour
Son godet, sa coupe ou son verre,
Avons d'une unanime voix
Elu le susdit pour confrère,

Et, dans le cours d'un certain mois,
A certain jour, à certaine heure
Il devra quitter sa demeure
Et se rendre à nos bosquets;
Parmi nous il prendra séance,
Il aura sans peine audience
Pour y chanter jolis couplets
Qu'applaudissons même d'avance (1).

La Société anacréontique des Rosati, créée à Arras le 12 juin 1778, « dans un jardin bien fleuri, bien ombragé, bien champêtre, sous un berceau de troènes et d'acacias, que réfléchissait le ruisseau le plus pur », était moins qu'une Académie littéraire et plus qu'une réunion bachique. On y professait le culte littéraire de Chapelle, de Lafontaine, de Chaulieu. La cérémonie d'admission n'était ni grave, ni fatigante : « Vous cueillerez une rose, dit un des fondateurs, vous la respirerez trois fois, puis l'attacherez à votre boutonnière. Vous viderez d'un trait un verre de vin rosé à la santé de tous les Rosati présents et futurs, ensuite, vous embrasserez au nom de la Société une des personnes que vous aimez le mieux; vous serez alors un vrai Rosati. »

Le lieu de séance des Rosati, le berceau des roses, était situé dans un des faubourgs sur les bords de la Scarpe. Le jour où il prit séance, Robespierre composa cette chanson improvisée en trois couplets :

Je vois l'épine avec la rose
Dans les bouquets que vous m'offrez,
Et, lorsque vous me célébrez,
Vos vers découragent ma prose.
Tout ce qu'on m'a dit de charmant,
Messieurs, a droit de me confondre.
La rose est votre compliment,
L'épine est la loi d'y répondre,
L'épine est la loi d'y répondre.

Dans cette fête si jolie
Règne l'accord le plus parfait.
On ne fait pas mieux un couplet,
On n'a pas de fleur mieux choisie.

(1) *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*. 25 novembre 1881.

Moi seul j'accuse mes destins
De ne m'y voir pas à ma place,
Car la rose est dans nos jardins
Ce que vos vers sont au Parnasse,
Ce que vos vers sont au Parnasse.

A vos bontés, lorsque j'y pense,
Ma foi, je ne vois pas d'excès,
Et le tableau de vos succès
Affaiblit ma reconnaissance.
Pour de semblables jardiniers
Le Sacrifice est peu de chose,
Quand on est si riche en lauriers
On peut bien donner une rose,
On peut bien donner une rose (1).

Les Rosati continuèrent ainsi à fêter l'amour et le vin sous les pampres et les roses. Et, au milieu d'eux, Robespierre se montra chansonnier et poète si galant que ses confrères le dépeignirent de la sorte :

Ah! redoublons d'attention,
Voici la voix de Robespierre.
Ce jeune émule d'Amphion
Attendrirait une panthère.

L'austère Carnot, le futur organisateur de la victoire ne dédaigna pas de faire partie des Rosati. Et pendant que Marat composait des romans ou Saint-Just des pastorales, Lazare célébrait le retour du vieux soldat près de ses moutons, par ces rimes bucoliques :

Fuyez, tumultueux désirs;
Calme mes sens, tendre verdure;
Je ne veux plus d'autres plaisirs
Que ceux de la simple nature.

Venez, venez, jeunes bergers,
Entourez-moi, jeunes bergères,
Suivons dans les riants vergers
Les mœurs agrestes de nos pères!

(1) Les vers de Robespierre ont été réunis en une plaquette par M. Jean-Bernard sous le titre de : *Quelques poésies de Robespierre.*

Ce fut par Carnot que Robespierre obtint une de ses premières causes. Il défendit devant les tribunaux d'Arras, pour des honoraires qui feraient sourire les avocats d'aujourd'hui, une servante des frères Carnot (1), que lui avait recommandée son collègue Rosati.

A la dernière réunion au berceau des roses, pendant l'été de 1787, le futur dictateur portait en ces termes un toast à ses confrères poètes :

La rose était pâle jadis
Et moins chère à Zéphyre.
A la vive blancheur des lys
Elle cédait l'empire;
Mais un jour Bacchus
Au sein de Vénus
Prend la fille de Flore;
La plongeant soudain
Dans des flots de vin
De pourpre il la colore.

On prétend qu'au sein de Cypris
Deux, trois gouttes coulèrent
Et que, dès lors, parmi les lys,
Deux roses se formèrent.
Grâce à ces couleurs,
La rose des fleurs
Désormais fut la reine,
Cypris, dans les cieux,
Du plus froid des dieux
Devint la Souveraine.

Amis, de ce discours usé
Concluons qu'il faut boire;
Avec le bon ami Ruzé,
Qui n'aimerait à boire;
A l'ami Carnot,
A l'aimable Cot,
A l'instant je veux boire.
A vous cher Fosseux,
De ce vin mousseux
Je veux encore boire.

Fort heureusement, en d'autres occasions, Maximilien

(1) Mémoires sur Carnot, t. I, p. 97.

Robespierre composait de meilleurs vers. Quelques années plus tard, Suleau lui joua le mauvais tour de déterrer dans un vieux *chansonnier des grâces* pour le reproduire dans ses *Actes des Apôtres*, un madrigal assez précieux, adressé par lui à une dame d'Arras :

Crois-moi, jeune et belle Ophélie,
Quoi qu'en dise le monde et malgré ton miroir,
Contente d'être belle et de n'en rien savoir,
Garde toujours la modestie.
Sur le pouvoir de tes appâs
Demeure toujours alarmée,
Tu n'en seras que mieux aimée
Si tu crains de ne l'être pas (1).

Ce madrigal est fort galant. Robespierre apporta toujours dans la vie privée une grande délicatesse de sentiments. Et Dubois de Fosseux,

Appui des malheureux, vengeur de l'innocence,

le correspondant de Babeuf et l'un des plus fervents parmi les Rosatis, ne put certainement qu'applaudir à ces jolies strophes :

A deux époques de la vie
L'homme prononce en bégayant
Deux mots dont la douce harmonie
Ont je ne sais quoi de touchant.
L'un est : « Maman! » l'autre : « Je t'aime! »
L'un est créé par un enfant,
Et l'autre arrive de lui-même
Du cœur aux lèvres d'un amant.

Quand le premier se fait entendre,
Soudain une mère répond.
La jeune fille devient tendre
Quand son cœur entend le second.
Ah! jeune Lise, prends bien garde.
Le mot : « J'aime » est plein de douceur.
Et souvent tel qui le hasarde
N'en connut jamais la valeur.

(1) Ces vers ont été attribués à Griffet de la Beaume, neveu du père Griffet; ils sont néanmoins authentiques. L'autographe a passé dans une vente en 1856 (*Bulletin du Bibliophile belge*, 1856, p. 225).

Il faut une prudence extrême,
Pour bien distinguer un amant.
Celui qui mieux dit : « Je vous aime! »
Est plus souvent celui qui ment.
Qui ne sent rien parle à merveille.
Crains un amant rempli d'esprit,
C'est ton cœur et non ton oreille
Qui doit entendre ce qu'il dit.

Robespierre ne se contentait pas d'être poète. Selon le mot de son camarade Fréron, il ambitionnait la gloire de l'homme de lettres. Les lauriers académiques le tentèrent. L'Académie de Metz couronna son discours *contre les préjugés que déverse sur la famille entière l'infamie d'une condamnation* (1). Ailleurs, il obtint un accessit. Mais prix académiques et honoraires d'avocat étaient, en résumé, viande creuse. Le barreau ne l'avait mis en vedette que tout juste assez pour lui faire désirer son début sur une scène plus vaste. Les élections à l'Assemblée nationale lui parurent une occasion propice. Il était suffisamment connu par certains de ses plaidoyers tapageurs, pour être dès longtemps désigné aux suffrages. La difficulté, c'était le voyage et l'installation à Paris. On emprunta quelques louis et une malle à une amie de la famille et ces louis, ajoutés au produit de la réalisation de la petite rente, qui appartenait indivisément à son frère et à sa sœur comme à lui, permirent au nouveau député de s'équiper, de gagner Paris et d'y faire figure.

Quelle figure, on en jugera par la liste de ce que conte-

(1) C'est très probablement ce mémoire qui a créé la légende qui rattachait Robespierre à la parenté de Damiens. M. Paris a fait justice de cette fable de l'invention des « *Actes des Apôtres* ».

Ne croyez pas que Robespierre
Comme on le dit, soit né de rien,
Car il appartient par sa mère
A feu Robert François Damien
Qui pour son roi fut aussi très sévère.
Au mépris du décret qui lui ravit ses droits,
Robespierre, orgueilleux d'une source aussi belle,
Dans son écusson écartelle
Du grand oncle Robert-François.

nait la malle : un habit de drap noir (il était râpé); un habit de velours ciselé noir (il avait été acheté à la friperie de Paris et il était reteint); une veste de satin (assez bonne); une veste de raz de Saint-Maur (râpée); une culotte de velours noir sur coton; une culotte de drap noir; une culotte de serge sur soie (les trois étaient fort usées); six chemises, six cols, six mouchoirs de poche (dont la plus grande partie en bon état); trois paires de bas de soie (dont une presque neuve); deux paires de souliers (dont une de neufs); des vergettes pour les habits; deux brosses à soulier; un sac à poudre avec sa houppe; un petit manteau noir; un petit chapeau à porter sous le bras; une robe d'avocat; plusieurs morceaux de différentes étoffes; une boîte avec soie, laines et aiguilles pour réparer; un paquet de papiers pour un procureur de Paris; une quantité d'exemplaires de ses mémoires imprimés (1).

Voilà ce qu'il emportait. A Arras, il ne laissait que sa famille, ses dettes et son titre, plus honorifique que productif, d'homme de fief de la salle épiscopale qui lui avait été octroyé en 1785 (2). Il débarqua tout d'abord hôtel du Renard, rue Sainte-Élisabeth. Mais bientôt, la médiocrité de ses ressources l'engagea à s'installer plutôt en meublé, et il se transporta rue de Saintonge, chez un nommé Imbault, auquel il payait assez irrégulièrement ses termes. Les poches vides, la garde-robe fripée, avec sa prononciation artésienne qui portait à rire, Robespierre eut fort peu de succès durant les premières séances de l'Assemblée Nationale. Il semblait même si grotesque que, par opposition à Mirabeau, le flambeau de la Provence, on se prit à le surnommer la chandelle d'Arras. Un jour qu'il demandait la parole pour protester contre la fameuse formule : « Nous, Louis, par la grâce de Dieu, etc.., » il débuta par cette phrase : « Peuple, voici la loi qu'on veut nous

(1) *La Vie et les Crimes de Robespierre,* par Leblond.

(2) *Annuaire de la Société des amis des Livres pour 1889.* Communication Bégis.

imposer. » Un loustic méridional de la Droite interrompit en s'écriant : « Té! levons-nous, c'est un cantique! » (1). La nature d'ailleurs, n'avait rien fait pour lui, qui semblât le prédestiner aux succès de l'orateur. « Qu'on s'imagine, dit un contemporain, un homme assez petit, aux formes grêles, à la physionomie effilée, au front comprimé sur les deux côtés, comme une bête de proie, à la bouche longue, pâle et serrée, à la voix rauque dans le bas, fausse dans les tons élevés et qui se convertissait dans l'exaltation de la colère, en une espèce de glapissement assez semblable à celui des hyènes. Voilà Robespierre. Ce qui caractérise l'âme, le regard, c'est en lui, je ne sais quel trait pointu qui jaillit d'une prunelle fauve, entre deux paupières convulsivement rétractées et qui vous blesse en vous touchant. Vous devinez tout au plus, au frémissement nerveux qui parcourt ses membres palpitants, aux tics habituels qui tourmentent les muscles de la face, et qui leur prêtent spontanément l'expression du rire ou de la douleur, aux tressaillements de ses doigts qui jouent sur la planche de la tribune, comme sur les touches d'une épinette, que toute l'âme de cet homme est intéressée dans le sentiment qu'il veut communiquer et qu'à force de s'identifier avec la passion qui la domine, il peut devenir, de temps en temps, grand et imposant comme elle. » Ce portrait, tracé par un ennemi, révèle cependant ce qui fut la force de Robespierre. L'effort de volonté tendue tout entière à convaincre et à entraîner son auditeur qui constitua sa grande force d'action sur les masses, moins délicates et moins exigeantes que l'Assemblée où il débutait. « Son éloquence, dit un autre contemporain, n'était qu'un tissu de déclamations sans ordre, sans méthode et surtout sans conclusion. Nous étions obligés, chaque fois qu'il parlait, de lui demander à quoi il voulait en venir. Il se plaignait, il se lamentait, il gémissait sans cesse des malheurs de la patrie, et jamais il n'avait un remède à proposer... » « Les vagues généralités de

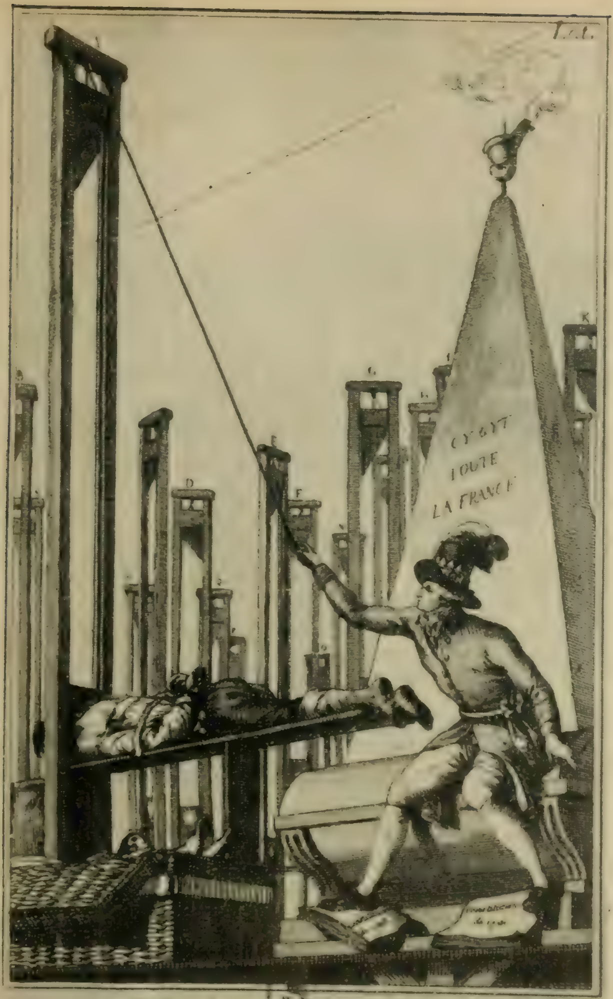
(1) G. Lenôtre, *Paris Révolutionnaire*, 10-11.

ses prédications, dit à son tour Daunou, n'aboutissaient pour l'ordinaire à aucune mesure, à aucun projet de loi. Il combattait tout, ne proposait rien, et ce secret de sa politique s'accordait heureusement avec l'impuissance de son esprit et la nullité de ses conceptions législatives. » S'il en faut croire Fréron, il ne se distingua tout d'abord à l'Assemblée Constituante que par une extrême difficulté de parler, quoiqu'il demandât souvent la parole, surtout aux séances du soir, alors qu'entraîné par les excitations de la journée, il se sentait plus en verve. D'ailleurs, presque toujours, on le forçait de se taire par des huées et des brouhahas. Ses gestes brutaux, son attitude à la tribune, à la fois brusque et pesante, les afflux de bile dans son visage livide, les mouvements convulsifs de ses mains, de ses épaules, de son cou, ses rires forcés et sardoniques déplaisaient à l'Assemblée. Les inflexions aigres de sa voix frappaient désagréablement l'oreille; il criait plutôt qu'il ne parlait. D'ailleurs son séjour trop court dans la capitale n'avait pu vaincre encore entièrement la dureté de son organe et l'accent de sa province transparaissait dans la prononciation de plusieurs mots. Quel que fut son insuccès, il s'opiniâtra à assiéger la tribune. Il s'y fit l'apôtre des idées égalitaires, alors même que l'avenir semblait promis aux rêveurs de fraternité et aux fanatiques de liberté. Seuls, les esprits sagaces devinèrent dès lors son jeu et en même temps sa puissance. L'un d'eux, un des plus grands orateurs de la Constituante, cette pépinière de gens éloquents, Barnave, a ainsi noté Robespierre : « Il cache son ambition et son pouvoir futur sous l'ennui qu'il nous inspire, mais il ne dit pas un mot qui ne forme un peuple sanguinaire, tout prêt à lui remettre la hache. » Mais qui donc, à l'Assemblée Nationale, parmi les grands talents qui encadraient Robespierre, eût songé à le craindre? « On ne craint point ce chafouin à la tribune, disait cependant Mirabeau, mais il serait dangereux si l'on buvait à côté de lui. »

Dès les premières heures de la Révolution, le petit avocat

d'Arras s'était fait un plan de conduite et avait adopté ce que les politiciens de nos jours appellent une plate-forme. Étroitement lié avec tous les meneurs de la démocratie parisienne, hommes du 14 juillet ou des journées d'octobre, les Grammont, les Osselin, les Momoro, les Ronsin, les Vincent, en contact quotidien avec ceux qui avaient alors la popularité, Santerre, Pétion, il établit son quartier général aux Jacobins. Dans ce bruyant état-major d'aboyeurs des groupes, il était incontestablement le plus honnête, le plus grave, la recrue dont on pouvait être le plus fier, l'orateur dont le nom devait le plus souvent retentir au milieu des éloges. Quelque temps, il partagea la gloire de Marat, et il en était venu à le jalouser. « Vous avez pris le parti de répéter si souvent mon nom avec le sien, écrivait-il plus tard à Vergniaud, que l'on me prit au moins pour un accessoire de ce grand personnage, comme si je n'avais pas eu une existence propre... comme si mes concitoyens n'avaient pas pu me juger par mes propres actions tandis que Marat écrivait dans un souterrain (1) ». Lui, c'était à la tribune, en pleine lumière, qu'il travaillait à l'édifice de sa gloire. Quand il parlait à l'Assemblée ou au club, il y attirait tout un auditoire de femmes fanatiques qui venait se délecter de sa voix aigre et de ses doctrines haineuses. Elles n'appartenaient pas toutes à la classe des futures tricoteuses. Outre Mme Roland, alors son admiratrice passionnée, Robespierre s'était attiré les sympathies et l'on dirait mieux, l'adoration de Mme de Chalabre, qui appartenait sans doute à la famille des financiers et qui possédait une fortune considérable. Dès le mois de février 1791, son patriotisme lui avait valu les éloges de Robespierre et, toute fière, elle lui écrivait pour le solliciter de s'associer au petit nombre d'amis qui fréquentaient son salon. « Si tous vos moments n'étaient pas consacrés au

(1) Les éléments de ce portrait de Robespierre à la Constituante sont principalement empruntés au remarquable ouvrage de feu d'Héricault : *La Révolution de Thermidor*.



ROBESPIERRE guillotinant le bourreau après avoir fait guillot' tous les Français

A le Bourreau B le comité de salut Public. C le comité de Sureté générale D le Tribunal [illegible] E les [illegible] F les Cordeliers G les Brissotins H Girondins I Philipotins, K Chabotins L Hébertistes M les Nobles et les Prêtres N les gens à talens. O les Vieillards, Femmes et Enfans P les [illegible] et les [illegible] Q les Autorités Constituées R la Convention Nationale, S les Sociétés Populaires.

salut de notre chère patrie, je désirerais bien en causer avec vous, mais je crains de lui voler un temps si précieux. S'il était possible de concilier ce désir, vous me feriez beaucoup d'honneur et de plaisir. » Robespierre ne pouvait se refuser à une invitation aussi courtoise et quelques jours plus tard, il devint l'hôte de la maison de Chalabre. Ses visites étaient trop peu fréquentes pour satisfaire les ardeurs de la chaude patriote qu'était devenue Mme de Chalabre. Aussi lui prodiguait-elle ses billets. « Mon sang bouillonne. Je viens de lire avec encore plus d'indignation que de surprise, un projet de décret qui sans M. Rewbell eût passé dès aujourd'hui : l'établissement d'un tribunal prévôtal, un tribunal de sang contre les patriotes! Buzot, Pétion, Robespierre, Grégoire se rallieront contre ce décret, mais hélas! je suis dans une inquiétude inexprimable. » Une autre fois, c'était un décret qui laisserait au Pouvoir exécutif la nomination des administrateurs du Trésor qui était le motif de sa consternation. « Ciel! oh! quelle iniquité! quelle dégradation de l'espèce humaine! et c'est l'or, ce vil métal! qui rend les hommes stupides et féroces! Quel mépris des richesses ne doivent pas avoir les vrais patriotes! Trois députés seulement, et vous êtes de ce nombre, toujours au chemin de l'honneur, ont combattu l'infâme décret. Que vont dire les provinces? » Puis sa bile épanchée, elle priait Robespierre d'accepter à dîner chez elle et de la prévenir au moins deux jours à l'avance, afin qu'elle puisse avertir M. et Mme Bitaubé qui seraient charmés de se rencontrer avec lui (1). Un piquant récit de ce dîner nous a été conservé par l'auteur anonyme de la *Vie de M. Robespierre* (2). « La réunion était peu nombreuse, raconte-t-il, je trouvai, outre M. et Mme Bitaubé, Fréron, le camarade de collège de Robespierre, Vadier, dont la liaison avec le dieu de Mme de Chalabre commençait et qui, plus tard, devait contribuer à sa chute, l'évêque

(1) Hamel. *Histoire de Robespierre*, I, 514.

(2) Page 110.

de Bourges, Torné, qui a dû regretter bien amèrement, après cette époque, les liaisons qu'il eut avec le chef de la Montagne et l'amitié, l'admiration même qu'il lui témoigna, Ronsin, tour à tour général révolutionnaire et commissaire du Pouvoir exécutif. Camille Desmoulins était aussi au nombre des convives de Mme de Chalabre. Robespierre se fit attendre et arriva fort tard. Il n'avait pu, dit-il, se refuser aux visites de plusieurs membres de sociétés patriotiques de sa province qui étaient venus le consulter sur leur organisation et quelques mesures importantes. Il glissa là-dessus avec une modestie affectée et je m'aperçus avec surprise que j'étais le seul qui ne fût pas sa dupe. Tout le monde autour de moi témoignait à Robespierre l'admiration la plus profonde et des sentiments qu'à cette époque une foule de ses collègues devaient inspirer bien plus que lui, car on n'avait pu encore juger de ses vues et les circonstances ne l'avait mis à même que de déployer une partie des talents dont il a fait preuve dans la suite... Les séances de nos assemblées législatives, aux époques les plus graves de notre histoire, ne furent jamais plus sérieuses que la réunion qui entourait la table de Mme de Chalabre. On y passa en revue les différents gouvernements depuis la Monarchie absolue jusqu'à la démocratie la plus complète. Et surtout, on y vérifia les titres à l'estime publique de tous les députés. Robespierre parla fort peu et le moindre de ses propos fut accueilli comme un oracle. Mme de Chalabre, Vadier et Ronsin témoignaient surtout une admiration qui, bien certainement, n'avait rien de simulé ni de contraint. Elle naissait de l'intime persuasion que Robespierre unissait aux connaissances les plus profondes, aux talents les plus transcendants, toutes les vertus qui peuvent orner le cœur de l'homme. Torné partageait cet avis-là.

« — Si j'étais député, disait-il, comme j'observerais vos traces pour les suivre fidèlement ! Combien je serais heureux, si je pouvais mériter le nom de petit Robespierre, je le mérite, au reste, par la conformité de tous mes principes avec les vôtres.

« — Non, disait Mme de Chalabre, je ne trouve pas d'expression qui puisse rendre la surprise que m'a causée la lecture de votre dernier discours. Oui, vertueux Robespierre, vous seul pouvez sauver la France, vous seul pouvez lui servir de guide dans la route périlleuse et nouvelle où elle est engagée. »

Cependant, impassible et froid, Robespierre s'inclinait et répondait à peine à ces fades adulations. »

Généralement il respirait un encens moins alambiqué. Le public des Jacobins, idolâtre de son éloquence, exprimait avec moins de finesse son admiration. « Mais, dès ce temps-là, obscur à l'Assemblée, il est très actif et très dangereux dans les clubs, et par la correspondance avec les départements, » dira Malouet.

Le moment de son installation chez les Duplay marque le changement de terrain de sa popularité. Une occasion lui permet de faire expier d'un seul coup à ces Constituants qui l'ont méprisé et maltraité les mauvais procédés qu'il estime qu'ils ont eus à son égard. Le Jacobin tout-puissant dans la salle de la rue Saint-Honoré, devient à cette heure, si dédaigné qu'il fût la veille, le maître de l'Assemblée. Son discours sur la réélection des membres de l'Assemblée Nationale à l'Assemblée Législative, très sec, très ferme et très adroit, contraint les Constituants à se suicider politiquement en se refusant l'accès de la nouvelle Chambre. C'est un coup de tactique d'une extrême habileté. Robespierre nettoie sa route en écartant de la carrière politique pendant l'espace d'une législature, tous ces modérés qui ont apaisé leur première fougue pendant la trop longue carrière de la Constituante. Il sent bien que presque aucun d'entre eux ne reviendra, car une législature, ce peut être et l'usure d'une Constitution qu'ils ont votée et la démonétisation de ceux qui, jusque là ont siégé à côté de lui. Cette démonétisation, il ne la craint pas pour son compte, parce qu'il n'est pas un modéré, mais un violent à froid d'une part, et de l'autre, parce que son tremplin n'a jamais été la tribune de l'Assemblée qui va lui être fermée,

mais la tribune des Jacobins qui lui restera toujours ouverte. Que des novices ignorants de la vie politique viennent siéger à la Législature, il y voit tout profit, car il lui sera bien plus facile d'influencer leurs décisions du dehors, qu'il ne lui serait possible d'avoir une action aussi directe sur la ligne politique de ceux qui ont débuté avec lui dans la carrière et qui y ont tout appris, sauf à le considérer à la valeur qu'il s'attribue.

A côté de son influence prépondérante sur les clubs, il s'est conservé un autre terrain où il croit briller. Peut-être est-ce sa jalousie pour Marat, qui le porte à lui disputer une arène où il passe pour maître ? En créant le *Défenseur de la Constitution*, Robespierre s'improvise journaliste. Sans renoncer à son domaine des Jacobins, il veut se ménager en cas de mécompte un rapprochement possible avec les régions gouvernementales. Dans sa carrière, c'est une erreur, dans laquelle il ne persévérera pas, que son loyalisme constitutionnel. Peut-être, comme l'a révélé Harmand de la Meuse, a-t-il un moment caressé le rêve d'être chargé de l'éducation du Dauphin, combinaison qui échoue par suite de l'opposition formelle de la Reine; peut-être aussi a-t-il estimé qu'un peuple d'atavisme monarchique ne peut aller sans éducation préalable à la République. Peut-être, encore, n'a-t-il choisi le terrain constitutionnel que parce que la thèse républicaine était le domaine de Brissot, la thèse orléaniste celui de Danton, et qu'il avait en Marat un concurrent qui monopolisait en quelque sorte la théorie démagogique. Il est vrai que cette erreur, il la reniera plus tard comme un homme à qui rien ne coûte, pour regagner le temps perdu. Ce jour-là, il qualifiera de monstrueuse la Constitution de 1791, et écrira cyniquement qu'elle n'a été défendue que par des ambitieux. Heureusement pour lui, son loyalisme constitutionnel n'a été qu'une crise passagère, et son attitude aux Jacobins lui permettra de soutenir qu'il ne s'est fait royaliste en apparence que pour mieux préparer la chute d'un gouvernement qu'il abhorrait. D'ailleurs, dès les premiers

mois de son évolution, il a été soutenu et défendu par le souvenir des services qu'il a rendus au parti patriote. Le 27 septembre 1791, Mme Roland lui écrit : « Du fond de ma retraite, j'apprendrai avec joie la suite de vos succès, j'appelle ainsi vos soins pour le triomphe de la justice, car la publication des vérités qui intéressent la félicité publique est toujours un succès pour la bonne cause (1). » Il ne faut pas oublier en effet que le *Défenseur de la Constitution* n'a pas seulement pour programme la défense de celle-ci, mais encore et surtout la surveillance du pouvoir. « M. Roland, continue la correspondante, vient de me rejoindre, fatigué, attristé de l'inconséquence et de la légèreté des Parisiens. Nous allons ensemble suivre nos travaux champêtres, entremêlés de quelques occupations de cabinet et chercher dans la pratique des vertus privées, un adoucissement aux malheurs publics, s'il nous est réservé d'être témoins de ceux que peuvent faire une cour perfide et des scélérats ambitieux. »

A Arras, où il se rend le mois suivant, Robespierre reçoit les ovations générales, et voici en quels termes en rend compte un journal du temps : « Le 14 de ce mois, est arrivé à Arras, vers les huit heures du soir, le législateur incorruptible (2). Malgré toutes ses précautions pour cacher l'heure de son retour, il ne put échapper cette fois à la reconnaissance publique. Un peuple immense l'attendait dans les faubourgs, à l'entrée de la ville. La voiture paraît, escortée d'une douzaine de volontaires parisiens à cheval. Les cris de : « Vive la Nation, Robespierre et Pétion! » se font entendre de toutes parts ; c'est à qui verra, touchera, embrassera le plus intrépide défenseur de la liberté. A peine l'orateur chargé de lui exprimer les sentiments de

(1) Charlotte Robespierre. *Mémoires*.

(2) Le mot date de la dernière séance de l'Assemblée Constituante. Lorsque le président Thouret eut proclamé que l'Assemblée avait terminé sa mission, le peuple porta en triomphe Robespierre et Pétion en criant : « Voilà les vrais amis du peuple! les législateurs incorruptibles. » Au salon d'automne de 1791, on remarqua un portrait de Robespierre avec cette mention « l'*Incorruptible* ».

ses concitoyens peut-il saisir un instant de silence. L'illustre ex-député se voit contraint par ceux qui l'entourent de descendre et de recevoir au milieu des applaudissements deux couronnes civiques, l'une pour lui, l'autre pour son ami de Chartres. Déjà toutes les routes par lesquelles il doit passer sont illuminées ; la foule augmente de plus en plus. Ce n'est qu'après une heure de combat que le modeste Robespierre peut regagner son logis et se dérober à sa gloire. »

Un an plus tard, sa situation a bien changé. A Arras, les relations de sa famille ont rompu avec lui. Ses amis d'autrefois lui tournent le dos. Dubois de Fosseux que, lors de son voyage après la clôture de la Constituante, il a pris la peine d'aller voir à sept lieues d'Arras, trop courtois pour lui fermer sa porte, lui a fait un accueil de glace. Sa province lui échappe. Non seulement il ne peut songer à se faire élire à Arras, où il est loin d'avoir gagné du terrain pendant le règne de la Législative, mais la candidature de son frère rencontre de redoutables concurrences locales. Un instant, on croit en triompher. « Courage, mon cher ami, lui écrit Joseph Lebon, le 28 août, nous sommes au comble de nos vœux. Si tu appuies fortemenl ta pétition des commissaires, quel que doive être le succès de notre corps électoral, ton frère, alors, sera nommé d'emblée, sinon je crains toujours que la rage de nos ennemis ne l'éloigne à force de calomnies. Nous nous remuons comme des diables pour déjouer des millions de manœuvres dont il est inutile de t'instruire pour le moment, mais qui te pénétreront d'indignation lorsque nous pourrons te les apprendre à loisir. La f.... Assemblée Nationale actuelle nous taille un ouvrage immense et périlleux. J'ignore comment les choses tourneront. Adieu. » (1). Elles tournèrent fort mal. Augustin Robespierre dut renoncer à toute candidature à Arras. Heureusement, Paris demeurait inébranlablement acquis à Maximilien. Dans la vague de son succès, il emporta l'élection de son frère

(1) Courtois. *Papiers de Robespierre*, III, 255.

qui, le 17 septembre, fut élu le dix-neuvième sur la liste.

Quand se réunit la Convention, certes Maximilien n'avait pas cessé d'être l'*Incorruptible,* mais, il faut bien le dire, ni au 10 août, ni pendant les massacres de septembre, il n'avait joué un rôle propre à l'imposer à l'attention des masses et les vrais maîtres de la Convention, c'était les Dantonistes ou les Girondins. Lors de la première élection présidentielle, dans la nuit du 20 au 21 septembre, il n'obtint que six ou sept voix.

Isolé, muet à sa place, d'apparence intimidé, sans doute on le regarde beaucoup, mais ces regards, il pourrait bien les prendre pour des insultes. Incontestablement les tribunes sont pour lui, bien qu'il ne soit pas le maître unique de la populace. Derechef, il va faire sa route et, de même qu'entré obscur à la Constituante, il en est sorti après un coup d'éclat, il va s'adonner à la tâche difficile d'effriter lentement l'autorité de ses compagnons et de ses rivaux de pouvoir, barrant la route à tous les nouveaux venus et s'appliquant à ne rien négliger pour conserver, pour augmenter, pour décupler la toute-puissance de son action sur la masse populaire parisienne. Sa force, ce seront les divisions de ses adversaires ou de ses rivaux. Nul n'est un si habile niveleur que lui.

Jamais il n'aperçut un émule sans se promettre de l'écraser un jour. « Tous ceux, a dit Daunou, que les regards publics avaient distingués, étaient à ses yeux des rivaux. » Dans sa pensée vindicative, confondant avec l'intérêt du peuple lésé, toute blessure faite à son irritable orgueil, il voulut rester seul, avec ceux qu'il jugeait incapables de l'humilier, soit parce qu'il les jugeait nuls, soit parce qu'il voyait en eux des séides. « Le lendemain de l'assassinat de Marat, rapporte Courtois, il disait dans les couloirs de la Convention en guise d'oraison funèbre : « Marat a fait bien des bêtises, il était temps qu'il « finît ». Et c'est sans doute parce que Danton et Desmoulins ne finissaient pas assez vite qu'il délégua le soin de les frapper à son élève et son disciple, Saint-Just.

III

Robespierre et ses Amis.

Lors de ses premières séances, la Convention comptait 749 membres. La Montagne n'y disposait que d'une centaine de voix, tandis que les républicains de gouvernement en avaient 150. Les débris du parti constitutionnel formaient le troisième groupe. Là siégeaient un grand nombre de modérés, royalistes honteux, conservateurs peureux, sur qui les menaces et les hurlements de La Montagne produisaient un effet de paralysie. Enfin, au centre et sur les bas gradins de droite et de gauche, s'étaient assis une masse d'indécis, déguisant leur timidité de l'euphémisme d'indépendance. C'est ce qu'on a appelé, tour à tour, le Marais, la Plaine ou le Ventre.

La Montagne, unie pour l'œuvre de démolition, se trouvait déjà en dissension intestine à l'état latent et l'on aurait pu distinguer les aspirations des députés qui y siégeaient d'après leur origine politique, suivant qu'ils y avaient été portés par la poussée des Jacobins ou par celle des Cordeliers. C'étaient en effet, ces deux Sociétés populaires, dominant la démagogie parisienne, qui devaient s'entrechoquer, aussitôt que la Montagne aurait terrassé l'ennemi commun, le groupe de républicains de principe, de libéraux à rêves oligarchiques, auxquels la supériorité des hommes que la Gironde avait envoyés à la Convention, imposa le nom de Girondins. Tout d'abord, sans acception de personnes, la Montagne manœuvra avec une unité et une discipline admirables. Robespierre, comme Danton, n'étaient-ils pas alors des hommes d'opposition qui

devaient conquérir le pouvoir sur la ruine des espérances des amis de Roland et de ce qu'on appelait la cabale à Brissot? La Montagne n'avait alors qu'une âme. Désunie elle eût succombé. Elle lia partie, d'octobre 1792 jusqu'au procès de Marie-Antoinette.

La guerre s'engagea dès le 29 octobre 1792. Ce jour-là, on lut à la tribune, une lettre de Fournier l'Américain, le chef des assassins des prisonniers de Versailles. Dans cette lettre, Fournier disait qu'il fallait compléter l'œuvre du 2 septembre, en exterminant Vergniaud, Roland, Guadet, Lasource, Barbaroux et Brissot. Il ajoutait que Robespierre seul était capable de sauver la patrie. Ces déclarations excitèrent les indignations girondines. Se sentant atteint, Robespierre vint se lamenter à la tribune, protestant qu'on voulait l'opprimer et défiant qu'on osât l'accuser en face. Ce fut le signal des interpellations directes. A la fois, Louvet, Rebecqui, Barbaroux, demandèrent la parole. « Je t'accuse, s'écria Louvet, d'avoir longtemps calomnié les plus purs patriotes et dans les journées de septembre où tes calomnies étaient de véritables proscriptions. Robespierre, je t'accuse d'avoir, autant qu'il était en toi, méconnu, persécuté, avili les Représentants de la Nation. Je t'accuse de t'être continuellement produit comme un objet d'idolâtrie; d'avoir souffert que devant toi on te désignât comme le seul homme vertueux en France qui pût sauver le peuple, et de l'avoir fait entendre toi-même. Je t'accuse d'avoir tyrannisé par tous les moyens d'intrigue et d'effroi l'Assemblée électorale. Je t'accuse, enfin, d'avoir évidemment marché au pouvoir suprême. »

Robespierre feignit de sourire de ces attaques. Le sourire était plus commode que la réponse, mais six jours après, il montait à son tour à la tribune pour demander « où étaient ses armées et ses trésors pour arriver à la dictature ».

Cette tactique, Robespierre y resta toujours fidèle. Quelle que fût l'attaque qu'il eût à repousser, il se bornait à nier et il dénonçait au lieu de se disculper. Les Girondins, semblait-il dire, ont la prétention de m'opprimer. On

prétend que je n'ai rien fait pour arrêter les massacres de septembre. M'appartenait-il d'arrêter la justice du peuple? Les magistrats pouvaient-ils arrêter le peuple? Quant à des explications sur le fond, il n'en fournit aucune. Victime innocente, agneau, martyr, il s'en tint à proclamer la sainteté, l'infaillibilité du peuple. Il affirma qu' « exterminer les ennemis du peuple, c'est toute la justice, toute la vertu, toute la civilisation, toute l'humanité ». « Tout ce qui n'est pas l'ami dévoué, enthousiaste, exclusif du peuple, devait être supprimé. » « Juger le roi », il n'en pouvait être question, il s'agissait de le « supprimer ». Et toujours revenait comme le *leitmotiv*, encadré par les flatteries les plus caressantes à l'égard du prolétariat parisien, cette affirmation qu'il était calomnié parce qu'il était « le plus zélé défenseur de la liberté », parce qu'il avait « tout prévu, tout dénoncé », qu'en un mot, on voulait le « martyriser pour le peuple ». A quelque temps de là, à la tribune des Jacobins, persuadant à ses auditeurs qu'il était sans cesse menacé par le couteau des assassins, parce qu'il était l'homme important de la République, l'homme unique, l'homme nécessaire, il finit par s'écrier : « Je demande à être assassiné par Roland (1). » Les passions étaient portées à un diapason tel, qu'aussi bien orateur qu'auditeurs étaient sincères dans la mise en jeu de cette terreur oratoire. Le patriote parisien s'habituait à considérer Maximilien comme son émanation directe, son émanation la plus pure, le symbole de ses enthousiasmes et de ses dévouements, la quintessence d'intelligence qui devait et pouvait veiller sur le salut de la République. « Jouets des diverses factions, dit un contemporain, les patriotes semblaient oublier leurs maux dès qu'on leur parlait des vertus de Robespierre (2). » Les merveilles

---

(1) *Journal des débats du Club des Jacobins*, n° 329. — Aulard. — *La Société des Jacobins*, IV, 574.

(2) *Vie secrète, politique et curieuse de Marie-Joseph-Maximilien Robespierre*, p. 9.

d'éloquence de la Gironde, le génie de ses orateurs, le talent de ses journalistes ne pouvaient rien contre l'Incorruptible. Vainement, Brissot écrivait : « Robespierre ne veut que des applaudissements; il doit donc toujours flagorner le peuple des tribunes. Robespierre a peur, il aura donc toujours devant les yeux des poignards. Robespierre craint la raison; il parlera donc toujours aux passions. Il est profond en perversité; il parlera donc toujours de la perversité des autres. Il ne cesse de calomnier ses ennemis; il déclamera donc éternellement contre la calomnie (1). » Ces phrases trop bien balancées, ces catilinaires trop littéraires, n'avaient aucune action sur la foule. Elle ne les comprenait pas; elles ne lui disaient rien. Il n'en était pas de même quand l'ennemi des Girondins s'abandonnait à sa fureur contre ces hommes de la majorité qui avaient l'insolence d'écouter et de suivre d'autres guides que lui et ceux qui siégeaient sur la sainte Montagne : « Les Conventionnels, ce sont les petits tyrans de la République. Ils sont des êtres pleins d'une profonde perversité qui rallient à eux les riches, les fonctionnaires publics, qui ont le trésor public à leur disposition, pour séduire et égorger le peuple (2). » Voilà avec quels appels entendus de tous, Robespierre, suivi de gré ou de force, par toute la Montagne, enrégimenta tous ceux qui devaient au 31 mai, venir peser sur la Convention et obtenir d'elle la mise en arrestation des députés girondins.

Parmi ceux qu'il enrégimenta et qui devaient s'associer à sa cause jusqu'au dernier jour, deux noms sont en vedette : Couthon et Saint-Just.

Le premier était un avocat auvergnat, né avec un caractère doux et aimable, un esprit juste et facile, et qui, jusque vers 1793, avait parmi ses collègues du barreau une réputation de bonté et d'aménité. « Il se distinguait, rapporte Barante, par sa douceur, la politesse de ses

(1) *Le Patriote Français*, 29 décembre 1792.

(2) Aulard. *La Société des Jacobins.*

formes et son empressement à obliger (1). » Son cabinet était d'un accès facile aux pauvres, assurés d'y trouver des consultations gratuites, et il était le conseil de quelques hôpitaux et autres établissements publics. Malheureusement, depuis 1787, Couthon était affligé de malaises qu'il attribuait aux rhumatismes goutteux et qui lui rendaient difficile l'exercice de sa profession. Lui-même imputait l'origine de son mal à un accident qui lui était survenu durant une nuit de bonne fortune. Il faisait l'amour à une jeune femme, lorsque le père de sa bien-aimée parut. Couthon se réfugia dans une cuve pleine d'eau où il demeura plongé jusqu'au cou. Quand les causes de sa fuite eurent disparu, il reprit le chemin de la ville couvert de ses vêtements mouillés, qui se séchèrent, pour ainsi dire, sur son corps. Le froid, qu'il avait longtemps enduré, lui causa un saisissement universel à la suite duquel il perdit presque entièrement l'usage de ses jambes (2).



Georges Couthon,
d'après Gabriel (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Dr Cabanès. *Le Cabinet secret de l'Histoire.* 3e série, p. 225. Deux culs-de-jatte célèbres.

(2) *Observations sur la nature et le traitement du rachitisme ou des courbures de la colonne vertébrale et celle des extrémités supérieures ou inférieures,* par Antoine Portal, Paris, 1797.

A cette cause, la Société de Médecine, qu'il consulta en 1791, en ajoutait une autre dont la publication inspira à Couthon pour Vicq-d'Azyr, alors secrétaire perpétuel de la Société de Médecine, une haine qui obligea celui-ci à se cacher pendant la Terreur. « Nous ne nous occuperions pas davantage, disaient les médecins consultants, de la recherche très conjecturale des causes qui ont pu déterminer une suite d'affections aussi dignes de remarque, si M. Couthon ne nous avait appris lui-même que, dès sa tendre jeunesse, on l'avait laissé s'abandonner avec excès aux plaisirs solitaires, et que cette malheureuse habitude n'a cessé vers l'âge de puberté que pour être remplacée par un usage inconsidéré de plaisirs plus conformes aux vœux de la nature, mais dont l'excès n'est pas moins nuisible (1). » La maladie fit des progrès effrayants que rien ne put enrayer (2). « De là, dit une autre consultation médicale, a résulté l'extrême débilité des solides, l'irritabilité du système nerveux, et des dispositions à l'arrêt des liquides. A ces diverses causes, s'est jointe une éruption cutanée qui peut même en avoir été l'effet. Son imagination ardente, ses occupations habituelles, achèvent d'irriter une fibre déjà agacée par des sucs dépravés et affaiblis par des excès. » Il semble que la maladie ait métamorphosé le caractère de Couthon. Depuis qu'il s'adonnait à la politique, il vivait, ainsi que sa femme, Marie Brunel, dans une médiocrité qui confinait à la misère, toutes ses ressources étant absorbées par les soins de tous genres, les bains, les traitements électriques, les saisons à Néris ou à Saint-Amand. Son état d'infirmité intéressait tout le monde en sa faveur. Leblanc prétend que Robespierre

(1) Lemontey, dans son éloge de Vicq-d'Azyr (p. 32), raconte que Portal, appelé à donner des soins à Couthon, lui proposa de placer son confrère Vicq-d'Azyr dans un Comité scientifique. — Quoi donc ? s'écria Couthon, est-ce que ce scélérat existe encore ? Portal eut soin d'avertir Vicq-d'Azyr de se cacher.

(2) Marcellin Boudet. — *Les Conventionnels de l'Auvergne*, 1874.

prit Couthon par sa passion, l'avarice (1). En réalité, il lui fit accorder en qualité de sans-culotte pauvre, un logement aux Tuileries, du côté de la cour du Manège, de façon qu'il lui fut aisé de se rendre à la Convention (2). En outre, les commissaires artistes de Versailles furent autorisés à mettre à sa disposition un fauteuil élastique qui avait appartenu à la comtesse d'Artois (3), et quand il devait parler à la tribune, on l'y hissait sur un fauteuil. Bien qu'il affirmât que rien autre chose que le vrai et le juste ne fût capable de l'influencer, Couthon, vivait dans un état d'exaspération qui explique comment cet homme qui assurait n'avoir jamais fait de mal à un poulet, pouvait en arriver à proclamer qu'il verrait couper la tête aux Girondins sans détourner les yeux (4). Il souffrait atrocement, presque sans que son mal lui laissât une heure de répit, et il voyait souffrir auprès de lui un de ses enfants, Hippolyte, qui expira, en l'an II, d'un mal mystérieux qui était évidemment une transformation de la maladie paternelle. Dans ses heures d'accalmie, Couthon revenait à son caractère naturel. Cambon lui disait un jour, comme il revenait d'une mission dans le Limousin :

« — Ce n'est vraiment pas la peine d'avoir tant écrit et déclamé contre les prêtres. Il paraît que là-bas vous avez été leur bienfaiteur.

— Je n'ai pas changé de sentiment, répliqua Couthon, mais on n'égorge pas des gens pour des opinions. Il est odieux qu'on ait fait un ogre de la République. »

Pour Maximilien, Couthon fut un allié très utile, surtout aux Jacobins dont il avait l'oreille et où il défendait victorieusement Robespierre. Au Comité de Salut public, il ne jouait pas un rôle capital, sauf dans les derniers mois

(1) Leblanc. *Vies secrètes et politiques de Couthon, Saint-Just, Robespierre jeune.*

(2) Arch. Nat. *Papiers de la Commission des Tuileries*, T. 10777.

(3) Cabanès. *Op. cit.*, p. 234.

(4) *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 390.

de l'existence du triumvirat où ses interventions furent même parfois compromettantes.

Saint-Just, au contraire, d'une éloquence moins prenante à la tribune de la rue Saint-Honoré, s'imposait, par sa brutalité et son flegme, au Comité de Salut public. « Il se possédait bien dans la dispute, dans la discussion, a écrit Barrère. Il était absolu, impérieux et tranchant. Son esprit était de feu, son cœur de glace. Il avait quelque chose du sentencieux et spirituel Montesquieu et de l'obscurité concise de Tacite. Il parlait beaucoup contre les tyrans et il se montrait propre à exercer la tyrannie. Il visait à être original et ressemblait pourtant beaucoup à Sénèque (1). »

Saint-Just était né en 1767, à Decize, dans la Nièvre, d'un ancien maréchal des logis des gendarmes d'ordonnance du duc de Berry, chevalier de Saint-Louis. En 1786, en vacances à Blérancourt, chez sa mère, veuve, il fractura ses armoires, fit main basse sur l'argenterie et les bijoux et fila à Paris (2). Sa mère porta plainte contre lui au lieutenant de police, et obtint un ordre pour le faire mettre en lieu de sûreté (3). On ne lui tint, d'ailleurs, pas rigueur très longtemps. Sa mère était mourante,

On le rappela à Soissons où il devait travailler dans une étude de procureur. A vingt ans, il publia un

(1) *Mémoires de Barère*, t. II, p. 235.

(2) Bégis. *Saint-Just, son emprisonnement sous Louis XVI. Lettres et documents inédits.*

(3) Plus tard Saint-Just se vengea en mettant Thiroux de Crosne, lieutenant de police, dans une des fournées du Luxembourg (9 floréal an II). Le chevalier d'Ivry, que la mère de Saint-Just avait chargé de transmettre sa plainte, lui attribuait également son incarcération sous la Terreur. « Ayant toujours aimé la Révolution parce qu'il la croyait nécessaire, et sa conscience ne lui reprochant rien qui puisse le mettre même dans la classe des gens suspects, il ne peut attribuer son arrestation qu'à la haine que lui avait vouée le scélérat Saint-Just pour avoir dévoilé aux yeux du lieutenant de police d'alors sa conduite atroce envers sa mère. »

poème, *Organt*, imitation de la *Pucelle d'Orléans*, vers faciles qui n'auraient pas suffi à assurer sa célébrité :

Je veux avoir une gente maîtressse,
Je n'entends point pour gente une déesse,
Car je l'irais choisir parmi les champs.
Je veux qu'elle ait une taille gentille,
Un cœur ouvert, qu'elle ait toujours quinze ans,
Qu'elle soit douce et que son œil pétille.
Je lui voudrais un petit souris fin
Sans hardiesse, un petit air malin.
Auprès de moi surtout qu'elle rougisse
Et qu'elle soit enfin telle que Nice.
. . . .

Des vers plus dangereux se trouvaient en nombre dans ce poème satirique, écrit à l'occasion de l'affaire scandaleuse du Collier, et, sitôt qu'il parut, un ordre ministériel ordonna d'en rechercher l'auteur pour le mettre à la Bastille. Saint-Just se réfugia à Paris chez un compatriote et y demeura jusqu'à l'époque des États Généraux. Que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe et qu'on lise? Dans sa retraite, Saint-Just lut le *Contrat social*, les œuvres de l'abbé Raynal (1). Il faisait son éducation d'homme politique selon la formule du temps. Nul ne fut plus ardent pour les idées nouvelles. En 1791, il écrivait à Daubigny : « Depuis que je suis ici, je suis tourmenté d'une fièvre républicaine qui me dévore et me consume. Il est malheureux que je ne puisse rester à Paris. Je me sens de quoi surnager dans le siècle. Ma palme s'élèvera pourtant et vous obscurcira peut-être. » Il essaya de se faire élire à l'Assemblée Législative. Il était parvenu à se faire nommer électeur à force d'intrigues, mais Gillet, notaire à Blérancourt, produisit son extrait de baptême duquel il résultait qu'il n'avait pas vingt-quatre ans, âge requis par la loi. Comme vengeance, sans doute, Saint-Just séduisit sa fille qui avait épousé le notaire Thorin, la

(1) Bégis. *Saint-Just et le bureau de la Police générale*.

fit divorcer et fit jeter dans les fers toute la famille (1). Il ne tarda pas, cependant, à réparer son échec électoral. L'année suivante, il était élu à la Convention Nationale à l'âge de vingt-cinq ans, et il se liait aussitôt avec Robespierre. Il avait comme lui l'esprit dogmatique, le ton autoritaire, et, comme lui, un soin raffiné de sa toilette. Camille Desmoulins l'en raillait dans un pamphlet célèbre : « Après Legendre, le membre de la Convention qui a la plus grande idée de lui-même, c'est Saint-Just. On voit à sa démarche et à son maintien qu'il regarde sa tête comme la pierre angulaire de la République, et qu'il la porte sur ses épaules avec respect comme un Saint-Sacrement (2.) » Le lardon de Camille Desmoulins excita d'autant plus la colère de Saint-Just, que cette haute et large cravate dans laquelle sa tête immobile était exhaussée comme un ostensoir, n'était nouée avec tant de soin que pour cacher la trace de ses écrouelles. « Je lui ferai porter la sienne comme saint Denis, répliqua Saint-Just. » Même chez lui, Saint-Just sacrifiait à l'élégance. Georges Duval, alors clerc de notaire, venu un matin chez lui pour lui faire signer une procuration, le trouva « vêtu d'une robe de chambre de bazin d'une blancheur éclatante. Ses pieds étaient emprisonnés dans des babouches élégantes de maroquin jaune. Il passait et repassait ses mains dans les boucles ondoyantes de sa chevelure parfumée qu'il disposait à l'entour de son cou, avec un soin aussi minutieux que l'orateur Hortensius les plis de sa toge (3) ». Il était sans cesse entouré de secrétaires et de créatures choisis parmi ses compatriotes, anciens clercs de basoche ou de notariat. C'étaient Thuillier et Gateau, de Blérancourt, qui l'accompagnèrent dans ses missions aux armées, Vilain Daubigny, tour à tour juré au Tribunal révolutionnaire et

(1) Notes de Courtois. *Révolution française*, t. XII, p. 932.

(2) Duval. *Souvenirs Thermidoriens*, p. 191.

(3) Duval. *Souvenirs Thermidoriens*, p. 183.

adjoint au ministère de la Guerre. Thuillier et Gateau avaient été accusés de vols et de concussion, et, comme Carnot s'élevait violemment contre eux, Saint-Just les avait pris sous sa protection : « Les patriotes ne peuvent jamais être des concussionnaires, avait-il répliqué, puisque tout leur appartient. Seul, un mauvais citoyen peut les accuser (1). » De même Robespierre avait fait un jour à Meillan l'éloge de Desfieux, personnage taré qu'il se décida plus tard à envoyer au Tribunal révolutionnaire.



Saint-Just,
par David. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

« — Mais votre Desfieux, répliqua Meillan, est connu pour un coquin.

— N'importe, c'est un bon patriote.

— Mais c'est un banqueroutier frauduleux.

— C'est un bon patriote!

— Mais c'est un voleur.

— C'est un bon patriote! »

« Je n'en pus arracher que ces trois paroles, rapporte Meillan (2). »

Plus tard, Saint-Just casa un de ses secrétaires, Augustin Lejeune, de Soissons, au bureau de police du

(1) Bégis. *Saint-Just et le bureau de la Police générale.*

(2) Meillan. *Mémoires*, 7.

Comité de Salut public. Ce Lejeune qui, avec un autre employé du Comité, Lemasse, fit disparaître, le 9 thermidor (1), les papiers compromettants de Saint-Just, se trouva dans une situation fort difficile après l'exécution de son patron. Il avait des souvenirs curieux et il publia ceux qui pouvaient servir à sa justification. Ce Saint-Just en déshabillé est un comédien admirable. « Je rencontrai, une fois chez lui, raconte Lejeune, la fille d'un chevalier de Saint-Louis pour lequel elle avait obtenu la continuation d'un traitement de pensionnaire de l'État. Elle nommait Saint-Just le bienfaiteur de son père. Quand elle fut sortie, Saint-Just me dit : « Je ne puis la voir sans « attendrissement ! Que d'innocence ! Que de courage dans « ses peines ! Comme elle aime son père ! » Et Saint-Just en parlant, avait les yeux mouillés de larmes. Je saisis ce moment d'émotion pour lui demander la réintégration d'un commissaire des guerres de Soissons que la privation de sa place pouvait réduire à la misère. Saint-Just promit. Le lendemain, me croyant bien sûr des effets de cette promesse, j'allai dans la salle des séances présenter à Saint-Just le projet de réintégration. Il met le projet en pièces et me dit, en me montrant de la colère : « Je me suis plusieurs fois aperçu que tu t'intéresses aux « royalistes (2). »

Si Couthon et Saint-Just sont de vrais lieutenants de Robespierre, le second et le troisième triumvirs, les autres Montagnards du groupe, Augustin Robespierre, Lebas, David, viennent bien après comme importance. Augustin Robespierre, au témoignage des contemporains, n'était qu'un homme d'un mérite assez médiocre. « Misérable avocassier, dit le secrétaire Villiers, sans moyens, faux, ivrogne, bas et crapuleux, il me faisait l'honneur de m'estimer et de m'emprunter argent et linge qu'il ne me

(1) Notes de Courtois. *Révolution française*, t. XII, p. 817.

(2) Bégis. *Saint-Just et le bureau de la Police générale.*

rendit jamais (1). » Il était à cette époque, au temps de la Constituante, en froid avec Robespierre et, en novembre 1790, sa liaison d'enfance avec Duport-Dutertre lui faisait espérer quelque poste. Il écrivait à son ami Buissart : « Je puis me livrer personnellement à quelques lueurs d'espérance. Il m'est impossible de ne pas croire à l'intérêt que le nouveau garde des sceaux m'a montré depuis que je le connais. Si j'avais quelques années de plus d'exercice d'homme de loi, je n'aurais pas besoin de solliciter son souvenir (2). » Quand il arriva à la Convention, il s'y fit remarquer par l'envergure de ses poumons. On l'appelait à la Montagne le grand hurleur, le mugisseur national (3). Camille Desmoulins disait : « Il n'est pas jusqu'au son de la voix de Robespierre jeune, qui ne flaire la bêtise. » Un jour, parlant des opinions qu'Augustin émettait à la tribune, il déclara que c'était une affaire de poitrine, mais jamais une affaire de tête (4). « Robespierre jeune, a dit Baudot, prononçait les discours les plus incendiaires comme s'il eût récité une leçon. Au demeurant, il possédait les vertus de famille. Il était bon frère, il admirait sincèrement Maximilien et le regardait comme le plus vertueux des hommes. C'était une cruche qui résonnait quand son frère frappait dessus. Il aimait non moins sa sœur et logeait avec elle, quoique celle-ci le querellât souvent, parce que si elle ne se mêlait pas de politique, elle était intraitable au point de vue des mœurs (5). » Il était brave et le prouva pendant sa mission à l'armée d'Italie. Lafond, de Toulouse, juge militaire à cette armée, l'accusa ainsi que Ricord d'énormes dilapidations. Maximilien fit jeter l'accusateur dans un cachot d'où il ne sortit qu'après Thermidor (6). Les accusations

(1) Villiers. *Souvenirs d'un déporté.*

(2) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. V, p. 375.

(3) Notes de Courtois. *Révolution française*, t. XII, p. 939.

(4) *Ibid. id.*

(5) Baudot. *Notes historiques.*

(6) *La vie de Maximilien Robespierre*, Arras, 1850, p. 286-287.

de Lafond ne furent pas vérifiées, et les dilapidations de Robespierre jeune, ses entassements de trésors aux dépens de la République, semblent se réduire à des réquisitions de mobiliers pour l'installation des Représentants à Nice (1). Augustin Robespierre fut un des premiers protecteurs du général Bonaparte. Dans une lettre du début de la campagne d'Italie, il s'exprimait à son sujet en ces termes : « J'ajoute aux patriotes que je t'ai déjà nommés, le citoyen Buonaparte, général-chef de l'artillerie, d'un mérite transcendant. Ce dernier est Corse. Il ne m'offre que la garantie d'un homme de cette nation qui a résisté aux caresses de Paoli et dont les propriétés ont été ravagées par ce traître. »

Lebas, l'intime ami de Saint-Just, méritait certainement beaucoup plus d'attention qu'Augustin Robespierre. Les discours de Maximilien l'avaient absolument conquis. Sitôt qu'ils étaient imprimés, il les adressait à son père, en y joignant des commentaires admiratifs. Né à Frévent (Pas-de-Calais), en 1764, c'était le fils de l'intendant du prince de Rache, l'aîné de treize enfants. Arrivé à la Convention à l'âge de vingt-huit ans, il s'était aussitôt prononcé contre l'infernal modérantisme et avait pris place sur les bancs de la Montagne. Au dire de Baudot, il était personnellement assez doux, et c'est à Saint-Just, le plus terrible des hommes, qu'il faut attribuer les actes de férocité qui avaient marqué leurs missions (3). Le jour où Marat, acquitté par le Tribunal Révolutionnaire, fut porté en triomphe, le 24 avril 1793, Charlotte Robespierre avait amené à la Convention Élisabeth Duplay (4). Lebas vint saluer la sœur de Maximilien et engagea les deux citoyennes à assister à une prochaine séance de l'Assemblée

(1) Arch. nat., *Dossier Ricord.*

(2) Stéphane Pol. *Le Conventionnel Lebas.*

(3) Baudot. *Notes historiques*, p. 2[illegible]3.

(4) Notes de Mme Lebas. (Stéphane Pol. *Le Conventionnel Lebas*, p. 202 et suivantes.)

dont il leur vanta l'intérêt. Cette fois encore, Lebas vint les saluer et les engagea à rester à la Convention pour assister à la séance de nuit. Député et jeunes filles mangèrent ensemble des oranges et des sucreries. Ces rendez-vous patriotiques se multiplièrent, et, un jour, Lebas laissant sa lorgnette à Élisabeth, déroba sa bague qu'il avait feint d'examiner de près. Quelques jours après, Élisabeth sut que Lebas était tombé malade et ne paraissait plus à la Convention. « Cette nouvelle me fit grande impression... Moi, si jeune, si gaie, je devins triste et rêveuse. Tout le monde s'aperçut de ma tristesse, jusqu'à Robespierre qui me demanda si j'avais quelque chagrin. Je l'assurai que je n'avais rien, que ma mère ne m'avait pas grondée, que je ne pouvais pas me rendre compte de ce que j'éprouvais. « Petite Élisabeth! dit-il avec bonté, « regardez-moi comme votre meilleur ami, comme un bon « frère, je vous donnerai tous les conseils dont on a « besoin à votre âge. » Pendant longtemps, Élisabeth n'entendit plus parler de Lebas. Pour lui rendre de fraîches couleurs, ses parents l'envoyèrent passer un mois à Chaville, chez Mme Panis. A son retour, il s'écoula encore de longs jours avant que sa mère l'envoyât, par hasard, aux Jacobins avec sa sœur Victoire, retenir des places pour la séance du soir où devait parler Robespierre. Elle y aperçut Lebas qui aussitôt s'approcha d'elle et engagea la conversation. « Il me demanda si je ne devais pas bientôt me marier, si j'aimais quelqu'un, si la toilette et les plaisirs étaient de mon goût et si, mariée, devenue mère, j'aimerais à nourrir mes enfants. » Je lui répondis que je suivrais l'exemple de ma bonne mère. Alors il me dit que, sachant que j'étais très bonne, il voulait me prier de lui chercher une femme, très gaie, aimant les plaisirs et la toilette et ne tenant pas à nourrir elle-même ses enfants, que cela la rendrait trop esclave et la priverait des plaisirs qu'une jeune femme doit aimer. » Élisabeth très troublée, désolée de découvrir de tels sentiments chez un homme qu'elle adorait en secret, fut sur le point de se trouver mal. « Bonne Éli-

sabeth, lui dit alors Lebas, je vous ai fait bien de la peine, mais pardonnez-le moi. Celle que je vous priais de me chercher, c'est vous. » Puis, lui prenant les mains, il ajouta : « Mais tu ne réponds pas? Est-ce que tu n'éprouves pas pour moi ce que je sens pour toi? » Et il lui raconta tous les efforts qu'il avait fait pour avoir de ses nouvelles par les deux frères Robespierre. L'arrivée de Mme Duplay interrompit le tête-à-tête et, comme la lecture du discours de Robespierre était remise au lendemain, on se rendit aux Tuileries, et, par un temps superbe, en faisant plusieurs tours d'allée, Lebas s'ouvrit à Mme Duplay de ses projets d'avenir. Mme Duplay se borna à répondre que sa fille était bien jeune et un peu étourdie. Lebas insista, et, comme on allait fermer les Tuileries, Mme Duplay invita le jeune Conventionnel à venir lui-même le lendemain présenter sa demande à son mari. Rentrée au logis, elle instruisit le bonhomme Duplay de la conversation qu'elle venait d'avoir avec Lebas. Robespierre fut appelé au conseil. Il plaida la cause de Lebas, le plus digne des hommes, affirma que cette union ferait le bonheur d'Élisabeth, et, à près d'une heure du matin, la jeune fille qui écoutait à la porte, entendit quand Maximilien venait de se retirer, son père dire : « Il n'y a pas à balancer après l'éloge que Robespierre vient de faire de son ami. » En effet, le lendemain, quand Lebas se présenta, après avoir fait une longue morale à sa fille pour la punir de son manque de confiance envers sa mère, Duplay autorisa Lebas à considérer Élisabeth comme sa fiancée. La conversation dura jusqu'à plus d'onze heures, et, quand il traversa la salle à manger pour sortir, le jeune conventionnel prit la main de sa promise et lui dit : « Au revoir, ma bien-aimée, je dîne avec toi, ta digne famille et notre ami Robespierre. »

Sitôt que les projets de Lebas furent connus, il eut à résister aux conseils que lui donnait « dans son intérêt » son collègue et compatriote Guffroy. Chargé de famille, l'imprimeur Guffroy avait une fille à marier et avait jeté,

pour elle, son dévolu sur Lebas. Médisances, calomnies, il employa toutes les armes pour rompre l'union projetée. Rien n'y fit. Entre deux missions, Lebas revint tout exprès de Cassel pour épouser Élisabeth en août 1793 (1). Quelques jours après, il croisa Guffroy sur la terrasse des Feuillants. « Il se redressa en me voyant venir, raconte celui-ci, puis portant la tète haute au-dessus de l'épaule, le regard farouche, il semblait toiser sa victime prochaine. Moi, avec mon air pataud, je lui dis en passant : « Ah! jeune homme, ce ton s'abaissera un jour! » Je ne le croyais pas si prêt à s'abaisser (2). »

Ce que Guffroy aurait voulu faire de Lebas, en l'éloignant du clan de Robespierre, d'autres l'ont tenté pour David. Ce n'était pas un homme politique que David; c'était un artiste, un rapin ivre d'importance. Avant de s'attacher à Robespierre, il s'était attelé au char de Marat. Il aurait été prêt à s'écrier qu'en fait d'aristocrates à raccourcir, les pires étaient les peintres qui n'appartenaient pas à son école. « Broyons, broyons du rouge! » s'écriait-il, quand il signait les ordres d'arrestation. « Lors du concours des élèves de peinture et de sculpture, au printemps de l'an II, raconte Courtois, quelques artistes connus vinrent demander à David quand le jury des arts se prononcerait sur les différents morceaux exposés au Salon. — C'est au Tribunal révolutionnaire que cette affaire se jugera, répondit-il (3). » Il y aurait envoyé volontiers la moitié des hôtes du Muséum. C'est le nom que portait alors le Louvre, dont les galeries abritaient les artistes les plus connus. Au Comité de Sûreté Générale où il figurait, il passait simplement pour l'oreille de Robespierre.

(1) Stéphane Pol. *Le Conventionnel Lebas*, p. 276.

(2) Guffroy. *Les secrets de Joseph Lebon*, p. 116.

(3) Notes de Courtois. *Révolution française*, t. XII, p. 939. Après Thermidor, Menière, artiste demeurant aux Galeries du Louvre, se plaignait d'avoir été incarcéré comme suspect à Sainte-Pélagie par les soins de son ennemi David qui jalousait le logement qu'il occupait aux Galeries. (Archives nationales, *Doss. Menière*).

Quand il s'agit de renverser les Girondins, après les conciliabules de Charenton, avec Danton, Chaumette, Hébert, les chefs de la Commune et de l'Armée révolutionnaire, ce fut Couthon qui accrocha le grelot. Il demanda la mise en accusation et l'arrestation de ceux qu'on voulait débarquer, mais le véritable assaut fut donné par les tribunes garnies de ceux que Brissot appelait les « Brigands et les Bacchantes », rentiers oisifs, ouvriers sans travail, femmes patriotes qui imposaient à leurs voisins d'applaudir ceux qui leur plaisaient, et de chuter les orateurs qui n'avaient pas leurs faveurs. Quant à Robespierre, installé à la Tribune, où la Montagne lui fit passer une chaise, les bras croisés, il attendit 5 heures durant que la Convention ait voté le décret qu'il voulait imposer. Elle était prisonnière dans la salle des anciens bouffons italiens aux Tuileries, où elle venait de s'installer vingt et un jours avant, et elle ne recouvra sa liberté que lorsqu'il plut à Robespierre d'en donner la consigne au Pantalon à moustaches qui montait la garde dans la grande salle du Pavillon de Marsan, qui avait reçu le nom plutôt ironique de Pavillon de la Liberté (1).

Quand presque aussitôt on organisa les comités, ce fut le triumvirat, qui y joua le rôle capital, du moins dans les deux seuls Comités qui comptaient : le Comité de Salut public installé au Pavillon de Flore ou de l'Égalité, et le Comité de Sûreté Générale logé à l'Hôtel de Brionne. Les membres du Comité, surchargés de travail, pâlis par les veilles que leur imposait leur besogne journalière, vivaient du moins au sein du luxe et de l'abondance. Partout, c'était tapis des Gobelins, marbres, glaces, bronzes dorés, meubles de prix empruntés aux Magasins Nationaux. Des buffets bien garnis, des dessertes chargées de bouteilles, assuraient aux membres des Comités que, sans sortir du Palais, ils trouveraient à satisfaire leur appé-

(1) *Les Pourquoi ou le Catéchisme politique des bonnes gens*. An III.

tit (1). L'assiduité dans les bureaux, où se décidait le sort de l'État, rendait tout-puissant. Il fallait, selon les époques, trois ou cinq signatures pour rendre valable un arrêté. Il n'y avait généralement à connaître la matière dont il traitait, que celui qui les proposait à la signature. Les autres signaient de confiance. « Au Comité, dit un contemporain, il y avait cinq cents objets majeurs à signer chaque jour. S'il eut fallu les lire tous, un jour n'eût pas suffi pour la vingtième partie de ce qu'il fallait signer (2). » D'ailleurs, comment oser discuter et ne pas devenir suspect? La Vicomterie avouait plus tard que Robespierre avait un tel empire sur ses collègues que, pour sa part, il hésitait à l'affronter quand on délibérait à comités réunis. Il raconte encore que le jour où Saint-Just tira, à l'improviste, de sa poche le rapport contre Danton et les Dantonistes, la surprise fut générale. Le discours était si séduisant! Saint-Just le débita avec tant d'âme! Après la lecture, on demanda si quelque membre voulait parler. Personne! On mit aux voix et ils furent unanimes. Chacun sentait que, derrière Saint-Just, il y avait l'inspiration de Robespierre et en effet, l'on possède les notes que Maximilien, rassemblant ses souvenirs, avait livrées au rapporteur. Danton qui avait hésité à résister, persuadé qu'on n'oserait, se trouva arrêté dans la nuit du 10 au 11 Germinal par Héron. A la Convention, Legendre protesta seul; aussitôt terrifié par une menace de Robespierre, il devint muet. Celui-ci fut étonné de son triomphe. « Il faut convenir que Danton a des amis bien lâches, » dit-il en venant chez Duplay (3).

« Telle était, dira plus tard Courtois pour excuser son silence, la nature de l'accusation dirigée contre Danton, qu'elle imposait même à ses meilleurs amis, la nécessité de se taire dans la crainte d'être traités de même. Mais si

(1) D'Héricault. *La Révolution de Thermidor*, p. 63-71.

(2) Cousin Jacques (Beffroy de Regny). *Testament d'un electeur*, p. 139.

(3) Notes de Courtois. *Révolution française*, t. XII, p. 817.

elle fut capable d'opérer cet effet, ou même d'intimider ses amis, elle ne donna pas le droit à quelques-uns, au sortir de la séance, d'aller serrer la main de Robespierre et de Billaud et de les féliciter de ce coup d'autorité (1). »

Après Danton et son groupe (2) vint le tour d'Hébert et des athéistes. Cette fois encore, ce fut Saint-Just qui se fit l'instrument des desseins de Robespierre. Le prétexte de la brouille avait été la question des 73, restants désemparés de ce qui avait été le parti girondin. Fallait-il les guillotiner ou devait-on leur pardonner? « Je frappe l'énergie, disait Robespierre. Ceux qui sont dans la stupeur servent mes projets, ils s'efforcent de mériter leur pardon (3). » Le 16 Ventôse, les principaux chefs des Hébertistes étaient livrés à Fouquier-Tinville et c'est Robespierre qui, par l'intermédiaire de Dumas, président du Tribunal Révolutionnaire, dirigea à son gré tout le procès. Sa main protectrice s'était abaissée sur la tête de Pache, de Lubin, d'Hanriot, de Simon, le gardien du Temple dont il lui plaisait de garantir le patriotisme (4). Dès lors, Robespierre était maître omnipotent. Il le fût resté si les cartes ne s'étaient brouillées entre les deux comités, et si l'entente était demeurée la même, au milieu de Prairial, qu'au jour du double attentat d'Admiral contre Collot d'Herbois et de Cécile Renault contre Robespierre. Les pistolets qui ratent, les petits canifs inoffensifs, transformés en instruments de martyre que Pitt remettait à ses suppôts pour en frapper les personnages les plus importants de la démocratie,

(1) Notes de Courtois. *Ibid.* p. 816.

(2) D'après Courtois, Saint-Just vint lui-même désigner au cimetière de Montceau, la place où devaient être déposés les corps des Dantonistes. Il habitait une petite maison dont la vue donnait sur ce cimetière.

(3) Nadrelaxe. *Toute la vérité*, An III, p. 16.

(4) Fouquier-Tinville. *Réponse* p. 55-56. Ainsi on n'impliqua pas dans le procès, la femme de Momoro qui, grâce à ses relations au Temple, renseignait les royalistes sur Louis XVII et qui avait été arrêtée pour cette cause en même temps que des agents royalistes qui ne furent pas traduits non plus au Tribunal révolutionnaire.

suffisaient pour entretenir la popularité des deux chefs de groupe. L'émotion même qu'avait causée l'attentat excita le mécontentement des membres indemnes du Comité. La maison Duplay fut assiégée de délégations qui venaient assurer Robespierre de leur sollicitude et de leur dévouement. Les sections, les villes des départements les plus éloignés, les Sociétés populaires les plus obscures multipliaient les adresses de félicitations. Deux jours après l'attentat, le 6 prairial, le triumvir se présentait aux Jacobins et préludait au discours qu'il devait prononcer le lendemain à la Convention. Dans les deux discours qu'il prononçait successivement, il se posait en victime qui s'offre en holocauste au poignard des tyrans. « Ils ont cru, s'écriait-il, qu'il suffit d'assassiner ceux à qui vous avez spécialement confié le soin de veiller pour le salut de la République. Réjouissons-nous et rendons grâces au ciel puisque nous avons assez bien servi notre patrie, pour avoir été jugé digne des poignards de la tyrannie. Il est donc pour nous de glorieux dangers à courir. Le séjour de la cité en offre au moins autant que le champ de bataille. Nous n'avons rien à envier à nos braves frères d'armes. » Puis Robespierre, sur un mode mélancolique et menaçant à la fois, faisait en quelque sorte ses adieux à la vie : « Je ne tiens plus à une vie passagère..... Je me sens mieux disposé à attaquer les scélérats, je leur laisserai du moins un testament qui fera frémir les tyrans et leurs complices. Je révélerai des secrets redoutables, qu'une prudence pusillanime aurait pu me déterminer à voiler..... En disant ces choses, j'aiguise contre moi des poignards..... J'ai assez vécu..... Vous nous avez placé à l'avant-garde pour soutenir le premier effort des ennemis de la liberté, nous mériterons cet honneur et nous vous tracerons, de notre sang, la route de l'immortalité. » Les révélations annoncées par Robespierre ne se figurèrent pas dans le rapport que Saint-Just rédigea et dans celui par lequel le compléta Élie Lacoste, mais on trouva 53 complices à Cécile Renaud, et les malheureux qu'on incarcéra sous ce prétexte, souvent

étrangers les uns aux autres, furent menés au supplice vêtus de chemises rouges, pour bien convaincre les foules qu'ils étaient tous des parricides assassins des Pères de la Patrie.

La conspiration de l'Étranger fraya la route aux autres combinaisons connues sous le nom de conspirations des prisons, dont les hécatombes vidèrent les cachots de leur trop-plein aux fournées de Messidor. Vainement Robespierre, durant cette période, cessa-t-il de paraître au Comité, c'est à lui, c'est à son système de gouvernement, que l'opinion publique les attribua. Silencieuse et comme écrasée par la peur, cette opinion qui ignorait sa force, attendait dans l'inertie l'heure où, en se prononçant entre les rivaux qui devaient décider du sort de tous, elle se donnerait des maîtres nouveaux ou adhérerait une fois de plus aux maîtres anciens. A la Convention, Courtois raconte qu'à cette séance dans laquelle Robespiere fit une sortie, d'une ironie féroce, contre les Dantonistes immolés à sa haine, il avait auprès de lui un inconnu qui applaudissait de toutes ses forces. « Je crus, dit-il, démêler dans ses applaudissements quelque chose qui n'était pas sincère et je lui montrai par un sourire que je n'étais pas dupe de son rôle. Il s'approcha alors de mon oreille, et me dit à voix basse : — Dût-il m'en coûter la paire de gants avec laquelle j'applaudis (et il me montrait ses mains nues), je la sacrifierais volontiers si l'on me garantissait à ce prix la chute du monstre qui occupe actuellement la tribune. — Je lui dis de se contenir. Ses yeux se mouillèrent de larmes, il me serra la main et il s'enfuit. » C'étaient là des soldats qui n'attendaient qu'un chef et qu'une occasion. Ils n'étaient ni plus ni moins courageux que ceux qui devaient les mener à la bataille, mais personne ne hasardait le premier mouvement, parce qu'il fallait pour le hasarder que le péril fût plus grand à agir qu'à demeurer inerte.

IV

Les Thermidoriens.



C'EST le 20 Prairial, jour de la fête de l'Être Suprême, triomphe de la politique de Robespierre, qui, président de la Convention pour la dernière quinzaine de Prairial, devait marcher au premier rang, parmi le cortège officiel, que les premiers mécontentements s'accusèrent et eurent le courage de s'énoncer publiquement.

Toute la France était dans l'attente de ce jour. Le soleil se leva radieux. Les filles de Duplay se vêtirent de blanc. Éléonore composa de sa main le bouquet mélangé d'épis et de fleurs, que Robespierre devait offrir à l'Être suprême (1). Il était vêtu d'un habit bleu violet tel que le portaient jadis les rois, quand ils étaient en deuil. Ses cheveux poudrés, alors que tous avaient renoncé à la poudre, tranchaient au milieu de ses collègues. Le matin, il se rendit à la salle de la Liberté et là, rencontrant Vilate, juré au Tribunal Révolutionnaire, il accepta de déjeuner avec lui. Vilate avait obtenu, comme Couthon, par l'influence de Robespierre et de Barère, à qui il servait d'espion, un petit appartement au Pavillon de Flore. Des fenêtres, on dominait les Tuileries. Robespierre mangea peu et passa presque tout le temps à admirer le concours immense de citoyens et de citoyennes, qui avaient envahi le jardin. Tous les visages étaient gais. Les femmes élégamment parées se pressaient dans les allées. C'était une ivresse de fête. « Voilà, s'écria Robespierre, la plus intéressante

(1) Esquiros. *Histoire des Montagnards.*

portion de l'humanité! L'univers est ici rassemblé, ô nature! que ta puissance est sublime et délicieuse! Comme les Tyrans doivent pâlir à l'idée de cette fête (1)! Dans son enthousiasme, le triumvir oubliait l'heure. Il se faisait attendre comme un roi. Les huissiers couraient de tous côtés, en quête du Président de la Convention. Les députés et le peuple s'impatientaient. Groupés dans le Grand Salon du Pavillon de l'Horloge, les Conventionnels, sur une salve d'artillerie, à midi sonnant, s'étaient rangés sur les hauts gradins de l'amphithéâtre élevé contre le pavillon. En bas, un orchestre de huit cents musiciens, chanteurs et chanteuses du théâtre Feydeau, de l'Opéra et du Conservatoire, attendaient le signal pour débuter. Quand Robespierre songea enfin à quitter Vilate, il était midi et demi (2). Il parut, au milieu des applaudissements et des ovations. Seul, il monta sur une tribune élevée au centre de l'amphithéâtre et salua dans un premier discours « le jour à jamais fortuné que le peuple français consacrait à l'Être Suprême ». Puis, les chœurs de musique s'élevèrent. C'étaient les vieillards et les adolescents :

Dieu puissant, d'un peuple intrépide
C'est toi qui défends les remparts;
La victoire a, d'un vol rapide,
Accompagné nos étendards.
Les Alpes et les Pyrénées
Des rois ont vu tomber l'orgueil;
Au nord, nos champs sont les cercueils
De leurs phalanges consternées.
Avant de déposer nos glaives triomphants,
Jurons d'anéantir le Crime et les Tyrans!

Puis le chœur des femmes reprenait :

Entends les vierges et les mères,
Auteur de la fécondité!
Nos époux, nos enfants, nos pères
Combattent pour la Liberté!

(1) Villate. *Causes secrètes de la Révolution de Thermidor.*
(2) D'Héricault. *La Révolution de Thermidor*, p. 209 et suiv.



La Fête de l'Etre Suprême,
par Demachy. (Musée Carnavalet.)

Et si quelque main criminelle
Terminait des destins si beaux,
Leurs fils viendront sur leurs tombeaux
Venger la cendre paternelle.

Et le chœur de reprendre :

Avant de déposer vos glaives triomphants,
Jurez d'anéantir les crimes et les Tyrans (1).

L'hymne terminé, les Conventionnels descendirent dans le jardin. Robespierre se plaça à la tête de ses collègues, les précédant de quelques pas, comme un roi qui marche devant la troupe de ses courtisans. « Cette affectation orgueilleuse d'être le premier parmi des députés tous égaux, déplut » remarque Barère. Robespierre avait un air de vanité satisfaite, à la fois insolent et impérieux. « Pour moi, dit pourtant Baudot, je suis porté à croire que c'est la haine qu'on portait à Robespierre qui détermina cette séparation. En effet, les anciens partisans de la Gironde ne pouvaient point lui servir d'acolytes. Les indifférents ne pouvaient point approcher le monstre de trop près. Les Montagnards avaient en horreur la cérémonie et le pontife. Il ne faut pas croire qu'il y eut beaucoup d'encens pour le dieu du jour. J'entendis beaucoup d'imprécations prononcées assez haut pour parvenir jusqu'aux oreilles du sacrificateur. Il n'y avait point entre Robespierre et moi plus de huit personnes de file. J'ai entendu toutes les imprécations ; elles partaient de Thirion, de Montaut, de Ruamps, et surtout de Lecointre de Versailles qui appela plus de vingt fois Robespierre : « Dictateur! Tyran! et menaça de le tuer. Il faut remarquer que ces injures étaient adressées au dictateur et non point du tout à l'Être suprême. Lecointre et les autres croyaient que Robespierre avait proposé cette idée pour établir sur le droit divin le pouvoir qu'il voulait usur-

(1) Lamartine. *Histoire des Girondins*, liv. VI, p. 57.

per (1). » Robespierre avait profondément ressenti les hostilités qui grondaient autour de lui. Partie du reste de la fête ne donna pas ce qu'on en avait attendu. D'après le programme, le Président de la Convention devait près du premier bassin des Tuileries, mettre le feu à un groupe de grandeur naturelle représentant l'Athéisme trônant au milieu des Vices, à côté de la Folie et menacé par la Sagesse. L'Athéisme résista au feu ainsi que la Folie, la Sagesse seule fuma longuement ce qui fut une occasion de brocards. Dans la marche au Champ de Mars, un nouvel hymne amena aussi les murmures de la foule. Quelques spectateurs se montraient rétifs à l'enthousiasme des masses. L'auteur du *Jeune Anacharsis*, l'ex-abbé, aujourd'hui citoyen Barthélemy, dit, avec une bonhomie narquoise, à l'oreille de Courtois qui marchait près de lui : « Hé ! sans M. de Robespierre, nous ne saurions pas qu'il y a un Dieu et que l'âme est immortelle (2). » La Maillard, qui avait dû chanter malgré elle avec Laïs et d'autres artistes de l'Opéra, trépignait de colère (3), et, quand cinquante coups de canon annoncèrent que la fête était terminée, tandis que le bon peuple se gargarisait du cri de « Vive la Liberté ! » Robespierre et la famille Duplay reprirent, avec cette vague tristesse des retours de fête, le chemin de la rue Saint-Honoré. Ce n'était plus l'enthousiasme du matin, l'enivrement de Robespierre avait fait place à la tristesse.

« Je sais bien, dit-il, en regardant ses hôtes, le sort qui m'est réservé, vous ne me verrez plus longtemps. Je n'aurai point la consolation d'assister au règne de mes idées. Je

(1) Baudot. *Notes historiques.* — Dans son rapport, Courtois (p. 35) a écrit : « J'aime à me rappeler Lecointre le jour de la fête de l'Être Suprême, disant à Robespierre sur la tribune, où il se croyait au sein même de la gloire : « J'aime la morale de ton discours ; quant à toi, je ne t'estime guère ! » Ce qui pensa lui être funeste, grâce à la lâcheté de quelques personnes qui entouraient le dictateur.

(2) Courtois. *Rapport*, p. 48.

(3) D'Héricault. *La Révolution de Thermidor*, p. 214.

vous laisse ma mémoire à défendre. La mort que je vais bientôt subir n'est point un mal. La mort, c'est le commencement de l'immortalité. » Et, dans un morne silence, on se sépara pour la nuit (1).

Robespierre avait promis, en reprenant ses travaux, le lendemain, de frapper avec une nouvelle ardeur sur tous les ennemis de la Patrie. En effet, dès le 19 Prairial, au témoignage de Fouquier-Tinville, le président du Tribunal révolutionnaire Dumas parlait en chambre du Conseil d'une nouvelle loi qui réduirait à sept et à neuf par séance le nombre des Jurés. Convaincu que cette réduction ferait perdre au Tribunal la confiance publique, Fouquier protesta tant au Comité de Salut public qu'au Comité de Sûreté Générale, contre la suppression des interrogatoires, des déclarations par écrit et des défenseurs officieux. Au Comité de Salut public, Billaud, Collot, Prieur, Barère, Carnot, répondirent que cela ne les regardait pas, que Robespierre seul était chargé de ce travail. Au Comité de Sûreté Générale, tous ceux qu'il vit lui déclarèrent qu'une pareille loi n'était pas dans le cas d'être adoptée (2). Le lendemain, Couthon lisait à la tribune un rapport sur les moyens d'accélérer les jugements du Tribunal Révolutionnaire, institué non pas dans l'intérêt des individus, mais de la Patrie, avec la mission d'anéantir les ennemis de la Révolution. Ruamps et Lecointre protestèrent, mais sur l'intervention de Barère et de Robespierre, la loi fut votée. Ce fut le signal d'une violente scène entre Billaud et l'Incorruptible, le 23 Prairial au Comité de Salut public. Les cris furent tels que sur les terrasses des Tuileries, des promeneurs s'assemblèrent pour écouter et que le Comité monta à l'étage supérieur du Pavillon de Flore, pour pouvoir se quereller en paix à l'écart des oreilles indiscrètes. « Tu veux pouvoir guillotiner la Convention Nationale, rugissait Billaud. — Men-

(1) Esquiros. *Histoire des Montagnards.* Esquiros a écrit son livre sous la dictée, en quelque sorte, de Mme Lebas.

(2) Fouquier-Tinville. *Mémoires*, p. 11 ; *Réponse*, p. 53.



Repas fraternel en l'honneur de la Liberté (Prairial an II).
Dessin à la plume lavé d'aquarelle, collection Hennin. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

songe ! ripostait Robespierre. Vous êtes tous témoins que je ne dis pas que je veux faire guillotiner la Convention Nationale. J'ai parlé de ces factieux, de ces hommes impurs, de ces scélérats de Conventionnels envoyés en mission dans les départements. Ce sont ces quelques fripons, ces hommes dangereux et volontiers rebelles à notre autorité, qui sont mes ennemis. Toi, Billaud, tu fais cause commune avec eux... Ah ! je te connais maintenant ! — Et moi aussi, je te connais, » répliqua Billaud d'un air sombre. Les deux antagonistes se menaçaient du poing. On les sépara. Robespierre se promenait de long en large avec agitation. Après un silence, il reprit la parole avec plus de calme. Il versa des larmes. On signa la paix (1). Le Comité de Salut public s'était mis d'accord pour attirer à lui tout le pouvoir dont on déposséderait le Comité de Sûreté Générale. Celui-ci résolut de se défendre. Il ne se souciait pas de devenir une simple agence de Robespierre. La création du Bureau de Police Générale, à laquelle Saint-Just donnait tous ses soins, lui avait déplu comme un attentat contre son autorité. Il sentait bien qu'après cette usurpation de ses fonctions, il serait facile aux amis de Robespierre de le supprimer. A la séance du lendemain, Robespierre perdant la tête, quitta furieux le fauteuil de la présidence pour se précipiter à la tribune. D'abord, ses accusations furent vagues et générales. Puis, sur une interruption de Bourdon de l'Oise, il l'écrase d'un mot (2), attaque Tallien, appelle Billaud à la tribune et le lance contre Tallien. Celui-ci recule. Il s'excuse. Le lende-

(1) D'Héricault. *La Révolution de Thermidor*, p. 226-227.

(2) Plus tard, pour expliquer la façon dont il s'était aplati ce jour-là, dans une séance de la Convention où il répondit à Lecointre, Bourdon a dit un mot qui était à retenir : « Si Robespierre eût été attaqué quinze jours plus tôt, la Convention et la Liberté eussent été égorgées. » Legendre, dans des circonstances analogues, a rappelé une conversation qu'il avait eue avec Carnot aux Champs-Elysées : « Ne précipitez rien, lui avait dit l'organisateur de la Victoire, le moment viendra. Ne fais pas d'imprudences. Tu monterais à l'échafaud et tu l'enverrais au Panthéon. (*Mémoires sur Carnot*, t. I, p. 338).

main, il écrira à Robespierre qu'il est prêt à devenir son ami. Il demandera conseil à Couthon « car la jeunesse imprudente a besoin d'être guidée par l'expérience de l'âge mûr ». Cette prostration de tous les ennemis avérés de Robespierre n'indiquait qu'une chose. C'est que l'accord n'était pas fait entre eux, qu'aucun d'eux n'avait obtenu les sûretés nécessaires, que le pacte d'alliance offensive et défensive n'était pas conclu. Dès le début de Prairial, cependant, une conjuration s'était liée au sein même de la Convention. Ses premiers adhérents avaient été les hommes qui, depuis l'arrestation de Danton, colportaient dans le huis-clos le discours foudroyant qu'ils avaient préparé contre Robespierre. Dès le 5 Prairial, des conciliabules avaient mis d'accord Laurent, Lecointre, Fréron, Barras, Courtois, Garnier de l'Aube, Rovère, Thirion, Tallien et Guffroy (1). Mais aux premières heures, aucun de ceux-là n'avait songé à distinguer dans sa haine, la tyrannie de Robespierre de celle qu'exerçaient, soit en particulier, soit en commun, Collot, Billaud, Barère ou Vadier. Ignorants des divisions latentes qui existaient entre les décemvirs, ils ne songeaient qu'à canaliser les colères pour exciter, le moment venu, parmi les patriotes le mécontentement prêt à éclater. Un autre groupe, les membres qui composaient alors le Comité de Division, à l'appel énergique de Gay-Vernon, avaient juré de ne se laisser absorber par aucun projet, qu'ils n'eussent avisé aux moyens de renverser Robespierre et sa tyrannie (2). Montagne, débris de la Gironde, Centre étaient à toute heure en proie à des terreurs paniques. Beaucoup de députés s'en allaient chaque soir coucher hors barrière dans la maison de quelque ami. Une liste circulait. On l'attribuait aux partisans de Robespierre et elle portait les noms d'un certain nombre de députés marqués pour la proscription : ce fut l'un de ceux-là, Fouché, signalé dès le 23 Germinal à l'hostilité des Jacobins par les soins de

(1) Courtois. *Rapport*, p. 30.

(2) Courtois. *Réponse aux detracteurs*, p. 32.

Maximilien, qui eut le premier la pensée d'un rapprochement avec ceux des décemvirs dont on pouvait séparer les intérêts de ceux de Robespierre (1).

Fouché, ancien professeur à l'Oratoire, entré à la Convention en 1792, avait siégé d'abord parmi les modérés. Jadis, professeur de philosophie à Arras, il avait connu Robespierre. Son ami jusques à la bourse y compris, il avait été plus ou moins le fiancé de Charlotte. Une promesse de mariage jurée, puis reniée pour arriver à une union pécuniairement préférable, avait jeté entre eux des semences de discorde. Charlotte seule, bien qu'à l'occasion elle s'irritât contre ce « fourbe, cet homme sans conviction, sans moralité » lui avait conservé quelque sympathie, mais Maximilien n'avait pu lui pardonner de s'être dérobé à son influence pour s'enfermer dans les Commissions de travail. Il l'avait vu l'ami de Condorcet puis de Vergniaud, et avait eu à ce sujet de violentes discussions avec l'ancien camarade d'Arras (2). Plus tard, il l'avait trouvé lié avec Hébert, avec Chaumette, avec Danton (3). Il savait bien qu'au moment de la rupture de la Gironde et de la Montagne, peu désireux, malgré son admiration pour Vergniaud, de partager le sort que lui présageaient les colères de Robespierre, il avait accentué son évolution vers la Montagne. Mais c'était pour lier, en quelque sorte, partie avec Collot d'Herbois et Billaud Varennes qui, Hébert et Danton guillotinés, étaient devenus pour Robespierre les plus redoutables adversaires. Grâce à eux, un peu malgré le tout-puissant triumvir, Fouché avait obtenu une de ces missions où l'on vivait grassement et parfois l'on s'enrichissait. Assisté de sa femme, l'ex-religieuse, celle que l'on appelait ironiquement

(1) *Mémoires de Fouché.* — Madelin. *Fouché,* t. I. — Boissy d'Anglas a nié le rôle de Fouché dans la préparation du 9 Thermidor. Tous les incidents de cette époque portent, au contraire, sa marque de fabrique.

(2) Fouché. *Mémoires.* t. I. p. 13. — Charlotte Robespierre. *Mémoires.*

(3) Madelin. *Fouché,* p. 155.

la femme vertueuse, à cause de son horrible laideur (1), il avait grapillé à Lyon et dans la Nièvre. Robespierre croyait le tenir par les gabegies commises, alors qu'il battait monnaie entre les ruines et les échafauds. Il l'eût tenu peut-être, s'il l'eût moins brutalement dénoncé à l'opprobre des patriotes. Rappelé à la Convention, Fouché y était arrivé,



La marmite épuratoire des Jacobins.
Caricature de 1794. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

déclarant qu'il voulait lire son rapport justificatif sur les opérations de Lyon. La tribune lui fut interdite, la Convention renvoyant son rapport au Comité. Alors, avec la merveilleuse mobilité qui sera toujours sa force, Fouché chercha fortune auprès de l'homme du jour. Robespierre avait beau jeu de l'enchaîner à son char de triomphe. S'il avait daigné accorder sa protection au proconsul de Lyon oubliant la rancune des services rendus et la rancœur des

(1) Barras. *Mémoires*, III, p. 171. — Comte de Martel. *Fouché*.

trahisons passées, s'il l'avait fait entrer dans son jeu, il aurait eu certainement près de lui, attaché par l'intérêt vital, un limier bien supérieur à Saint-Just, une cruauté bien plus éclairée que celle de Couthon. Mais Robespierre était dans ses mauvais jours. Il reçut fort mal le suppliant qui venait lui demander quartier. Il le laissa faire antichambre fort longtemps et quand il le reçut, ce fut pour l'accabler sous une diatribe violente. Humilié, effrayé, Fouché prit congé, poursuivi d'un geste de menace (1). Il lui restait, pensait-il, un asile, les Jacobins. Là, il avait été populaire. Ce fut à la tribune de la rue Saint-Honoré, qu'il voulut porter sa cause. Dans une première joute oratoire, il essaya de prouver son innocence. Il prenait même l'offensive, mettant en garde les patriotes contre ceux qui représentaient comme des tyrans et de féroces oppresseurs les Représentants qui, dans leurs missions dans les départements, faisaient preuve d'une volonté ferme et d'une résolution forte (2). « Le crime finit, la vertu commence, conclut-il, la République est immortelle! » Son succès fut grand. Un patriote lyonnais demandait la parole pour parler contre Fouché. Sous prétexte de l'inviter à écarter toute aigreur, Robespierre feignit d'accorder une protection dédaigneuse à celui qu'il avait mal reçu la veille et qui venait de remporter un triomphe oratoire. Le Lyonnais se borna à dire d'un ton menaçant : « Vous connaîtrez, par la suite, tous les faits; la Vérité percera à travers les nuages. » Fouché demeurait maître du terrain (1). Dès lors, il engagea résolument la bataille. Au Comité, il accusa Robespierre d'avoir désorganisé la défense de Lyon; au club, il s'entourait des ennemis de Robespierre; à la Convention, il avait repris toute son assurance et reparaissait à la tribune. On le voyait se faufiler dans les groupes, sous prétexte de défendre les patriotes

(1) Madelin. *Fouché*, p. 162.

(2) Madelin. *Fouché*, p. 164. — Aulard. *La Société des Jacobins*, t. VI, p. 57.

(1) Madelin. *Fouché*, p. 164.

nantais attaqués. Son travail sourd de mine sapait la position des Robespierristes aux Jacobins, et le 16 Prairial, il réussissait à se faire élire président (1). Dès lors, il ne ménagea rien, poussant en avant Javogue et André Dumont que Robespierre détestait également. Quand le 23 Prairial, Robespierre vint aux Jacobins se faire féliciter, Fouché dans sa harangue, laissa échapper ces mots menaçants : « Brutus rendit un hommage digne à l'Etre surprême en enfonçant un poignard dans le cœur d'un tyran. Sachez l'imiter. » Pour châtier cette insolence, Robespierre lançait aussitôt contre lui une députation de Nivernais qui, sous prétexte d'accuser Chaumette, atteignaient, par derrière sa mémoire, leur ancien proconsul. Vainement Fouché renia l'amitié de Chaumette. Robespierre, le poursuivant de sa cinglante ironie, le flagella sans pitié, et la séance fut levée au milieu de violents murmures. Alors Fouché se terra. Les derniers jours de Prairial, toute la première quinzaine de Messidor, il erra de gîte en gîte, terrifiant les plus pusillanimes en leur



Collot d'Herbois.
Dessin anonyme. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Madelin. *Fouché*, p. 166-167. — Aulard. *La Société des Jacobins*, t. VI, p. 167.

rappelant qu'il fallait vaincre ou mourir. Vainement, Robespierre le fit sommer de venir se disculper à la tribune des Jacobins. Fouché, prévoyant le guet-apens, s'abstint de s'y présenter. Il entendait seulement gagner du temps. Il écrivit donc, demandant à la Société, de suspendre son jugement jusqu'au rapport des Comités. A la lecture de cette lettre, le 26 Messidor, Robespierre s'élança à la tribune : « Je commence par faire cette déclaration, dit-il, que l'individu Fouché ne m'intéresse nullement. J'ai pu être lié avec lui parce que je l'ai cru patriote. Quand je l'ai dénoncé ici, c'était moins à cause de ses crimes que parce que je le regarde comme le chef d'une conspiration que nous avons à déjouer. J'examine la lettre qui vient d'être lue et je vois qu'elle est écrite par un homme qui, étant accusé pour ses crimes, refuse de se justifier devant ses concitoyens. C'est le commencement d'un système de tyrannie : celui qui refuse de répondre à une Société populaire, est un homme qui attaque l'institution des Sociétés populaires... J'ai fait toutes ces observations, continuait-il, afin que les conspirateurs sachent une bonne fois que jamais ils ne doivent espérer d'échapper à la surveillance du peuple (1). » Aussitôt sur la motion d'un membre, la Société déclara Fouché exclu de son sein. Les amis de Fouché sortirent consternés. Celui-ci savait bien qu'être chassé des Jacobins équivalait à un arrêt de proscription prochaine. Le temps pressait (2).

« Je ne m'amusai point, raconte-t-il dans ses *Mémoires*, à disputer ma tête, ni à délibérer longuement, dans des réunions clandestines, avec ceux de mes collègues menacés comme moi. Il me suffit de leur dire, entre autres à Legendre, à Tallien, à Dubois de Crancé, à Daunou, à Chénier. « Vous êtes sur la liste! vous êtes sur la liste ainsi que moi, j'en suis sûr! » Tallien, Barras, Bourdon de l'Oise et Dubois de Crancé montrèrent quelque énergie.

(2) Aulard. *La Société des Jacobins*, t. VI, p. 219.
(3) Madelin. *Fouché*, p. 175.

Tallien luttait pour deux existences, dont l'une lui était alors plus chère que la vie. Aussi, est-il décidé à frapper de son poignard le futur dictateur, au sein même de la Convention. Je détournai Tallien d'une entreprise isolée qui eût fait tomber l'homme et maintenu le système. Convaincu qu'il fallait d'autres ressorts, j'allai droit à ceux qui partageaient le pouvoir de la Terreur avec Robespierre et que je savais être envieux ou craintifs de son immense popularité. Je révélai à Collot d'Herbois, à Carnot, à Billaud-Varennes les desseins du moderne Appius, et je leur fis *séparément* un tableau si énergique et si vrai du danger de leur position, je les stimulai avec tant d'adresse et de bonheur, que je fis passer dans leur âme plus que de la défiance, le courage de s'opposer désormais à ce que le Tyran décimât davantage la Convention : « Comptez les voix, leur dis-je, dans votre Comité et vous verrez qu'il sera réduit quand vous le voudrez fortement, à l'impuissante minorité d'un Couthon et d'un Saint-Just. Refusez-lui le vote et réduisez-le à l'isolement par votre force d'inertie (1) ». Barère, qui ne nomme pas Fouché, reconnaît qu'on mit sous les yeux du Comité la liste de proscription que les partisans de Robespîerre faisaient courir. « Le Comité de Salut Public, ajoute-t-il, qui depuis l'effet dangereux et terrible produit par la mort de Danton, avait juré de s'opposer désormais à toute accusation contre un membre de la Convention, le Comité renouvela alors son serment et convint de protéger les députés contre les attaques de Robespierre et de Saint-Just. C'est ainsi que nous les sauvâmes (2). » La démarche de Fouché se produisait en

(1) Fouché. *Mémoires*, I, p. 20.

(2) Barère. *Mémoires*, t. II, p. 210. — D'après le récit de Vilate, il reçut de Barère la confidence de la liste des proscrits, après sa tentative avortée d'attaque contre Robespierre. C'était dans son laboratoire voisin du Comité de Salut public. Tout défaillant, il s'étend dans son fauteuil, à peine il pouvait prononcer ces mots : « Je suis saoul des hommes, si j'avais un pistolet... Je ne reconnais plus que Dieu et la nature. » Après quelques minutes de silence, je lui fis cette question : « Quelle a pu être ta raison de l'attaquer ? » La

temps opportun. « Cinq jours après, dit-il, en plein Comité, Robespierre demanda ma tête et celle de huit de mes amis, se réservant d'en faire abattre plus tard encore, une vingtaine au moins. Quel fut son étonnement! et combien il s'irrita de trouver parmi les membres du Comité, une opposition invincible à ses desseins sanguinaires contre la Représentation Nationale. « Elle n'a déjà été que trop mutilée, lui dirent-ils, et il est temps d'arrêter une coupe réglée qui finirait par nous atteindre. » Voyant la majorité du vote lui échapper, il se retira plein de dépit et de rage, jurant de ne plus mettre les pieds au Comité, tant que sa volonté y serait méconnue. Il rappelle aussitôt à lui Saint-Just qui était aux armées, et maîtrisant le Tribunal Révolutionnaire, il fait encore trembler la Convention et tous ceux, encore en grand nombre, qui sacrifient à la peur (1). »

Le rôle de Fouché ne s'arrêta pas là. Par Carnot, il obtint que les troupes les plus dévouées à Robespierre et à la Commune, les compagnies de canonniers, fussent éloignées de Paris. Le prétexte de cette mesure fut de renforcer l'artillerie aux Armées. Il eût voulu obtenir de même la révocation ou la suspension d'Hanriot (2). D'abord domestique chassé pour infidélité par ses maîtres, puis soldat dans les troupes envoyées aux colonies, enfin gapian (commis aux barrières), si ivrogne qu'il fut, Hanriot avait conquis au 10 août le commandement de la Section des Sans-Culottes. Général de coup de main le 31 mai, il n'avait pas tardé à supplanter Raffet, commandant général de la

crainte et la douleur ont besoin de s'épancher. « Robespierre est insatiable, dit Barère. Parce qu'on ne fait pas tout ce qu'il veut, il faut qu'il rompe la glace avec nous. S'il vous parlait de Thuriot, Guffroy, Rovère, Lecointre, Panis, Cambon et ce Monestier qui a vexé toute ma famille ou de toute la séquelle dantonniste, nous nous entendrions; qu'il demande encore Tallien, Bourdon de l'Oise, Legendre, Fréron, à la bonne heure. Mais Duval, Audouin, mais Léonard Bourdon, Vadier, Vouland, il est impossible d'y consentir. » (*Causes secrètes de la Révolution de Thermidor*).

(1) Fouché. *Mémoires*, t. I, p. 20.

(2) Fouché. *Mémoires*, t. I, p. 24.

force armée parisienne, grâce à toutes les combinaisons et à tous les tripotages, la Commune ayant annulé tous les scrutins jusqu'à ce que les électeurs, intimidés, proscrits et incarcérés, se fussent laissé arracher l'élection d'Han-



Général Hanriot,
par Duplessis-Bertaux. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

riot (1). Cette nomination, qui avait coûté 600 000 livres prises sur les dépenses secrètes, l'intimité du général avec les Robespierristes, auraient dû convaincre le Comité de

(1) *Vie privée d'Hanriot*, p. 7 — Courtois. *Rapport*, p. 60.

Salut Public de l'intérêt de sa révocation. Le coup leur parut trop fort et trop direct. « Hanriot resta, dit Fouché, et faillit tout perdre, ou plutôt, l'avouerais-je, ce fut lui qui compromit, le 9 Thermidor, la cause de Robespierre dont il eut un moment le triomphe dans sa main. »

Fouché se faisait ainsi le bon courtier de l'opération projetée. Il avait convaincu Billaud, l'un des principaux directeurs des boucheries de septembre 1792, Collot d'Herbois, aussi féroce que Couthon. Vadier, le rival en vertu de Robespierre, l'assassin de Darmaing, Amar, qui avait étouffé la voix de Vergniaud comme celle de Danton, Vouland, autre pourvoyeur de l'échafaud, Barère, le beau parleur, atroce par excès de lâcheté. Cette dernière conquête n'était pas très sûre. Camille Desmoulins ne disait-il pas de Barère que la nature l'avait fait bilingue? Au procès de Louis XVI n'avait-il pas promis au côté droit de voter pour la réclusion, et à la Montagne de voter pour la mort (1)? Ce jouisseur fit cependant mieux que de s'engager, il osa un jour monter à la tribune : « Je résolus de mourir, a-t-il écrit dans ses *Mémoires*, mais de mourir avec gloire, en me plaçant parmi ceux qui viendraient démasquer ou détrôner Robespierre. Cette détermination prise, j'essayai une dénonciation contre le Tyran, dans un rapport fait par moi à la tribune le 2 Thermidor. Mais alors je fus seul, entièrement seul. Ou l'on ne me comprit pas assez, ou bien, dans ces temps de calamité et de terreur, personne dans ce Sénat n'osa ramasser les armes que je jetai au milieu de l'arène (2). » A la dernière heure cependant, un vent de découragement souffla sur la Convention. Le Comité se dérobait. Collot tantôt invectivait et tantôt embrassait Robespierre. Barère n'était-il pas l'homme le moins sûr du monde, Carnot le plus incapable d'in-

(1) Courtois. *Notes*, op. cit. 934-936. Courtois dit encore de Barère : « Il avait, comme les princes de Florence, le miel à la bouche et le rasoir à la ceinture. »

(2) Barère. *Mémoires*, II, p. 213.



plus que néron, MON VICOMTE est despote,
Se pavanant sous sa rouge Capote,
Ce ROI bourreau, pérore sur un ton,
dont rit tout bas le badaud dans sa Craſse.
C'Est arlequin, pantalon, ou paillaſse,
Contrefesant les airs D'AGAMEMNON.

Portrait de Barras en costume de Directeur.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

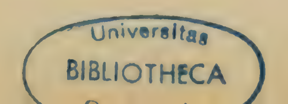
trigues (1). Fouché néanmoins n'eut pas un instant d'hésitation. Un jour en 1815, quelqu'un lui faisait craindre les effets de la colère de Napoléon. Il répondit simplement : « Un jour de Messidor, Robespierre s'est écrié : il faut qu'avant quinze jours la tête de Fouché ou la mienne tombe sur l'échafaud. Ce fut la sienne qui tomba. » Maintenant Fouché dormait en paix. Il avait trouvé dans la Convention les deux hommes, sans lesquels la Révolution de Thermidor eût été impossible : Barras et Tallien. Tous les deux savaient qu'ils jouaient leur tête. Tous les deux se savaient proscrits, sauvés uniquement jusque là, par la protection des Comités et tous les deux savaient combien cette protection était précaire, car ceux qui l'avaient accordée la veille pouvaient la retirer le lendemain.

Barras était rentré en pluviôse de sa mission à l'armée d'Italie. De nombreuses dénonciations l'avaient précédé et il se savait en disgrâce. Fréron, son compagnon de plaisir et d'infortune, l'entraîna chez Robespierre, qu'il avait à peine entrevu jadis, sur les bancs ou dans les couloirs de la Convention. A l'en croire, il répugnait à cette démarche, mais Fréron, qui n'était pas rassuré et qui se croyait aimé de Robespierre, la jugeait importante pour leur tranquillité alors qu'ils se voyaient l'objet de vexations plus ou moins injustes. « Robespierre, dit Barras, était devenu dans la Convention, une espèce de tribunal auquel chacun croyait devoir se référer pour obtenir un jugement sur les choses dont il pouvait être accusé. On s'imaginait se mettre en sûreté dès que Robespierre aurait prononcé l'absolution. » Les deux camarades furent reçus par Éléonore, qui étendait du linge dans la cour, tandis que sa mère, entre un baquet et un saladier, épluchait des herbes. Danican et Brune s'empressaient auprès des deux femmes. On commença par leur affirmer que Robespierre était absent, mais, sur l'insistance de Fréron, Éléonore les introduisit dans la chambre de Robespierre. Il était debout, enveloppé d'une sorte de

(1) Madelin. *Fouché*, p. 171.

chemise-peignoir, sa coiffure achevée et poudrée à blanc. Il n'avait pas de besicles (1) et fixait les deux arrivants de ses yeux troubles. « Il ne nous rendit nullement notre salut, se tourna vers son miroir de toilette, suspendu à sa croisée donnant sur la cour, puis alternativement vers une petite glace destinée sans doute à orner sa cheminée. Il prit son couteau de toilette, racla la poudre qui cachait son visage en respectant soigneusement les angles de sa coiffure. Il ôta ensuite son peignoir, qu'il plaça sur une chaise tout près de nous, de façon à salir nos habits, sans nous demander aucune excuse et sans même avoir l'air de faire attention à notre présence. Il se lava dans une espèce de cuvette qu'il tenait à la main, se nettoya les dents, cracha à plusieurs reprises à terre, sous nos pieds, sans nous donner aucune marque d'attention. » Cette étrange réception se prolongeait sans que ni l'hôte ni les visiteurs eussent prononcé une parole. Fréron crut devoir pourtant présenter son camarade. « Voici, dit-il, mon collègue Barras qui a été plus décisif que moi-même et qu'aucun militaire dans la prise de Toulon. Nous avons fait notre devoir au péril de notre vie, sur le champ de bataille, comme nous le ferons à la Convention. Il est bien pénible lorsqu'on est aussi franc du collier que nous, non seulement de ne pas se voir rendre justice, mais de se voir l'objet des accusations les plus iniques, des calomnies les plus monstrueuses. Nous sommes bien sûrs qu'au moins ceux qui nous connaissent comme toi, Robespierre, nous rendront justice et nous la feront rendre. » Robespierre gardait le silence. En vain Fréron substitua le vous au tutoiement révolutionnaire pour marquer sa déférence. Robespierre demeura debout, sans offrir de s'asseoir aux deux Conventionnels. « Je lui dis avec politesse, ajoute Barras, que notre démarche auprès de lui était celle de l'estime sentie pour ses principes politiques. Il ne me répondit pas un mot, ni ne laissa

(1) Robespierre avait l'habitude de porter des conserves vertes pour ménager sa vue délicate.



démêler aucun signe d'assentiment quelconque dans sa physionomie. Je n'ai rien vu d'aussi impassible dans le marbre glacé des statues ou dans le visage des morts déjà ensevelis. Il n'ouvrit pas la bouche. Il se pinça seulement les lèvres, déjà fort pincées, sur lesquelles j'aperçus une espèce de mousse bilieuse qui n'était nullement rassurante (1). »

Et au lendemain de cette visite, Barras et Fréron avaient commencé les longues stations dans les antichambres du Comité, attendant humblement qu'on voulût bien les entendre. Aux Jacobins, quelque effort qu'il fit, Fréron ne put faire ajourner l'admission de Loys, qui était à Paris le porte-paroles des hommes qu'il avait fait jeter dans les cachots de Marseille (2). A la fin de Messidor, d'après les rapports de l'espion Guérin, Barras et Fréron étaient certainement des plus menacés. Tallien cependant l'était encore davantage (3).

Si Barras appartenait par sa naissance à l'ancienne aristocratie, à celle qui était plus vieille que les rochers de la Provence, les relations de Tallien pendant sa mission de Bordeaux, l'avaient peut-être encore plus compromis. Fils naturel du riche marquis de Bercy, ou né d'un de ses concierges, comme Tallien l'affirmait d'accord avec l'état civil, de petit prote d'une imprimerie patriote, qu'il était en 89, il avait d'échelons en échelons, grimpé jusqu'à un siège à la Convention. Il avait joué un rôle obscur dans les premières luttes de la Montagne et des Girondins, puis soudain, il avait pris position, se faisant remarquer par l'acharnement des articles qu'il décochait tantôt contre les

(1) Barras. *Mémoires*.

(2) Aulard. *La Société des Jacobins*, t. VI, p. 16.

(3) Le 26 Prairial, le Comité de correspondance des Jacobins, avait fait voter un arrêté portant que Tallien ne s'étant pas disculpé des accusations que Robespierre avait portées contre lui, à la Convention, le 24, le Comité ne communiquerait plus avec lui, jusqu'à ce qu'il se fût expliqué à la tribune de la Société (Aulard. *La Société des Jacobins*, t. VI, p. 176).

Girondins, tantôt pour Philippe-Égalité. Ce dernier, il le défendait peut-être pour le mieux attaquer. « L'ingratitude, disait-il dans un article de l'*Ami des Citoyens*, doit être la première vertu du républicain, car la reconnaissance des peuples entraîne souvent à sa suite l'idolâtrie(1). » La veille du 21 janvier, il écrivait : « Citoyens, demain sans doute, ce jugement sera exécuté. Jusqu'à ce moment, veillez tous avec soin sur le Temple. Empêchez que les mal intentionnés n'en approchent. Les despotes étrangers, les royalistes du dedans, les partisans de la Monarchie, les complices de Capet, emploieront tous les moyens pour exciter un mouvement. Eh bien, réduisez-les au désespoir par votre tranquillité, par votre continuelle surveillance. C'est sur l'échafaud, c'est au nom de la loi, qu'il faut que la tête de Louis tombe, et non sous le fer d'un assassin. Celui-là serait un mauvais citoyen qui chercherait à troubler la tranquillité publique. » Quelques mois plus tard, devenu



Tallien,
par Dutertre. (Bibliothèque Nationale. Estampes.

(1) *L'Ami des Citoyens*, 23 décembre 1792.

arrogant et hardi depuis qu'il avait aidé à démonétiser Brissot, il demanda au Comité de Salut public, il exigea presque une mission. On lui en offrit une sur la frontière. « Non, dit-il, je veux aller à Tours. » On avait besoin d'un représentant dans le voisinage de la Vendée, il obtint la mission. Tout d'abord, il remplit les prisons avec un fracas insupportable. Nobles, prêtres, négociants, propriétaires étaient l'objet de ses persécutions (1); mais en même temps, raconte Baudot, il visait aux lauriers militaires. Il prétendait imposer ses plans stratégiques et voici que les Républicains sont battus de tous côtés. Il déguise et retourne les événements à son gré et demande Santerre comme général, afin de réparer ses défaites. Santerre, comme connu du peuple était le seul capable. On sait ce qu'il en arriva. Le Comité s'aperçut qu'il était trompé par Tallien. Comme le Comité était tenu à certains ménagements, il envoya Tallien à Bordeaux, qui vendit la République à beaux deniers comptants, de concert avec une dame qui a repris et quitté l'hyménée, comme Joyeuse sa cuirasse (2). » Ce que Baudot oublie de raconter, c'est l'histoire plutôt ridicule de *l'entôlage* de Tallien. Un peu avant sa mission de Tours, le conventionnel soupa un soir dans un des cabarets du Port au Blé avec une certaine Marguerite Pierrot, dite Lorrain, alors âgée de dix-sept ans et qui se disait cuisinière. Le lendemain nouvelle rencontre. Marguerite Pierrot engage Tallien à lui payer de la bière. Ils s'attablent dans un café, vident plusieurs bouteilles. A la bière succèdent les liqueurs, Tallien était sans doute un peu *pompette*. En sortant du café où ils avaient absorbé tous ces liquides, il entend cependant Marguerite Pierrot dire à une autre fille : « Je lui ai soustrait son portefeuille. » Tallien s'emballe, il crie, il tempête, il ameute la foule. « Tallien, faites éloigner le monde, je vais vous rendre votre portefeuille, » dit Marguerite Pierrot effrayée. Elle

(1) François Descotes. *La Révolution vue de l'étranger*, p. 309.

(2) Baudot. *Notes historiques*, p. 257.

tire le portefeuille de sa poche et le laisse couler à terre le long de sa jupe. Tallien s'en empare et constate qu'il contient bien les cent livres en assignats dont il se déclarait volé. Mais il n'a pas le bon esprit de s'en tenir là. Il conduit Marguerite Pierrot devant l'officier de police qui dresse procès-verbal. Et le tribunal de Police correctionnelle condamne la voleuse à un emprisonnement d'une année, dont les six premières semaines au pain et à l'eau. Il ordonne en outre, qu'à l'expiration du temps de sa détention elle soit conduite au dépôt de Saint-Denis, pour être renvoyée dans son département. « Cette disposition, dit la *Gazette des Tribunaux* du temps, est un vrai bannissement, peine illusoire et immorale que proscrivent nos nouvelles lois (1). » En conséquence, Marguerite Pierrot fait appel. Nouvelle mise en jugement et par conséquent nouveau scandale. Tallien, dans l'intervalle, avait pris la route de Bordeaux.

Le principal motif qui l'y attirait, c'était la recherche des Girondins qui, de toutes les régions de la France, s'étaient réfugiés dans la contrée qui était le quartier-général du parti. « Nous avons la certitude, écrivait-il à Pache, le 9 octobre 1793, que Guadet, Petion, Buzot, Grangeneuve, Salles, Girey-Dupré, Félix Wimphen et plusieurs autres conspirateurs sont encore en ce moment, soit à Bordeaux, soit aux environs, et la municipalité et les autorités constituées ne font rien pour parvenir à les arrêter (2). » A ce moment, il déployait une énergie extraordinaire et une rare violence de paroles contre les Girondins. « Je ne regrette que de ne pouvoir les tuer de ma propre main, disait-il. Je trouverais du plaisir à frapper un Girondin moi-même. » Et un autre jour : « Le père Guadet me trompe. Il veut me persuader qu'il déteste son fils. Je le tourne dans tous les sens pour avoir son secret. Je le ferai guillotiner (3). » Il ne négli-

(1) *Gazette des Tribunaux*, 1793, t. VIII, p. 75.
(2) *Affiches de la Commune de Paris*, 6 Brumaire an II.
(3) *Mémoires de Senar*, p. 206.

geait pas cependant les intérêts fiscaux que lui avaient recommandés les deux Comités. « Cette nuit, écrivait-il le 30 novembre, plus de deux cents gros négociants ont été arrêtés. Les scellés mis sur leurs papiers, et la Commission militaire ne va pas tarder à en faire justice. La guillotine et de fortes amendes vont opérer le scrutin épuratoire du commerce et exterminer les agioteurs et les accapareurs. » Une autre fois il écrivait que la guillotine produirait en peu de temps 40 millions. Quand on manie des sommes aussi considérables pour le compte de l'État, qu'on est Jacobin, et qu'on s'est entendu répéter à satiété que tout appartient aux Jacobins, on serait bien maladroit de ne point se faire sa part. Tallien se la fit très large. Le Comité de recherches qu'il organisa en mettant à sa tête Peyrend Dherval, ancien souffleur de la Comédie, ami de Couthon, de Collot et de Taschereau, était un instrument merveilleux pour pressurer les riches et les négociants. « Les vices, les débauches, les crimes, a écrit un témoin oculaire, étaient l'essence de cet homme (Peyrend Dherval). Sous son règne les propos devinrent des crimes. Les simples regards, la tristesse, la compassion, le silence même, furent incriminés... Les visites domiciliaires se répétèrent. Trois et quatre fois par nuit, une recherche exacte se faisait partout, sous le prétexte qu'on recélait quelque conspirateur. Ces inquisiteurs exigeaient impérieusement l'ouverture de tous les secrétaires, prenant lecture des papiers, emportant ceux qui leur plaisaient, sans la moindre formalité (1). » Sans cesse, on perquisitionnait, raflant l'argenterie et les bijoux et oubliant de dresser les procès-verbaux des saisies. Ce fut à la suite d'une de ces perquisitions, que la belle Therezia Cabarrus vint elle-même solliciter le jeune proconsul (2). Elle n'était pas une inconnue pour lui. Jadis, il l'avait rencontrée dans l'atelier de Mme Vigée-Lebrun, un jour

(1) Cité par Aurélien Vivie. *La Terreur à Bordeaux*, p. 100.

(2) Aurélien Vivie. *La Terreur à Bordeaux*, t. II, p. 104. — Turquand. *La citoyenne Tallien*, p. 77.

qu'il apportait des épreuves à Rivarol. Fille du directeur de la Banque de Saint-Charles à Madrid, pupille de Lecoulteux de Canteleu, alors nouvellement mariée au fils de Devin de Fontenay, président de la Cour des Comptes, Therezia était une amie intime de Mme Vigée-Lebrun (1). Également célèbre à 16 ans, pour sa beauté et pour sa coquetterie, elle vivait dans une atmosphère de richesse et d'élégance. Courtisée par les Lameth, Félix Lepelletier dit Blondinet, d'Aiguillon, Montron, de Noailles, elle avait dû représenter aux yeux du jeune prote un de ces rêves vivants que ses désirs mêmes ne pouvaient concevoir et voici qu'elle venait à lui, maintenant, désemparée, abandonnée de tous, presque sans ressources. Une fois déjà, elle avait acheté sa liberté ; puis, connaissant les routes qu'il fallait suivre pour attendrir le Comité de recherches, elle avait obtenu la levée des scellés qu'on avait infligé à la veuve de Boyer Fonfrède (2). Cette fois, elle s'adressait au proconsul, lui-même. « Quand on traverse la tempête, on ne choisit pas sa planche de salut, » dira-t-elle dédaigneusement plus tard. Tallien pouvait être une planche un peu raboteuse, grossièrement équarrie, mais il était jeune, il



Therezia Cabarrus.
Physionotrace Quénedey. (Bibliothèque Nationale. Estampes).

(1) *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 10 juillet 1898.
(2) Turquand. *La citoyenne Tallien*, p. 82. Pétrus Durel. *Madame Tallien.*

était fort, il était sain, qualités qui, sauf la jeunesse, avaient toujours manqué au mari, petit et roux, fantasque et libertin, avec lequel elle avait divorcé quelques mois auparavant. Tallien avait une autre qualité. Il était puissant. La proie était belle, parfaitement bien faite, brune avec un teint clair et fleuri, brillant de jeunesse et de santé. Mme de Fontenay arrachait un cri d'admiration à quiconque la voulait peindre. « Ses yeux noirs et bien tendres, dit un portraitiste de 1796, ont quelque chose d'un peu vague, qui ajoute au piquant de la physionomie. La bouche est vermeille et bien dessinée; ses lèvres sont petites et bien découpées et ses dents parfaitement belles, son nez n'est ni grec, ni romain, sa forme est jolie. La coupe de son visage est un bel ovale; sa gorge, sa main, son bras sont blancs et potelés; toute sa personne est empreinte de grâce, d'une douce vivacité et de volupté; son expression est simple et naïve, malgré qu'elle veuille plaire à tous et par tous les moyens (1). » Les mœurs du temps permettaient tout. L'éducation du XVIIIe siècle avait appris aux femmes à être faciles, aux hommes à être entreprenants et, comme les surintendants d'autrefois, les proconsuls de 1793 ne pouvaient trouver de cruelles.

Nul ne se choqua de l'intimité, affichée publiquement, qui unissait la belle Therezia et Tallien. On les voyait presque chaque jour se promener de compagnie. Nonchalamment étendue dans sa calèche, gracieusement coiffée du bonnet rouge, Therezia paradait par la ville (2). Le matin, elle donnait audience à tous ceux qui avaient besoin de ses bons offices auprès de Tallien. Elle était en quelque sorte un ministère des grâces. Serviable d'instinct, heureuse de se retrouver avec des gens de son monde, et d'en être favorablement traitée, elle accueillait tous ceux qui se présentaient, avec une bonne grâce aisée. Mme de

(1) Lettre de Charles de Constant (*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*), 20 décembre 1898.

(2) Turquand, *La citoyenne Tallien*, p. 82.

Laage, jadis attachée à Mme de Lamballe, réfugiée à Bordeaux, la vit au moment où Therezia se croyait grosse ou plutôt voulait faire entendre à Tallien qu'elle l'était de lui. Sa protectrice était une sage-femme qui s'employa tant auprès de Frenelle, la femme de chambre de Therezia, que de Therezia elle-même, à lui obtenir un passeport. Il en coûta à Mme de Laage un camée entouré de diamants. Ce présent donnait à Frenelle le droit de persécuter sa maîtresse, pour qu'elle obtînt la signature de Tallien. Therezia et Mme de Laage s'étaient rencontrées jadis dans une loge de Maçonnerie; elles se trouvèrent en pays de connaissance et Therezia lui confessa que les membres du Comité de surveillance avaient saisi une lettre de Blondinet qu'elle continuait à aimer et à qui elle avait envoyé son portrait, bien qu'il lui eût fait toutes les infamies possibles. « Ils ont remis la lettre à Tallien. Elle était assez claire. Il vint hier chez moi, à midi, dans une telle fureur qu'il se mit à cracher le sang. Il parlait de me faire guillotiner le jour même. Je l'ai écouté, je l'ai calmé, j'ai obtenu qu'il me remît ma lettre, et j'ai employé tout ce que j'ai d'esprit à lui prouver que son Comité n'avait pas le sens commun, que la lettre ne voulait rien dire. Bref, à six heures, le Comité était arrêté (1). » Ce Comité, composé de Jacobins, bordelais pour la plupart, était ce que redoutaient le plus ceux que le malheur des temps obligeait à se cacher. Il était, en effet, beaucoup plus difficile de se soustraire à leur cruauté qu'à celle des représentants. On obtenait tout d'Ysabeau, le collègue de Tallien, avec de l'or. Quant à Tallien, c'était par l'intermédiaire de sa maîtresse qu'on le tentait. Therezia avait chez elle un bureau qui négociait les grâces et les libertés. Les passeports étaient à bon marché, mais pour racheter leurs têtes, les riches payaient des prix excessifs. Plus d'un gros négociant bordelais échappa à la guillotine et put même rentrer dans ses biens, moyennant

(1) Comtesse de Laage de Volude. *Souvenirs de l'émigration*, p. 160-161.

une forte saignée à sa bourse. Seulement ceux qui s'adressaient à elle devaient être discrets. Tallien, qui se savait surveillé, ne pardonnait pas les indiscrétions (1). Ceux qui n'avaient pas d'argent ou de bijoux, pouvaient être certains qu'un présent artistique ne serait pas dédaigné. Le comte de Paroy raconte dans ses *Mémoires* qu'il fit agréer à Therezia, par un ancien domestique de Mme Vigée-Lebrun, entré à son service, une de ces petites gravures au lavis dans lesquelles il excellait, l'*Amour sans culotte*. « Le sujet, dit-il, représentait un amour portant une pique surmontée d'un bonnet phrygien et tenant de l'autre main un cœur d'aplomb sur un niveau posé sur un autel, avec cette légende :

> « Quand l'amour en bonnet se trouve sans culotte,
> La liberté lui plaît, il en fait sa marotte. »

« Je la priai de trouver bon qu'un petit amour sans culotte fut l'avocat d'un fils bien malheureux de l'incarcération de son père, et je la conjurai, au nom du sien, d'être son avocat auprès de Tallien. » Therezia agréa le présent et fit engager le comte de Paroy à venir la voir. « En entrant dans son cabinet, raconte-t-il, je me crus dans le boudoir des Muses réunies. » C'était un encombrement d'atelier, avec un mélange de mobilier de bureau : un forte-piano entr'ouvert avec la musique sur le pupitre et beaucoup de cahiers de musique sur une chaise, une guitare sur un canapé, une harpe dans un coin, un chevalet avec un tableau commencé, des pinceaux sur une espèce d'escabeau, une palette d'ivoire, un secrétaire ouvert rempli de papiers, de mémoires et de pétitions, une bibliothèque dont les livres paraissaient en désordre, comme si on y touchait souvent. Enfin, un métier à broder avec du satin monté (2). Therezia se montra charmante. Elle présenta le

(1) Turquand. *La citoyenne Tallien*, p. 90. — Senar. *Mémoires*, p. 209. — Comte de Paroy. *Mémoires*, p. 378.
(2) Comte de Paroy. *Mémoires*, p. 379.

comte de Paroy à Tallien comme un grand artiste qui ferait pour elle son portrait et Paroy gagna la cause de son père.

Quelques jours plus tard, le 30 décembre, on célébra une fête en l'honneur de la prise de Toulon. Vêtue d'un habit d'amazone en casimir gros bleu, avec des boutons jaunes et des parements en velours rouge, Therezia prononça un grand discours sur l'éducation. Elle fut applaudie comme il convenait à la maîtresse d'un homme puissant. Elle était d'ailleurs admirable de beauté avec ses beaux cheveux noirs coupés à la Titus et coupés tout autour de la tête, et son bonnet phrygien en velours écarlate, bordé de fourrure, posé un peu de côté. Cependant la situation de Tallien, son luxe, l'apparat dans lequel vivait Therezia lui avaient fait beaucoup d'ennemis. Le président du Comité révolutionnaire, Peyrend Dherval, l'avait dénoncé à Paris, avant même de lui jouer le mauvais tour de placer sous ses yeux la lettre de Blondinet à Therezia. Les amis du Comité, atteints dans leurs intérêts privés par l'incarcération de ses membres, faisaient pleuvoir au Pavillon de Flore les dénonciations. On reprochait à Tallien son modérantisme et sa corruption.

Dès le 2 nivôse, il avait été obligé de se défendre contre des dénonciations « dictées, disait-il, les unes par l'aristocratie, les autres par la plus basse jalousie ». Puis, prenant corps à corps chacune des accusations, lui et son ami Ysabeau les réfutaient à tour de rôle : « On dit, écrivaient-ils, que nous avons donné asile à Ysabeau jeune, ci-devant commis aux Affaires étrangeres; le fait est faux... On suppose que Tallien devait épouser une étrangère; sur la fausseté de ce prétendu mariage, consultez le général Brune qui avait plus de liaison que Tallien avec la citoyenne dont il est question. Il doit connaître l'honnêteté d'une maison dans laquelle il se rendait tous les jours (1). » Les inculpations se multiplièrent et se précisèrent.

(1) Aulard. *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. IX, p. 192.

Averti par quelque ami, Tallien jugea nécessaire de reparaître à la Convention pour s'y justifier. Il prenait les devants dans la prévision d'un rappel possible. En montant en voiture, le 4 ventôse, il adressa à Therezia un paquet de ses cheveux. Elle les déploya en présence de Mme de Laage qui, en compagnie d'un autre émigré à l'intérieur, passait la soirée chez elle. « Vous autres, femmes à sentiments et à grands principes, disait-elle, vous avez bien mauvaise opinion de moi, mais je soutiendrai et je prouverai, quand on voudra, que j'ai fait beaucoup plus de bien que vous; car, depuis quelques mois, je ne me suis pas couchée sans avoir sauvé la vie de quelqu'un. Tandis que vous autres, avec tout votre royalisme et tout votre sentiment romanesque, je vous prierai de me dire à quoi vous êtes utiles? »

« Elle m'avoua, raconte encore Mme de Laage, que ce n'était pas du tout la passion qui l'attachait à Tallien, mais une sorte de devoir, puisque c'était à elle qu'il devait les dangers qu'il courait. Je suis persuadée qu'elle me parlait avec franchise, d'abord parce qu'elle avait de l'énergie et du courage et qu'elle aimait les occasions de le signaler; et ensuite parce qu'elle avait plus de bonté de cœur que de raison. Et quant à l'assurance qu'elle me donnait qu'elle n'avait aucun attachement pour Tallien, j'en avais déjà la preuve. Quelquefois, elle se laissait entraîner à ce que je lui disais, puis, un instant après, elle répétait : « Non, je ne l'abandonnerai pas! » Elle me dit qu'elle comptait aller bientôt à Paris, et que si Tallien triomphait de ses ennemis et avait du pouvoir, je pouvais compter entièrement sur elle pour moi et mes amis. »

Arrivé à Paris, Tallien se présenta à la maison de la rue Saint-Honoré et fut, lui aussi, éconduit avec une politesse glaciale. Robespierre ne l'avait jamais aimé. Il le méprisait en même temps qu'il le surveillait d'un regard qui semblait peser les vices et les concussions qui se partageaient son âme. Il avait à Bordeaux un représentant qui lui était tout dévoué. « Bordeaux semble avoir été jusqu'à présent, lui écrivait Jullien, un labyrinthe d'intrigues et de gaspillages.

Il est bien difficile de démêler le républicanisme et la probité. Je fais tout seul tout le travail d'un comité de surveillance et passe la nuit avec des hommes précieux que j'ai découverts, mais que j'étudie encore pour avoir des renseignements dont le résultat sera d'arracher Bordeaux à la classe des fripons qui en font leur proie et rendre le peuple à l'amour sincère des vertus et de la République (1). » Cette enquête rapide du petit Jullien lui avait révélé la part qu'avait la belle Therezia dans le modérantisme de Tallien et celle qu'avait la soif de l'or dans les compromissions d'Ysabeau. Les deux représentants lui étaient également suspects et il attendait son heure pour leur casser les reins. Quant à Therezia, un cachot mettrait fin à son dangereux empire et peut-être porterait-elle sur l'échafaud cette trop jolie tête qui troublait la cervelle des rois corrompus de la République. Il n'en avait pas fallu tant pour livrer à *Louison* (2), la superbe Saint-Amaranthe. Therezia était une courtisane comme l'autre. N'avait-elle pas essayé, depuis le départ de Tallien, de séduire le petit Jullien, cet adolescent imbu des plus purs principes de l'*Incorruptible*? Jullien avait envoyé au Comité de Sûreté générale une lettre dans laquelle elle l'invitait à passer dans l'Amérique septentrionale avec elle, parce qu'elle voulait fuir ce Tallien couvert de crimes qui l'avait compromise : elle lui offrait de partager avec lui sa fortune, plus que suffisante pour eux deux (3). Voilà à quoi la peur amenait la pauvre oiselle, si ferme quelques jours avant dans ses affirmations qu'elle n'abandonnerait jamais Tallien. Puis, terrifiée du silence de Jullien, avertie par Ysabeau qu'il ne pouvait plus la dispenser de l'application de la loi récente du 27-28 germinal qui interdisait aux ci-devant nobles, le séjour des villes frontières et maritimes, elle quitte le Cours

(1) Aurélien Vivie. *La Terreur à Bordeaux*, t. II, p. 244.

(2) On appelait « Louison » la guillotine, à cause de son inventeur Louis.

(3) Senar. *Mémoires*, p. 219.

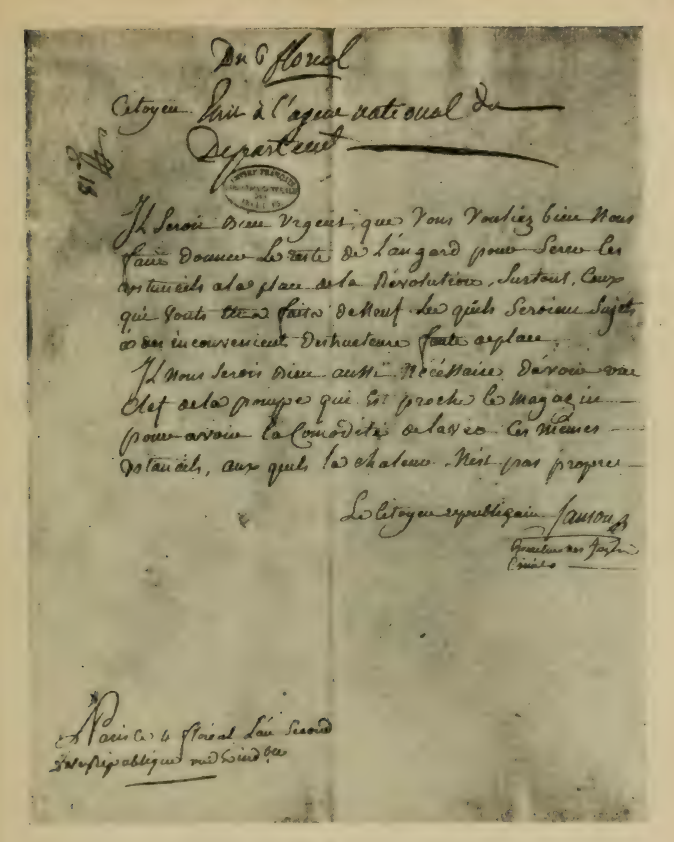
de Tourny dans les premiers jours de floréal, et, sur les conseils d'un agent secret du Comité de Salut public, Taschereau, elle se retire à Orléans (1). Mais, pour faire ce voyage, elle emmène, outre Frenelle et Joseph, un jeune et beau Bordelais du nom Guéry.

Cependant à Paris, Tallien se débat comme un homme qui cherche à se raccrocher à toutes les planches de salut. Ses lettres plaident son innocence au Club national, Société populaire toute puissante à Bordeaux. « Je ne descendrai pas,. lui écrit-il, à une justification, et je me complais dans l'idée que, si elle était nécessaire, ce serait le Club national tout entier qui me servirait de défenseur officieux. Mais si l'on me forçait à parler, je vous déclare que je ne conserverais alors aucun ménagement, que je ferais connaître les véritables intrigants, les hommes qui ne paraissent aujourd'hui patriotes que parce qu'ils y trouvent leur intérêt et qui demain abandonneraient la cause du peuple, si ses ennemis payaient plus cher ! (2). » Déjà, le 1er germinal, il avait fait une tentative de rapprochement, repoussée avec perte par Robespierre, comme la première. C'est alors qu'il avait pris sa part des conciliabules qui préparaient la Révolution.

Therezia n'avait pas attendu bien longtemps à Orléans l'exécution des promesses de protection que lui avaient faites Tallien. Elle s'était empressée de se rapprocher de lui. Bien que le séjour de Paris lui fût interdit au même titre que celui de Bordeaux, elle s'était rendue dans cette ville où elle pouvait être mieux cachée que nulle part ailleurs. Elle erra d'abord de domicile en domicile, mais elle était déjà sous l'œil de la police de Robespierre, à qui Jullien avait spécialement recommandé son arrestation, et, le 3 prairial, Robespierre avait, de sa propre main, libellé le mandat d'amener. « Jamais victime, dit Taschereau, à la fois ami de Robespierre et de Tallien, et qui joua un rôle

(1) Turquand. *La citoyenne Tallien*, p. 116.

(2) Courtois. *Papiers de Robespierre*, t. I, p. 34.



Du 6 floreal

Citoyen Ecrit à l'agent national du
Departement

Il seroit bien urgent que vous voulies bien nous faire donner le reste du hangard pour serer les ustenciels a la place de la Révolution, surtout, ceux qui vont être faits de neuf lesquels seroient sujets a un inconvenient destructeur faute de place.

Il nous seroit bien aussi nécessaire d'avoir une clef de la pompe qui est proche le magazin pour avoir la comodité de laver ces mêmes ustanciels, aux quels la chaleur n'est pas propre.

Le citoyen republicain Sanson
Executeur des jugements criminels

A Paris ce 6 floreal l'an second
de la republique une et indivisible

Autographe de Sanson, exécuteur.
(Archives Nationales.)

bizarre dans cette affaire (1), ne fut poursuivie par Robes-

(1) Ce prétendu ami de Tallien, le jour même où il était mis à l'index par la Société des Jacobins (26 Prairial) y défendait la cause de Peyrend Dherval. « Ce membre, disait-il, est une victime de l'aristocratie; il a été chargé de fers, jeté au fond des cachots et il n'en a pas moins été un patriote brûlant. » (Aulard. *La Société des Jacobins*, t. VI, p. 178).

pierre avec tant d'acharnement. Mes démarches en sa faveur n'avaient d'autre but que d'obliger un ami, mais aussitôt qu'elle m'eût conté ses malheurs, le sentiment qui me faisait agir se porta volontairement vers elle. » Elle était à Fontenay-aux-Roses, dans une propriété écartée de toute habitation, où Tallien lui faisait de secrètes visites, car elle n'osait plus aller dîner à Paris, chez Méot le restaurateur à la mode, chez qui Tallien l'avait amenée dans la joie de son arrivée. Le général Boulanger, qu'on savait porteur de l'ordre d'arrestation, était sur ses traces. Taschereau conseilla d'évacuer au plus vite la maison de Fontenay et de chercher retraite rue de l'Union, aux Champs-Élysées, dans le vide-bouteilles de Duplay loué alors à ses amis Desmousseaux, et qu'on pouvait, en conséquence, regarder comme un lieu de sûreté. Therezia y envoya ses bagages par son domestique, tandis que Frenelle dirigeait le déménagement à Fontenay. Elle-même gagna Versailles où elle devait, dit-on, retrouver Félix Lepelletier, car elle espérait que si les anciennes liaisons pouvaient se renouveler, elle détruirait les inconvénients de sa compromettante intimité avec Tallien. Boulanger et Lavalette l'arrêtèrent dans cette ville (1) et l'amenèrent devant un comité révolutionnaire qui la laissa sur la sellette une journée entière, dînant devant elle sans lui donner ni à boire ni à manger. Ensuite on la conduisit chercher un cachot dans une prison. Comme l'escorte traversait la place de la Révolution, où la guillotine était en permanence, on l'obligea à mettre la tête à la portière en lui disant : « Dans trois jours tu joueras cette pièce en personne. » Elle fut promenée dans douze prisons différentes et enfin écrouée à la Petite Force où on la mit au secret (2). Guéry et le domestique furent incarcérés au Luxembourg. Les hôtes de la rue de l'Union furent constitués prisonniers dans leur domicile avec deux

(1) Courtois. *Papiers de Robespierre*, t. I, p. 269.

(2) Lettre de Charles de Constant, d'après un récit de Mme Tallien, juin 1796 (*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 20 décembre 1898).

gardiens, sur l'intervention de Taschereau, qui osait ainsi démasquer son double jeu. Le lendemain, rencontrant aux Champs-Élysées Tallien brisé de douleur, il l'aborda : « Tu n'as rien à craindre pour la citoyenne Cabarrus. Ton amie ne sera pas encore aujourd'hui traduite devant le Tribunal révolutionnaire (1). » Pourtant, Taschereau était peut-être sincère. L'ex-fermier général Verdun avait jadis rendu un service à Robespierre. Il avait envoyé, de sa part, un secours pécuniaire à un émigré et il avait pris soin de se couvrir par un billet de Maximilien (2). Verdun était, d'autre part, le père naturel de la femme de Billaud-Varennes. Il était lié avec Coffinhal (3). Taschereau lui demanda de faire une démarche auprès de celui-ci pour obtenir que la procédure suivit la marche la plus lente (4). Il fallait faire entendre à Coffinhal que le désir du Comité de Salut public était d'avoir en Therezia un otage, tandis qu'une victime de plus ou de moins intéressait peu les destins de la République. Coffinhal crut en laissant sommeiller le dossier servir la volonté de l'Incorruptible. Gagner du temps n'était pas tout. Il fallait rassurer Therezia qui passait brusquement de tous les raffinements du luxe à la nudité du secret de la Petite Force. Cette prison, primitivement destinée aux assassins, était une des plus affreuses de Paris. Au pied de l'escalier et sous les lucarnes des cachots, on avait installé deux loges à cochons où les geôliers faisaient de l'élevage. Les murs dégouttaient d'humidité. Les sacs de paille, sur lesquels on couchait, fourmillaient de vermine et l'on piétinait dans la fange. A son arrivée, Therezia avait été fouillée devant huit hommes et des vêtements qu'elle avait quittés, on ne lui rendit que sa chemise à laquelle on ajouta une robe de toile grossière (5). Plus tard, sous le

(1) Turquand. *La citoyenne Tallien*, p. 137.
(2) *Anecdotes curieuses et peu connues.*
(3) *La Révolution française*, t. XIV, p. 149.
(4) Turquand. *La citoyenne Tallien*, p. 137.
(5) Turquand. *La citoyenne Tallien*, p. 143. — *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 20 décembre 1898.

Directoire, elle parait ses doigts de pieds, qu'elle portait nus selon la mode qu'elle avait inaugurée, de bagues d'or, et c'était, disait-elle, pour cacher les morsures qu'y avaient imprimées les rats de la Petite Force (1).

On la garda vingt-cinq jours sans lui permettre de respirer l'air de la cour de la prison. Robespierre, cependant, faisait rassembler par le Comité de Salut public « les pièces relatives à la Cabarrus ». Il demandait qu'on lui donnât une idée précise des lettres interceptées qu'on avait adressées de Bordeaux à la prisonnière, depuis son arrestation (2). Tallien réussit, cependant, à lui faire parvenir l'affirmation qu'il veillait sur ses jours, qu'il luttait pour elle et qu'il l'arracherait au danger. S'il le fallait, il était prêt à frapper Robespierre en pleine Convention. Il portait sur son cœur le couteau qu'il destinait à cette besogne justicière. Il n'avait pourtant pas encore renoncé à une entente avec l'Incorruptible. Douze jours après l'arrestation de Therezia, Maximilien l'avait en pleine séance de la Convention traité de menteur. Le lendemain, c'était Tallien qui faisait des excuses, mais sous une forme habile, et, vu les circonstances, assez digne. Le bruit courait partout qu'il était arrêté. Ysabeau l'affirmait à Jullien. On le disait ouvertement voué au supplice. Il était sur toutes les listes. Les espions de Robespierre le suivaient à la trace, épiaient toutes ses démarches, notaient le nom de tous ceux avec lesquels il avait quelque entretien. Un jour qu'il se promenait aux Tuileries avec deux collègues, ils remarquèrent qu'on les suivait, saisirent au collet les indiscrets et les traînèrent au corps de garde. C'étaient deux courriers du gouvernement et un membre des Jacobins nommé Jarry, intime chez les Duplay. Tallien porta l'affaire à la tribune, mais il ne put amener Robespierre à s'expliquer sur le rôle de ceux qu'il appelait ses agents (3). Il leur échappait cepen-

(1) Louis Lacour. *Les Salons après la Terreur.*

(2) Charles Nauroy. *Révolutionnaires*, 50.

(3) Louis Blanc. *Histoire de la Révolution française*, t. X, p. 485.

dant avec l'agilité que donne le désespoir. A la veille de l'explosion, dans un souper nocturne à Nanterre, chez Mme de Saint-Brice, ancienne amie de Mme de Fontenay qui, ruinée par la perte de sa charge à la Cour, intriguait aux alentours de la Convention, la mort de Robespierre fut jurée sur une bouteille de champagne. Il y avait là Tallien, Barras et Fréron (1). Peu à peu, la rigueur primitive avec laquelle on avait traité Therezia s'était relâchée. Une pétition de ses compagnons d'infortune lui avait obtenu la permission de passer une heure par jour dans une chambre où l'air était plus pur et où l'on voyait assez clair pour qu'elle put dessiner son portrait (2). Cette amélioration dans son sort n'avait fait, comme il arrive le plus souvent, qu'exaspérer son impatience. Elle ne pouvait comprendre que Tallien qui l'avait habituée à faire toutes ses volontés, parut la délaisser de la sorte. Le 7 thermidor, elle lui faisait tenir ce court billet rue de la Perle : « L'administrateur de police sort d'ici, il est venu m'annoncer que, demain, je monterai au Tribunal, c'est-à-dire sur l'échafaud. Cela ressemble fort peu au rêve que j'ai fait cette nuit, Robespierre n'existait plus et les prisons étaient ouvertes. Mais, grâce à votre insigne lâcheté, il ne se trouvera bientôt plus personne en France capable de le réaliser (3). » Quelques heures après, Tallien répondait : « Soyez aussi prudente que j'aurai du courage, mais calmez votre tête. »

Tous les accords étaient faits. La bataille allait s'engager.

« Le lendemain, écrivit fièrement plus tard Therezia, c'était le 9 thermidor, le plus beau jour de ma vie, puisque c'est un peu par ma petite main que la guillotine a été renversée (4). »

(1) D'Allonville. *Mémoires*, t. III, p. 313.

(2) *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 20 décembre 1898.

(3) Turquand affirme que cette lettre doit être apocryphe, les prisonniers ne recevant pas de correspondance. Plus de cinquante cartons, aux Archives Nationales, sont remplis des lettres interceptées par Fouquier-Tinville, ce qui indique que les prisonniers en écrivaient, et la lecture de ces pièces prouve que des lettres antérieures avaient été échangées. Dans sa lettre à M. de Pougens, Mme de Chimay affirme qu'elle a écrit à Tallien le 7 Thermidor.

(4) *Lettre à M. de Pougens.*

V

L'Escarmouche.

A situation était trop tendue pour qu'elle pût se prolonger. Tenu au courant, par le rapport de ses espions, des conciliabules et des pourparlers des conjurés, Robespierre avait pu ignorer au début le but auquel tendaient leurs efforts. Mais, dans les premiers jours de Thermidor, les masques étaient tombés. Il savait que la conjuration se faisait ouvertement contre lui. Ce n'était d'ailleurs plus un secret pour personne. Le général Dufraisse, qui commandait en Vendée et qui lui était dévoué, lui avait envoyé un aide de camp porteur d'un avis précis. Robespierre s'était hâté de l'en remercier (1). Ce qui le préoccupait davantage à cet instant, c'était d'expliquer sa politique et surtout de faire admettre qu'il ne tendait nullement à s'emparer de la dictature. Le soir du 6 Thermidor, il prit la parole à la séance des Jacobins et s'éleva contre ceux qui divisaient les citoyens par leurs odieuses menées, répandant des bruits alarmants pour décourager les hommes vertueux et les diviser (2). Couthon, lui succédant à la tribune, précisa les accusations. « On a répandu, dit-il, le bruit qu'il régnait une division funeste dans la Convention, dans les Comités de Salut public et de Sûreté générale. Le but de ces bruits effrayants était d'opérer un mouvement dont nos ennemis auraient profité pour renverser le Patriotisme ; mais le peuple est en garde contre toutes les insinuations des scélérats. S'il y a eu des divisions entre les personnes,

(1) Baudot. *Notes historiques*, p. 233.

(2) Turquand. *La Citoyenne Tallien*, p. 146. — Aulard. *La Société des Jacobins*, t. VI, p. 237.

il n'y en a jamais eu sur les principes, et je dois dire que la Convention, dans sa très grande majorité, est d'une pureté exemplaire. Je dis la même chose des Comités de Salut public et de Sûreté générale; il y existe des gens vertueux et énergiques disposés à faire les plus grands sacrifices pour la Patrie. Le Comité de Sûreté générale n'est peut-être pas exempt de reproches. Je n'inculpe pas les membres, ils ont des intentions pures; mais je dirai que ce Comité a été entouré de scélérats. Des actes arbitraires, exécutés en son nom, ont porté l'épouvante dans les cœurs patriotes. Je l'ai dit au Comité lui-même; il a senti la vérité et les membres à qui j'ai parlé ont paru disposés à scruter leurs agents et à faire justice des coupables. »

Après avoir fourni quelques renseignements sur l'arrestation de Senar, agent du Comité de Sûreté générale à Tours, qui avait fait les frais de la dernière réconciliation, Couthon dirigeait une attaque directe contre les hommes qu'il voulait frapper. « Un jour de discorde dans l'intérieur de la République vaut mieux qu'une victoire pour Pitt. Je le dis à regret, mais c'est la vérité, vous avez jusque dans votre sein des agents de cette faction infernale de l'Étranger; il en existe jusque dans le sein de la Convention Nationale. Heureusement qu'ils sont en bien petit nombre, très petit nombre et que la vertu et l'énergie de la Convention Nationale peuvent écraser à volonté les cinq ou six petites figures humaines, dont les mains sont pleines des richesses de la Republique et dégouttantes du sang des innocents qu'ils ont immolés. Et qu'ils ne prennent pas occasion, ces hommes infâmes, de ce que je dis ici, pour répéter que c'est à la Convention Nationale que nous en voulons. Moi, proposer une mesure contre la Représentation Nationale! moi qui sacrifierais dix mille vies pour elle! parce que je suis convaincu que le jour où la Représentation Nationale serait avilie ou dissoute, serait le jour de la Contre-Révolution! Mais je ne puis supporter l'injustice et l'immoralité, parce que je veux de cœur la république et la morale qui me présentent des bases solides

pour l'ordre républicain. Si l'on souffre que le système d'Hébert se renouvelle et que le crime vienne jamais à régner, il n'y a plus de République..... Il y a ici et dans la Convention quelques hommes impurs qui cherchent à corrompre la morale publique et à élever un trône au crime sur le tombeau des mœurs et de la vertu. Je ne propose ici aucune mesure particulière contre les ennemis les plus vils, mais les plus dangereux de la Liberté publique. Je demande seulement que les hommes de bien se rallient, que les représentants purs se détachent de ces cinq ou six êtres turbulents et que, dès ce jour, ils décrivent la ligne de démarcation entre eux et les méchants. »

Le discours de Couthon, auquel le *Journal de la Montagne* et les autres feuilles publiques devaient, le lendemain, donner la plus grande publicité, avait pour but, en affirmant que l'entente était complète entre les Comités, de rassurer la masse inerte du Centre et de la convaincre qu'une fois de plus la bourrasque passerait sur le Marais, sans atteindre aucun des crapauds qui y croupissaient. En échange de la protection tacite qu'il leur accordait, Robespierre avait toujours eu les voix de cette majorité de la Convention qui, lorsqu'elle ne voulait pas voter pour lui, s'abstenait du moins, en désertant la séance sous des prétextes quelconques. Depuis plusieurs jours, les conjurés pratiquaient ce Marais qu'ils avaient tant méprisé. Si remuants qu'ils fussent, ils n'étaient qu'une poignée. Pour résister, lorsque viendrait l'heure du vote, il fallait des voix, et on ne pouvait les recruter ailleurs que dans la Plaine. Il y avait encore à la Convention, à la veille du 9 Thermidor, deux cents de ces députés qui avaient voté contre la mort de Louis XVI (1). Les proscriptions, les incarcérations, la guillotine avaient eu beau les décimer, ils représentaient encore un groupe auquel le bulletin de vote pouvait donner la toute-puissance, le jour où ils sauraient vouloir s'en servir. Entre Robespierre et la Montagne, ces hommes

(1) D'Héricault. *La Révolution de Thermidor*, p. 169.

préféraient celui qui les avait protégés, dédaigneusement, et par politique plus que par sympathie. Ils s'étaient habitués, d'ailleurs, à faire le mort, à n'afficher aucune volonté qui leur fut propre et à voter sous la pression de la menace. Quelques-uns de leurs chefs, la plupart venus d'autres assemblées, avaient en eux l'étoffe de représentants du plus haut mérite. Durand-Maillane avait la sagesse et la science, Palasne-Champeaux était calme et résolu, Boissy d'Anglas brave et intelligent, Féraud héroïque. Ils avaient auprès d'eux des hommes qui valaient largement par l'esprit ceux qui étaient l'élite de l'intelligence de la Montagne. Mais depuis le 31 Mai, depuis qu'ils avaient pris l'habitude d'arriver à la Convention entre des haies de populace qui les sifflaient et les couvraient de huées parce qu'ils passaient pour tièdes, ils s'abstenaient le plus souvent d'assister aux séances. Les jours de grande lutte, le petit nombre de ceux d'entre eux qui demeuraient fidèles à leur poste, en dépit des quolibets des tribunes et des injures des femmes révolutionnaires, se voyaient menacés du poing par les Montagnards. On les colletait, on les culbutait. Les insultes étaient les moindres des mésaventures qu'ils encouraient (1). « Jamais, dira Durand-Maillane, nous n'avons pu nous faire entendre dans cette enceinte sans être exposés aux menaces. » Que pouvaient faire dans de pareilles conditions les Conventionnels du Marais? Plus ils avaient été éloquents, plus ils avaient marqué aux jours de la Constituante et de la Législative, plus ils prenaient à tâche de se faire oublier. Ceux qui s'étaient laissé aller à vouloir jouer un rôle, ceux qui avaient eu des missions, ceux qui avaient rédigé des rapports prêtant à un certain brillant, n'avaient pas eu à s'en louer. Alquier était en prison sans avoir commis d'autre crime. Ils s'étaient donc résignés à se cacher dans une apparente imbécillité, à composer chaque jour avec leur conscience,

(1) D'Héricault. *La Révolution de Thermidor*, p. 170. — Roussel. *Le Château des Tuileries*, I, p. 239.

et à voter par terreur tout ce qu'on leur demandait. Après avoir prêté la main à la Gironde, ils l'avaient lâchée à l'heure du combat. La faction des Indulgents les avait trouvés aussi sévères que celle des Ultras. Danton, Hérault, Fabre, Chabot, Lacroix, Bazire, Hébert, Chaumette n'étaient-ils pas tous également des tyrans? Ils avaient senti d'ailleurs la force de cette vérité que les Montagnards habitués à la violence, ivres de sang, se dévoreraient les uns les autres et, prenant grand soin de ne pas attirer sur eux les colères des géants, ils les regardaient quelque peu craintivement s'exterminer. Le petit, très petit nombre d'entre eux qui dissimulaient soigneusement des attaches royalistes et qui recevaient le mot d'ordre d'agents secrets, n'avait pas une consigne différente. Ni le Régent, ni le Gouvernement anglais ne croyaient un changement possible en France, avant que le débordement de passions qu'était la Terreur, n'eût suivi jusqu'au bout son cours. La Plaine donc, par disposition naturelle, par habitude, par haine des Montagnards, ne pouvait faire accueil à leurs propositions d'accord, sitôt qu'elles se manifestaient. Daunou, qui n'a pas été, certes, un des moins remarquables des modérés de la Convention, rappelle combien ses collègues étaient environnés de terreurs et de perfidies. Les sollicitations, dont ils étaient l'objet, n'étaient-elles pas un piège qu'on leur tendait? « C'était, dit Dussault, des têtes froides et lentes, des hommes que des erreurs avaient rendus prudents et timides, auxquels un long silence avait presque interdit le droit de parler, dont les oreilles retentissaient de menaces éternelles, dont les cœurs étaient maigris de terreur; à qui l'on avait donné un nom qui les rendait pour ainsi dire moites; des hommes qui avaient appris à se taire, à l'école des plus grands périls et qui savaient que les vaincus n'ont jamais raison avec les vainqueurs (1) ». Quand Rovère, Bourdon, Tallien se firent

(1) Dussault. *Fragments pour servir à l'histoire de la Convention Nationale*, p. 239.

les entremetteurs de la tentative d'arrangement, ni Durand-Maillane, ni Palasne-Champeaux, ni Boissy d'Anglas ne voulurent écouter leurs ouvertures. Deux fois, les envoyés de la Montagne revinrent à la charge ; deux fois, ils exposèrent que la protection que Robespierre accordait à la Plaine était précaire et passagère, que l'heure viendrait où nulle soumission, nul esclavage ne pourrait leur en assurer la continuité. Chaque fois, les hommes du Marais opposèrent une fin de non-recevoir. A peine dissimulaient-ils leurs méfiances et leurs rancunes sous des formes courtoises. A peine avaient-ils voulu admettre qu'une dictature sans contre-poids les exposerait à des dangers égaux à ceux que couraient en ce moment leurs solliciteurs (1). Il fallait pourtant, à quelque prix que ce fût, acheter leur concours. On chercha quel gage pouvait leur paraître suffisant. Le 5 Thermidor, les hommes du Comité de Sûreté générale firent un grand pas. Le pacte d'alliance qui semblait conclu entre Robespierristes et Billaudistes devait être leur mort. Leur colère contre Billaud-Varenne n'avait d'égale que leur



Bourdon-de-l'Oise,
par Boulenaz. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) D'Héricault. *La Révolution de Thermidor*, p. 328.

terreur d'être livrés à Robespierre. Ils entrèrent dans la voie des concessions au Marais. Deux d'entre eux, les plus féroces jadis contre les Girondins, se décidèrent à une capitulation. C'étaient Amar et Vouland. Vouland était un homme rigide qui s'était fait à la Convention le porte-parole des haines des protestants cévenols contre les chefs du parti catholique dans le Gard. A cela près, parmi les féroces au milieu desquels il vivait, il n'avait pas été particulièrement violent. Amar, au contraire, était un pourvoyeur sans phrases de la guillotine. Il est vrai que tandis que Vouland était un homme austère, le vieux magistrat retors qu'était Amar eût pu représenter les dieux qui s'humanisent. « L'aspect de l'appartement d'Amar, le matin, raconte le conventionnel qui a écrit les *Mémoires d'un prêtre régicide*, en eût pu fournir la preuve, du moins en faire naître le soupçon. Son antichambre et son salon étaient presque un sérail, rempli de femmes dont quelques-unes étaient charmantes, pudiques même. Sur d'autres visages, jolis aussi naguère, on lisait la consternation la plus absolue, la résignation la plus stupide, et leurs yeux étaient gonflés de larmes. C'étaient peut-être celles-là que préférait celui à qui toutes venaient demander la liberté ou la vie de quelque être chéri. Les plus heureuses étaient introduites dans la chambre à coucher; les placets qu'Amar prenait dans le salon ou dans l'antichambre étaient toujours sans résultat. J'avais souvent entendu parler du sérail d'Amar, et comme je savais qu'il n'aimait pas à être dérangé dans ces moments-là, je priai son *officieux* de ne point lui dire que j'étais là. Il me fit passer dans un petit cabinet où j'attendis qu'il eût l'occasion de prévenir mon collègue de ma visite. Je voulais absolument qu'il m'entendît et je savais que, repoussant les importuns jusque sur le carré, quand il en pénétrait jusqu'à lui, il les renvoyait promptement, s'embarrassant quelquefois assez peu d'y mettre des formes et ne se ressouvenant jamais de l'objet de la visite d'un profane. Lorsque les solliciteuses furent écoulées, on m'introduisit



Le Peuple Français ou le Régime de Robespierre.

En vain de tous côtés j'allonge chaque membre,
Tout fuit dessous ma main quand je crois y toucher.
C'est moi dans ce jeu-ci que l'on veut attraper
Et j'en serai longtemps je crois le pot de chambre.

Collection Hennin. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

auprès de l'Orosmane du Comité de Sûreté générale; il était en belle humeur, il me reçut bien, se montra gracieux, ce qui n'était pas ordinaire et bien m'en prit de m'être montré discret (1) ».

L'homme rigide et le juriste don Juan cherchèrent de compagnie ce qu'on pouvait faire pour donner satisfaction aux hommes du Marais. Il y avait dans les papiers du Comité une pétition des députés détenus aux Madelonnettes, qui se plaignaient amèrement « d'être traités avec tant de dureté, malgré leur qualité de représentants du peuple, qu'on leur refusait du sirop de vinaigre et les douceurs propres à l'existence ». Ni Amar, ni Vouland ne s'étaient jusque-là préoccupés d'adoucir le sort de leurs collègues. Mais, tout d'un coup, les bons apôtres menèrent grand fracas de la découverte qu'ils venaient de faire et, courant à la prison, se firent amener leurs collègues.

— Est-il bien vrai qu'on arrête votre correspondance? chevrotta Amar d'une voix attendrie.

— Vous a-t-on refusé les douceurs de la vie, soit en café, soit en sirop, soit en chocolat, soit en fruits? reprit Vouland qui pleurait presque.

Et puis, tous les deux, avec une émotion débordante :

— Parlez, parlez, chers collègues, le Comité de Sûreté générale nous envoie vers vous, pour vous apporter des consolations et recevoir vos plaintes, afin de punir ceux qui ont avili en vous les représentants du peuple (2).

Et à leur retour au Comité, Amar et Vouland menèrent un bruit d'enfer pour chercher et châtier l'employé qui leur avait dissimulé les tortures que subissaient leurs chers collègues. Comment de pareils procédés n'auraient-ils pas prouvé aux modérés de la Convention, qu'on était disposé à payer leur alliance au prix qu'elle valait. Il est vrai que d'autres Montagnards restaient fidèles au principe de la

(1) *Mémoires d'un prêtre régicide*, t. II, p. 156

(2) *Histoire de la Révolution française*, par Louis Blanc, t. II p. 169.

menace. Comme le bruit courait que Robespierre faisait au Marais des offres équivalentes aux marchandages de la Montagne, Vadier laissa échapper un mot féroce : « Si cela continue, je ferai guillotiner cent crapauds de son marais (1). » Boissy d'Anglas, Palasne-Champeaux, Durand-Maillanne, Du Bois du Bais, Plat de Beaupré, reçurent de nouveau, le 6 Thermidor, les offres de Tallien, Bourdon et Rovère. Ils les accueillirent d'abord froidement. Boissy d'Anglas, moins d'un mois auparavant, avait chaudement félicité, dans son *Essai sur les fêtes nationales*, l'Incorruptible, des discours qu'il avait prononcés à la Fête de l'Etre suprême. « Il croyait, disait-il, entendre Orphée enseignant aux hommes les premiers principes de la Civilisation et de la Morale... Il ne semblait pas, disait-il encore, que l'on puisse rien ajouter aux principes de cette morale bienfaisante et sainte qui y sont développés avec tant de charmes et qu'un homme de bien ne rencontre jamais, sans les adorer, sans les bénir (2). » Comment pouvait-il s'élever maintenant contre Robespierre ? Et Durand-Maillane n'écrivait-il pas quelques mois avant à Robespierre : « Tu sais ou tu dois savoir que sans que je te voie, sans que je te parle, je te suis entièrement attaché. Tes principes ont toujours été les miens. Passe-moi quelques dissonnances dans certaines opinions. Je t'assure que mon patriotisme n'a jamais perdu de vue les enseignes du tien et j'ai mérité d'avoir su m'y tenir et m'y rallier dans un temps où j'ai été vivement sollicité d'en suivre d'autres (3) ». Maintenant qu'on le sollicitait de nouveau, il hésitait, il se demandait ce qu'il devait faire. Les Montagnards firent valoir tous les arguments. « Il n'était pas possible, raconta plus tard Durand-Maillane, de voir tomber plus longtemps soixante ou quatre-vingts têtes par jour sans horreur. » Les gens de la droite en arrivaient à se convaincre qu'il y avait du

(1) Louis Blanc. *Histoire de la Révolution française*, t. II, p. 169.

(2) D'Héricault. *La Révolution de Thermidor*, p. 268.

(3) Hamel. *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 535.

solide dans ce qu'on leur disait. Vraiment, la prolongation de leur existence n'était due, selon le mot de l'un d'eux, qu'à l'astucieuse politique du tyran, qui feignait de les protéger pour se ménager des amis et qui les abandonnerait le jour où il n'aurait plus besoin d'eux pour faire échec aux Montagnards. Evidemment Robespierre avait protégé les 71 détenus des Madelonnettes, mais c'était lui qui avait élevé l'échafaud de Vergniaud, de Lasource, de Brissot et des autres Girondins. L'heure était venue de savoir ce que voulaient les bourreaux. Quand on abattrait Robespierre, on abattrait en même temps la guillotine. Les Montagnards promirent tout ce qu'on leur demandait. Ils avaient le couteau sur la gorge. Ils s'engagèrent à rouvrir les prisons, à supprimer ce qu'on pouvait appeler les lois scélérates. En échange, la Plaine ne promit que de rester impassible, d'écouter toutes les objurgations de l'Incorruptible sans s'en émouvoir. Ses députés n'auraient à rien aventurer, à rien hasarder, ils seraient du parti du plus fort. Sur ces bases, ils traitèrent. « Le décret salutaire, a dit Durand-Maillane, ne tenait qu'à notre adhésion, nous la donnâmes (1). »

L'accord qui régnait maintenant dans le parti conventionnel ne trouvàit pas sa contre-partie dans l'union des Robespierristes. Carnot venait, sous l'influence de Fouché, d'enlever à la Commune ses meilleurs soldats, les canonniers. Sijas, chef-adjoint à la Commission du mouvement des armées, dont le chef était Pille, l'ami de Carnot, et qui convoitait sa place, avait aussitôt signalé la mesure prise à Couthon. « Paris, disait celui-ci aux Jacobins, est la place forte, la citadelle commune que les ennemis du peuple cherchent à conquérir. Les patriotes doivent être sensiblement affectés de voir qu'on la dégarnisse ainsi de tout ce qui peut la défendre. Ce n'est pas que j'aie conçu aucune alarme ; je sais que Paris, qui a si souvent bien mérité de la Patrie, ne doit pas craindre un mouvement ; mais les

(1) D'Héricault. *La Révolution de Thermidor*, p. 346.



(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

précautions sont filles de la prudence; il faut que Paris soit toujours sur un pied imposant, et qu'à ce seul nom tous les tyrans tremblent (1). » Une députation des Jacobins vint, en effet, à la barre de la Convention, le 7 Thermidor, exposer les griefs de la Société contre Carnot et Pille. Carnot répondit très froidement qu'il n'avait pas envoyé aux frontières le nombre de compagnies qu'ordonnait la loi et qu'au moment où l'on avait besoin d'opposer tant de troupes à l'ennemi, des canonniers, si ardents dans leurs sections, devaient être trop heureux d'avoir l'occasion de déployer leur bravoure contre les esclaves des tyrans coalisés. Ce fut le seul événement de la journée du 7 (2).

Au matin du 8, une foule passionnée vint peupler les tribunes de la Convention. Robespierre, entouré de ses dévotes et de ses gardes du corps, sortit de la maison Duplay et s'avança vers le pavillon de l'Unité. A la Convention les meneurs avaient battu le rappel des votants dont les voix leur appartenaient. Alors que souvent, il n'y avait pas aux séances plus d'une centaine de députés, ce jour-là, les groupes étaient compacts. La Plaine, plus nombreuse que jamais, froide, en apparence indifférente, satisfit par son exactitude le coup d'œil de l'Incorruptible qui continuait à compter sur elle. Il avait pris la précaution de rappeler à Paris un certain nombre de représentants en mission, qui étaient de son parti. Mais il manquait beaucoup de ceux dont il était sûr. Il avait groupé ses amis des terrasses et des tribunes, mais il comptait surtout sur son éloquence pour emporter la position sans résistance possible. Jamais il n'avait préparé un discours avec autant d'attention, autant de choix dans ses expressions, autant d'amour. Comme il avait l'habitude de lire, il avait préparé un manuscrit lentement élaboré par une composition pénible et chargée de repentirs. Il aborda la tribune avec l'allure d'un triomphateur. Ses succès passés ne permettaient-ils

(1) Aulard. *La Société des Jacobins*, t. VI, p. 239.

(2) D'Héricault. *La Révolution de Thermidor*, p. 351.

pas d'augurer de l'avenir? A la Convention, l'agresseur ne devait-il pas toujours l'emporter? S'il conservait au fond de son âme craintive et timorée une hésitation qui le portait malgré la violence de sa passion, à désigner plutôt qu'à nommer ses adversaires, c'était bien quand même une agression que le discours qu'il voulait prononcer. En réalité, sa harangue n'eut rien de nouveau. Elle ne représenta que la répétition de ce qu'il avait plus de cent fois énoncé à la tribune de la Convention : Des scélérats ligués avec des fripons voulaient tromper le peuple. En butte à tous les poignards, il sacrifiait sa vie pour assurer à celui-ci la paix, le bonheur, la liberté, l'égalité, la fraternité, au prix de son martyre. Alors, quand le monde aurait tous ces biens, le gouvernement révolutionnaire provisoire pourrait prendre fin et ceux qui vivraient alors n'auraient plus qu'à adorer l'Être suprême en maudissant le fanatisme exécrable des prêtres. Pour le reste, il rééditait les attaques que Couthon avait portées la veille aux Jacobins, il répétait ses attaques contre d'obscurs employés du Comité de Sûreté générale, il se plaignait des injures et des grossiers sarcasmes dont certains représentants l'avaient assailli, lors de la fête de l'Etre Suprême, il se plaignait de l'attitude de ses collègues du Comité. Il demandait la punition des fripons, il se déclarait fait pour combattre le crime et non pour le gouverner. La Convention l'avait écouté dans un silence qui ressemblait à de la stupeur. Les députés ne savaient ce qu'ils devaient faire. Tout dépendait de l'attitude des membres des Comités, c'était à eux à marquer leur volonté et à rallier les suffrages. Barère avait été désigné pour répondre à Robespierre. Il avait préparé deux discours, l'un pour, l'autre contre, et pendant que Robespierre parlait, il hésitait ne sachant encore lequel il prononcerait. Quand il descendit de la tribune, Maximilien fut salué par des applaudissements, félicité par ses amis, bien que quelques-uns fussent médiocrement satisfaits. Saint-Just avait écrit sur ses tablettes : « Il ne me paraît point avoir assez nettement distingué ceux qu'il inculpait. » Ce vague même

permit aux ennemis de Robespierre de se ressaisir. Quand il se rassit sur les hauteurs de la Montagne, il fut accueilli par de violents murmures. Il sembla aux adversaires de Maximilien que cette manifestation suffisait et que maintenant, il fallait l'embrasser pour mieux l'étrangler. Lecointre, l'un des plus mal disposés, le plus hostile la veille, se leva pour demander l'impression du discours. Il considérait la partie comme perdue si l'on n'obligeait pas les Comités à se défendre séance tenante. Bourdon de l'Oise, qui ne comprenait pas sa pensée, s'opposa à la motion. Alors Barère en son nom personnel, appuya Lecointre. Robespierre triomphait pour les tribunes. Un ex-dantoniste ne venait-il pas de s'approcher de lui et de lui baiser les mains. A moins qu'à la sortie, il ne fut frappé d'un coup de couteau par Tallien ou par Bourdon (1), la journée paraissait lui appartenir. Mais l'impression n'était pas celle d'une victoire complète sur laquelle on ne revient pas. Couthon voulut exiger l'envoi du discours dans toutes les communes de France. C'était la capitulation des Comités, c'était la proscription des vaincus. Les Dantonistes entrèrent aussitôt en effervescence. Rovère somma Lecointre de monter à la tribune et d'y prononcer le discours que, deux jours auparavant, il avait fait imprimer par Guffroy. Mais Lecointre eut encore un trait d'habileté. Il se refusa à prononcer un discours qui visait non seulement Robespierre mais d'autres membres du Comité et qui, jeté dans le débat, eût amené un désastre. Mieux valait laisser voter la motion de Couthon, quitte à la démolir aussitôt à la faveur d'un incident de tribune. Aussitôt le vote acquis, la minorité, composée des Cordeliers, des amis de Danton et de tous les mécontents, sortit en foule et simultanément de la salle, en signe

(1) Bourdon, recevant dans son petit logement de garçon de la rue des Saints-Pères son ami Berryer, lui montra, dans une caisse oblongue sous son lit, l'habit qu'il avait porté le jour de la prise de la Bastille, son panache criblé par les balles des Vendéens, et un large coutelas dont il entendait à la première occasion frapper Robespierre (Berryer. *Souvenirs*, t. I, p. 227-228).

de protestation (1). Deux hommes s'étaient sentis atteints par le discours de Robespierre. C'était Vadier, qui ne pouvait supporter qu'on traitât de farce ridicule son rapport sur Catherine Théot dans lequel il avait mis toute son âme; c'était Cambon dont Robespierre avait attaqué les plans financiers. Ils s'élancèrent en furieux à la tribune. Robespierre allait-il leur asséner une de ces répliques qui cassent les jambes? les renverser comme il avait renversé Bourdon de l'Oise à quelques séances de là? Il n'en fut rien. Robespierre semblait s'être vidé en lisant son discours. Quand il monta à la tribune pour répondre à Cambon, il bafouilla, roula des yeux féroces du côté de la Montagne qui murmurait, sembla implorer l'appui du bureau contre ses contradicteurs, répétant sans relâche : « On me menace, on veut ma mort. » A ce moment, un des secrétaires de quinzaine, André Dumont, dantoniste, qui se sait marqué pour la proscription, lui crie : « Tu demandes la mort, scélérat, tu l'as méritée mille fois! » A partir de ce moment, Robespierre ne sait plus où il en est. Il découvre à tous les terreurs qui le tourmentent. Il fuit devant Vadier, il recule devant Panis, il n'ose pas expliquer pourquoi il a attaqué Fouché aux Jacobins. Vainement Billaud-Varenne et même Vadier, qui hésitent à profiter de sa défaite, viennent, en lui ripostant, le couvrir de fleurs, Maximilien n'est plus lui-même et c'est à cet instant que les Dantonistes s'élancent tous à l'attaque. Bentabole, Charlier demandent que le discours soit envoyé avant impression, à l'examen des Comités.

— Mais je les ai attaqués, répond Robespierre.

— Tu les a attaqués, s'écrie Charlier. Aie donc un peu de courage et nomme ceux que tu accuses.

— Oui, oui, hurle toute la Montagne.

Amar et Thirion défendent les Comités. Fréron demande le rapport du décret qui leur donne le droit d'arrêter les députés. Billaud bondit à la tribune. Il a compris que

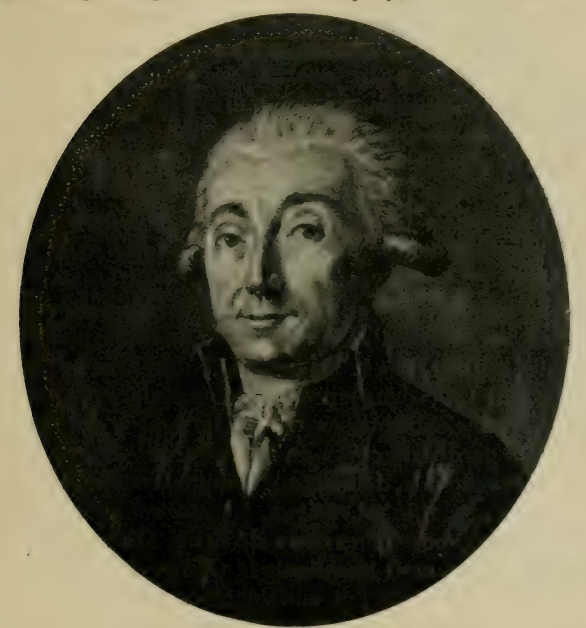
(2) Baudot. *Notes historiques*, p. 233.

toutes les tyrannies sont visées. La Convention veut-elle les privilèges d'un Sénat de Venise? On écoute Billaud et on conspue Fréron. Barère vient offrir la paix à la tribune et Bréard propose de rapporter le décret de Couthon. On vote, et l'avantage qu'ont obtenu les Robespierristes une heure avant est perdu. Durant le reste de la séance, la Convention s'endort dans des discussions sans intérêt et à cinq heures, la séance est levée.

Cette escarmouche n'a fait que mettre en goût les combattants. Les Robespierristes sont convaincus qu'ils vont « arranger » les Montagnards. « Je n'ai plus à compter sur la Montagne, dit Robespierre en rentrant chez Duplay, mais la masse de la Convention m'entendra. » Les autres Robespierristes sont tout à la préparation de la fête de Bara et de Viala qu'on doit célébrer le 10 Thermidor. Le maire de Paris, Lescot-Fleuriot, que la volonté de Robespierre a tiré du parquet du Tribunal Révolutionnaire pour en faire le maître de la capitale, profite de la circonstance pour concentrer les troupes des sections. Partout on répète dans les milieux jacobins, que les torches triomphales du héros de la Durance vont éclairer le supplice des ennemis de Robespierre. Est-ce un massacre qui est projeté? Les Thermidoriens en sont convaincus. Entre neuf et dix heures du soir, Lecointre, le notaire de la rue Meslay, frère du député de Versailles, reçoit l'ordre de se rendre le lendemain, dès sept heures, chez le capitaine de sa section. Il en avise aussitôt son frère qui se rend au Comité de Sûreté générale et, reprenant le conseil donné quelques jours avant par Fouché, vient réclamer l'arrestation immédiate d'Hanriot et de Payan. Il est reçu par La Vicomterie qui, peu soucieux de prendre l'initiative d'une mesure aussi grave, s'en tire par une réponse dilatoire. Les Montagnards, après la séance, ont été étonnés de leur propre audace. André Dumont et Bourdon de l'Oise songent à leur testament, mais, Tallien, Mallarmé, Ramel, Cambon, Thuriot, passent la nuit à visiter, à encourager et à exaspérer les chefs des différents groupes qui ont adhéré à la Conspi-

ration. Le discours de Robespierre leur a fourni de nouveaux arguments pour convaincre les députés de la Plaine. « C'est demain qu'il faut frapper! » dit Tallien.

La nuit, cependant, est bonne pour Robespierre. Son frugal souper dépêché chez les Duplay, il envoie un de ses



Vadier.
Collection Le Vachez. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

fidèles annoncer aux Jacobins qu'il va se rendre parmi eux et leur lire le discours que la Montagne a si mal accueilli à la Convention. Il tient à ce que le bruit des désagréments qu'il a essuyés précède son arrivée. En effet, au simple récit des faits, la Société s'attendrit (1), Collot demande la

(1) Courtois. *Rapport*, p. 36. — Louis Blanc. *Histoire de la Révolution française*, t. II, p. 207.

parole, mais, au moment où il allait parler, Robespierre arrive, et les Jacobins ne veulent écouter que lui. Les applaudissements de ses auditeurs le dédommagent des murmures des Montagnards de la Convention et l'impression lui est accordée avec empressement. Le président du Tribunal révolutionnaire, Dumas, traite Collot et Billaud d'héritiers d'Hébert et de Danton. « Ils seront, dit-il, je le leur prophétise, héritiers du sort de ces conspirateurs. » Ces paroles mettent la Société en délire. Elle empêche Collot de parler, elle hue Billaud. Ils sont obligés d'abandonner la tribune, aux cris de : « A la guillotine! » tandis que Couthon demande l'échafaud pour les conspirateurs. Robespierre n'a pas eu le triomphe modeste. Collot éperdu se jette à ses pieds et implore une réconciliation. Un remous de foule le repousse vers la porte, et il s'enfuit rejoignant Billaud-Varenne qui est déjà expulsé. Quand on sort des Jacobins, on commente certains mots de Robespierre et de ses amis : « Si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi, » lui a crié David. « Dans deux jours, Collot ne parlera pas si haut, » disent certaines dévotes. « On va te couper le caquet, » dit un des gardes du corps en montrant le poing à Dubarran. « Je les attends, demain, au Tribunal révolutionnaire, » dit Dumas... Coffinhal, Payan, Lescot entourent Robespierre et lui proposent un coup de main. On enlèverait les Comités, on cernerait la salle de la Convention. Enivré par l'accueil qui lui a été fait aux Jacobins, Robespierre juge inutile une mesure énergique. Demain, la masse de la Convention cédera à son éloquence et à celle de Saint-Just. Il rentre chez les Duplay pour prendre du repos avant la journée du lendemain qui sera son triomphe.

Au Pavillon de l'Egalité, Lindet, Carnot, Prieur, Barère sont au travail. Saint-Just les surveille. Assis à une table, il rédige le discours qu'il doit prononcer le lendemain et, au fur et à mesure qu'ils sont noircis, envoie les feuillets de papier à son secrétaire Thuillier. A une heure, Fréron essaie vainement de forcer la porte du Comité. Il ne peut arriver à se faire recevoir. Comme il se retire, il rencontre

Cambon et lui explique qu'il vient insister pour l'arrestation des chefs de la Commune. Tandis que Cambon et Fréron ont échangé leurs idées dans les antichambres, Collot d'Herbois, encore tout chaud de la discussion revient des Jacobins. « Nous l'assiégeâmes de questions, raconte Carnot. Saint-Just, sans lever la tête, lui demanda froidement : « Qu'est-ce qu'il y a de nouveau aux Jacobins ? » Collot arpenta deux ou trois fois la salle à grands pas sans répondre, puis s'arrêtant brusquement devant Saint-Just, et lui saisissant le bras avec force : — Tu rédiges notre acte d'accusation ! lui cria-t-il de sa voix de tonnerre. Saint-Just balbutia et voulut retirer ses papiers — Ces ruses sont inutiles, poursuivit Collot, tu rédiges notre acte d'accusation. Saint-Just alors se relève avec audace : — Eh bien ! oui ! tu ne te trompes pas, Collot, j'écris ton acte d'accusation. Puis se tournant vers Carnot : — Tu n'y es pas oublié non plus, ajouta-t-il, et tu t'y verras traité de main de maître. » Carnot se contenta de hausser les épaules. Billaud et Elie Lacoste entraient à ce moment ; Billaud attisa encore par sa pré-



Caricature de 1794. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

sence l'exaltation de Collot. On échangea des paroles de colère, de menace (1). Cambon qui, après avoir quitté Fréron, s'était avancé jusque dans la première salle du Comité, entendit les éclats de voix. On reprochait à Saint-Just de vouloir renouveler le coup de Couthon au 22 Prairial et d'apporter à la Convention, au nom du Comité, un rapport qui n'avait pas été délibéré. Quand on se fut bien égosillé, le ton de la discussion changea, mais Cambon s'était retiré. Quelques instants après, Lecointre, peu satisfait des assurances vagues de La Vicomterie, faisait passer au Comité réuni une lettre pressante. Vers trois heures du matin, on fit mander le capitaine Lecointre, qui offrit le bataillon de sa section pour défendre le Comité, mais à ce moment Saint-Just s'était engagé à donner lecture de son travail avant la séance, et à le supprimer même si on le désirait. Dans une salle voisine, on délibéra s'il ne fallait pas s'assurer de la personne du confident de Robespierre. Le Comité se décida pour l'expectative. Si Saint-Just voulait le rouler en manquant à sa parole, on le roulerait en feignant de croire à sa sincérité. Seulement, pour maintenir la balance égale on envoya Ruhl chercher Fouché dont on voulait les conseils.

Saint-Just faisait mine de prendre les choses en riant, et vers cinq heures du matin, quand il se retira, il prit l'engagement d'apporter son discours à dix heures au Comité pour le discuter en commun. Saint-Just parti, les Comités mandèrent Payan et Fleuriot. Tout en avouant leur dévouement pour Robespierre, ces deux personnages se refusèrent à séparer sa cause de celle de la Convention et des Comités. On les retint pendant cinq heures, et, quand on les laissa se retirer vers dix heures du matin, les Machiavel du pavillon de l'Egalité se félicitèrent de les avoir empêché d'agir. Il leur paraissait inutile de faire venir Hanriot, mais ils appelèrent le commandant de la cavalerie Aymard et furent satisfaits de ses déclarations.

(1) *Mémoires sur Carnot*, t. I, p. 545.

A dix heures du matin, Couthon se fit porter au Comité. En attendant l'arrivée de Saint-Just, on discutait les mesures à prendre, les termes d'une proclamation destinée à calmer les esprits et la proposition d'arrêter les chefs de la force armée et de réorganiser la Garde Nationale. « De pareilles mesures tendent à la contre-révolution, dit Couthon. Hanriot est un excellent citoyen, un homme aimé du peuple. En le traitant mal,on aboutira à des malheurs irréparables. » Carnot qui détestait Couthon, insista pour des mesures actives. Il avait sur le cœur les attaques qu'il avait subies l'avant-veille et il laissa entendre que les intentions de Robespierre pouvaient bien n'être pas si pures. « Tu es un méchant, lui dit Couthon, de calomnier ainsi le vertueux Robespierre. — Toi, tu es un traître. » C'était la scène de la nuit qui recommençait, Carnot jouant le rôle de Collot, Couthon celui de Saint-Just. Mais, cette fois. Couthon pérorait à perte de vue. Il se lançait dans des considérations sans fin, comme s'il cherchait à gagner du temps. et, cependant, Saint-Just n'arrivait pas. Midi avait sonné que la querelle continuait toujours. Un huissier, dépêché par les Montagnards, vint aviser les Comités que Saint-Just était à la tribune. Il apportait en même temps une lettre de Saint-Just ainsi conçue : « L'injustice a fermé mon cœur, je vais l'ouvrir tout entier à la Convention Nationale. » Tandis que les membres des Comités s'effaraient et que Couthon déchirait le billet de Saint-Just, Ruhl s'écria : « Allons démasquer ces traîtres ou présenter nos têtes à la Convention ! » Barère, resté en arrière, arrêta David sur le seuil de la porte : « Tu n'es pas un homme politique, toi, reste ici ». Puis il se pencha vers Couthon qui attendait qu'on traine son fauteuil dans la salle de l'Assemblée et fit avec lui à voix basse un arrangement d'assurances mutuelles. Savait-on comment les choses pouvaient tourner ?...

VI

La Journée du 9 Thermidor.

UAND le soleil se leva, le 9 Thermidor, par un de ces lourds brouillards de chaleur qui enveloppent si souvent Paris en plein été, toute la population était en mouvement. Pas un moment, aux heures les plus fraîches de la nuit, le thermomètre n'était descendu au-dessous de 18° et il en était ainsi depuis le début du mois (1). Si bien que, malgré la misère et la pénurie de tout, les Parisiens essayaient de combattre cette atmosphère orageuse et excitante par des libations nombreuses (2). Hanriot et bien d'autres comme lui, étaient ivres dès le matin. Dès cinq heures, les abords de la Convention étaient obstrués par des groupes serrés et tumultueux où les menaces et les insultes n'étaient pas ménagées aux Conventionnels. Mais à mesure que l'attente se prolongea, car l'Assemblée n'ouvrait ses portes qu'à dix heures, de nouveaux afflux d'arrivants, vinrent déverser, sur les terrasses des Tuileries, l'écho d'autres passions. Chose étrange même, quelques-uns de ceux qui affichaient peu avant les sentiments les plus robespierristes, évoluèrent alors, se sentant appuyés et encadrés par des forces nouvelles, vers des opinions contraires. Beaucoup de ceux qui se pressaient ainsi aux abords des Feuillants, du Manège, aux environs de la salle de l'Assemblée, n'appartenaient pas au public spécial qui fréquentait ces lieux. Il

(1) Dauban. *Paris en 1794*, p. 447.

(2) Elles avaient aussi joué leur rôle au 14 juillet et au 10 août. Elles l'ont joué, plus tard dans notre histoire, en juillet 1848.

y avait aussi nombre d'hommes que leurs travaux habituels retenaient loin de la Convention aux heures de séance. C'étaient ces six mille employés de qui dépendait la vie administrative de la Nation, et qui vivant chétivement, électeurs ignorés, constituaient la masse inerte de la population parisienne (1). Un peu avant dix heures, les députés arrivèrent à leur tour, avec une exactitude rare (2). Le 9 Thermidor, la Convention se trouva, pour la première fois peut-être, presque au complet (3). Il n'y manquait guère, outre les députés incarcérés, que les 68 représentants en mission dans les départements, presque tous robespierristes, et dont l'absence allait enlever des voix à leur chef de file. Ceux qui arrivèrent les premiers, c'étaient les députés qui, la veille aux Jacobins, avaient pu se rendre compte que leur popularité était à son terme dans la terrible Société et s'étaient juré que Robespierre ne parlerait plus, puisque sa parole suffisait à déchaîner de pareilles haines contre eux. Javogues, Bentabole et ceux qui, comme eux, avaient été houspillés la veille, le « clan des pourris », étaient résolus à brusquer les choses. Tous les Montagnards, les groupes de droite, avaient passé la nuit à se concerter et, oubliant les flaques de sang versé qu'il y avait entre eux, avaient scellé l'alliance contre le « tyran ».

Robespierre arriva à son tour vers dix heures et demie. Didier, Nicolas, Gérard et ses cinq ou six autres gardes du corps étaient allés le chercher une demi-heure plus tôt, chez Duplay. Il était déjà frisé et poudré, vêtu d'un habit de soie violet et des culottes de nankin, qu'il portait le jour de la fête de l'Être Suprême. La salle à manger des Duplay était encombrée de ses dévotes, depuis Éléonore jusqu'à la vieille Chalabre empressée à lui tenir le miroir pour jeter un dernier coup d'œil à sa cravate. Lui et son cortège, traversèrent lentement la cour et il dépassa le seuil pour la

(1) Barère. *Memoires*. II, 176.

(2) Barère. *Mémoires*. t. II. p. 218.

(3) Roussel. *Le Château des Tuileries*. II, 373.

dernière fois. Quand il entra dans l'Assemblée, les tribunes et les couloirs l'applaudirent, tandis qu'une vingtaine de députés, siégeant sur les gradins, mesuraient des yeux leur ennemi. Lui dédaigna de regarder la Montagne, il reposa ses yeux sur les rangs serrés de la Plaine. Les hommes du Marais se montraient silencieux et graves. Ils avaient pris non plus l'attitude humble et indécise de suspects qu'on laisse vivre, mais l'allure hautaine de juges, dont le verdict sera décisif. Robespierrre, pour mieux marquer sa rupture avec la Montagne vint se placer au pied de la tribune, debout (1). C'était là son empire. C'était là qu'il allait conquérir les têtes des derniers opposants. Il dardait sur ses victimes prochaines, ses regards farouches qui avaient été si souvent le prélude de la proscription. Depuis son entrée, les députés étaient silencieux, indifférents, d'ailleurs, à la lecture de la correspondance par laquelle débutait toute séance de la Convention.

Dans les galeries extérieures, quelques-unes des notabilités de la Montagne battaient le rappel des voix. Ils abordaient ceux qu'ils considéraient comme hésitants et s'efforçaient de les rallier par quelque promesse ou l'évocation de quelque service rendu. Au cours de ses promenades, Bourdon de l'Oise se trouva en face de Durand de Maillane. Il alla à lui, lui tendit la main : « Oh! les braves gens, fit-il, que les gens du côté droit! (2). » Durand de Maillane accepta la poignée de main et monta au Salon de la Liberté qui touchait à la salle des Séances. Là, il s'entretint avec Rovère et bientôt Tallien vint les rejoindre. Saint-Just. plus solennel que jamais, la tête haute, la lèvre dédaigneuse, montait l'escalier de la tribune. Midi sonnait. Aussitôt, Tallien quitta brusquement Durand Maillane et Rovère : « Voilà Saint-Just à la tribune, leur dit-il, il faut en finir! » Puis, comme il croisait Goupilleau de Montaigu qui sortait : « Rentre donc dans la salle, lui dit-il, viens

(1) Saladin. *Rapport.*
(2) Durand de Maillane. *Mémoires*, 199.

être témoin du triomphe des amis de la Liberté. Ce soir, Robespierre ne sera plus (1). » Rovère et Durand Maillane entrèrent quelques instants après dans la salle, et ce dernier se plaça sur les bancs du Marais, non loin de Palasne-Champeaux. Saint-Just en était à parler de la roche tarpéienne, lorsque les membres des Comités firent leur entrée. Les tribunes les saluèrent en battant des mains, gâterie à laquelle ils n'étaient pas habitués, témoignage d'approbation qui les rassura sur les dispositions de l'auditoire. Tallien, qui semblait n'attendre que leur arrivée, coupa dès lors le discours de Saint-Just d'interruptions insolentes, réclamant énergiquement qu'on mît fin aux équivoques et qu'abandonnant les insinuations lâches, on en vînt aux accusations directes. Billaud, si furieux la nuit, était encore plus exaspéré. Collot, Carnot et lui, ne pouvaient se dissimuler que le tour que leur avait joué Saint-Just aurait pu les amener à ne paraître à la séance que la harangue du triumvir achevée, alors qu'il aurait sournoisement emporté contre eux le décret d'accusation (2). Saint-Just, cependant, terminait son discours, encouragé par Robespierre, applaudi par Soubrany et d'autres Montagnards fidèles à la cause de Robespierre, soutenu par certains groupes des tribunes. Billaud, aussitôt, demanda la parole et arrêtant Tallien qui montait à la tribune, il en escalada les gradins, accroché en route par Barère qui lui dit à mi-voix, mais assez haut pour qu'Espert l'entendit : « N'attaque que Robespierre, laisse-là Couthon et Saint-Just. (3) » C'était là, probablement, l'aveu de l'entente arrêtée quelques instants avant au Comité, avec Couthon et le résultat de cette conviction qu'il suffisait de décapiter le groupe robespierriste dans la personne de son chef, tandis que ses lieutenants, exemptés de la proscription, asservis et diminués, serviraient de contrepoids pour

(1) Courtois. *Rapport*, p. 39.
(2) D'Héricault (p. 406) n'admet pas ce mobile chez Saint-Just.
(3) Courtois. *Rapport*, p. 39.

entraver le triomphe des modérés qui semblait dans l'air au craintif Barère. Billaud ne parut pas entendre. La perfidie de Saint-Just avait exacerbé ses colères. Sa voix de verjus s'efforça de convaincre les Conventionnels qu'une faiblesse d'un instant les perdrait. Un Jacobin s'agitait dans les couloirs au milieu d'une bande et menaçait les bancs de la Montagne. Billaud réclama son arrestation et le fit enlever.

Lebas courait vainement vers la tribune, réclamant la parole. Collot d'Herbois qui présidait, la maintint avec énergie à Billaud. Lebas insiste et menace. « A l'ordre! crie Delmas. — En prison! A l'abbaye! » hurla la Montagne. Lebas va se placer près de Robespierre. C'est le second échec des triumvirs. Des orateurs que compte leur parti, Lebas était le seul que les tempêtes de la tribune n'effrayassent point. Ses infirmités empêchaient Couthon de se livrer à tout acte d'énergie imposant du mouvement, et les poumons de Saint-Just étaient insuffisants. Quant à Augustin, comme la plupart des hommes qui ont le courage des champs de bataille, il était nul dans les luttes parlementaires.

Billaud, cependant, avait apporté son tempérament à la tribune. Le crime qu'il reprochait surtout à Robespierre, c'était son modérantisme, c'était de n'être pas assez révolutionnaire. Tallien craint qu'une semblable position de la question n'effarouche le Marais. Il a d'ailleurs tant tremblé, depuis quelques semaines, pour la femme qu'il aime, qu'il a appris, dans les inquiétudes et les larmes, les secrets de la pitié. L'homme, qui solda jadis les factures des travailleurs de septembre, ne veut plus d'échafauds, il ne veut plus de prisons. Pour atteindre ce but, il veut l'union. C'est la seule façon d'obtenir la tête de Robespierre. Ce médiocre se surpasse. Ce jouisseur devient un orateur de premier ordre. Il est énergique, il est puissant. Tous ses discours du 9 sont conduits avec une habileté, un flair, une sûreté qui confine au génie. Robespierre se sent atteint dans ses œuvres vives. Déjà, aux derniers mots qu'a prononcés

Billaud, il a tenté d'escalader la tribune. Alors presque tout entière, la Montagne s'est levée, elle ne crie pas, elle hurle « A bas le tyran! A bas le tyran! » D'ailleurs, sur les escaliers de la tribune, Robespierre s'est trouvé arrêté. Trois, quatre Conventionnels, qui ont demandé la parole



Portrait de Saint-Just.
D'après un pastel du Musée Carnavalet.

avant lui, protègent de leurs corps Tallien. Il y a là Barère qui tremble, Vouland qui tremble encore plus que Barère. Delmas, que Robespierre a noté comme ex-noble et intrigant taré, Delmas qui fut l'ami des Girondins, l'intime de Lacroix, le seul député qui essaya vraiment de sauver Danton (1). Vainement Robespierre gesticule, menace, crie,

(1) Note de Robespierre. *Rapport Courtois.*

hurle. Il doit subir jusqu'au bout l'éloquence vengeresse de Tallien. Celui-ci l'appelle Verrès, Catilina, lui prodigue les insultes de la rhétorique révolutionnaire, mais, en dépit de cette phraséologie toujours un peu creuse, il est lumineux, il est précis, il est énergique. C'est sur sa proposition que la Convention décrétera la permanence de ses séances. Or, la permanence de la Convention, c'est le pouvoir momentanément repris aux Comités, ce sont les membres des Comités obligés de suivre le mouvement que dirige Tallien. Billaud se voit débordé. Il demande l'arrestation de Boulanger, de Dufraisse, celle de Dumas. Delmas réclame celle d'Hanriot. Tallien, qui n'a pas quitté la tribune, veut qu'on arrête aussi tout l'État-Major, les adjudants et les aides de camp. Les arrestations sont votées. Aymard est nommé commandant provisoire de Paris. C'est un ancien marchand drapier qui liquidait difficilement ses affaires en 1791. Depuis qu'il a choisi la carrière militaire, il a payé toutes ses dettes. A l'élection du début de 1794, il a brigué le grade de colonel en chef de la gendarmerie. On disait que son ambition était démesurée et beaucoup le traitaient en suspect (1). Il était parent de Thuriot qui garantissait son loyalisme à la Convention (2). Sans relâche, Robespierre demandait la parole et le chœur : « A bas le tyran! » lui répondait. Les Montagnards robespierristes, sauf Lebas et Robespierre jeune, n'osaient manifester leur sympathie. La Plaine continuait à garder l'attitude froide d'un juge de combat. Les tribunes, houleuses au début du discours de Billaud, s'étaient vidées peu à peu des meneurs robespierristes, qui s'étaient portés vers la Commune, les Comités révolutionnaires et les clubs qui devenaient les quartiers généraux du parti. Au pied de la tribune, Saint-Just demeurait inerte, près du fauteuil de Couthon. Quand Tallien cessa de parler, des cris appelèrent Barère à la tribune.

(1) Archives Nationales, F 7, 4774 38. *Dénonciations de Godard*, 10 thermidor.

(2) D'Héricault. *La Révolution de Thermidor*, p. 433.

Son chapeau à la main, Robespierre incliné vers l'Assemblée demandait la parole, quêtant déjà la faveur des hommes du centre (1). « Non, à bas le tyran! A bas le tyran! Barère, Barère, à la tribune! » crient les Conventionnels. Alors Barère, qui avait à peu près pris sa détermination, vint mollement attaquer Robespierre. Il fit décréter une proclamation assez habile, mais où Robespierre n'était pas nommé. Après lui, Vadier vint recommencer ses commérages, bafouillant tantôt sur sa vertu et tantôt sur l'affaire Théot. C'était comme une parade grotesque qui risquait de distraire l'attention de la Convention de la bataille engagée. Les propos ineptes de Vadier menaçaient de désarmer les colères, d'empêcher d'aboutir (2). Tallien en sentit l'inconvénient. « Ramenons la discussion à son vrai point, » s'écria-t-il, en demandant la parole. « Je saurai l'y ramener, » riposte Robespierre. Mais, de nouveau, l'Assemblée lui rappelle qu'il n'a pas la parole, qu'elle appartient à Tallien. Et cette fois, Tallien, dans un mouvement oratoire que d'autres ont employé avant lui, menace Robespierre d'un poignard (3). Mais ce n'est pas un poignard de réthorique, c'est un vrai poignard qu'il a sorti de son sein et Robespierre, qui n'a pas le courage physique, redescend une marche de la tribune, tandis que Tallien lui reproche sa lâcheté au 10 août. Les accusations s'accumulent. Tallien se répand en paroles. Peu importe ce qu'il dit. On le sent, ce qui importe, c'est que Robespierre ne puisse parler. Mais Collot d'Herbois est las de diriger le débat. C'est le montagnard Thuriot qui lui succède. Alors Robespierre s'exaspère, il use sa voix à réclamer la parole. Thuriot sonne à tour de bras. « Tu n'as pas la parole! tu n'as pas la parole! » répète-t-il avec rage. La Montagne vocifère. Quelques-uns de ses membres sont aux prises. Les enthousiastes et les courtisans de Robespierre se collettent

(1) Barère. *Mémoires*, II, 223.

(2) Toulongeon. *Histoire de France*. II, 506.

(3) Turquand. *La Citoyenne Tallien*, p. 153.

avec les Dantonistes. Lecointre voudrait qu'on laissât parler Robespierre. Une demi-heure lui permettrait de révéler les crimes de Billaud, de Barère et des autres, pense-t-il, et déjà il se pourlèche les lèvres. « Oui, répond un autre, mais alors, il pourra entraîner la majorité. » Le triumvir impuissant les menace du poing. « Lâches! » leur crie-t-il. Alors il se tourne vers la Plaine. Il a hésité jusque là, à faire appel à ces alliés dont il est sûr. Il a attendu jusqu'au dernier moment, pour démasquer la batterie où il a mis son suprême espoir. « Députés du côté droit, implore-t-il, hommes probes, hommes vertueux, donnez-moi la parole que ces brigands me refusent. » A cet appel, la Plaine frissonne. Il y a dans ses rangs cette oscillation, ce flottement que produit le vent dans les blés prêts pour la moisson, mais pas un mot, pas un mouvement ne trahissent les sentiments qui l'agitent. Alors, Robespierre pâlit. La sueur perle sur son visage. Ce silence solennel et effrayant, c'est sa défaite et sa condamnation. Mais aussitôt, la colère le ranime, le sang afflue à ses joues et à ses tempes. Ses yeux parcourent les rangs des Conventionnels comme pour y chercher ceux qui l'applaudissaient tant la veille. Un flot d'injures monte seul à ses lèvres. « Président des assassins, jette-t-il d'une voix rauque au visage de Thuriot, dont la sonnette coupe chacun de ses mots, une dernière fois, je te demande la parole. » Alors Garnier de l'Aube lui crie : « Tu ne peux plus parler. Le sang de Danton t'étouffe. — Ah! brigands, riposte Robespierre. C'est donc Danton!... » De nouveau la sonnette de Thuriot coupe sa phrase. « Lâches, murmure-t-il, pourquoi ne l'avez-vous pas défendu? » Alors il recule. Comme affolé, il va chercher asile sur les bancs de la droite. « N'avance pas, lui crie Féraud, ne sais-tu pas que c'est ici que s'asseyaient Condorcet et Vergniaud. » Robespierre rebrousse chemin vers la tribune. Il n'a plus de voix. La sonnette l'a vaincu. Alors Louchet, Loiseau, Charles Duval proposent le décret d'accusation. Billaud demande l'arrestation immédiate. Robespierre veut parler. « Tu n'as pas la parole, » répète

encore Thuriot. Pendant qu'on mettait aux voix le décret d'accusation, Robespierre roulait entre ses doigts un petit canif ouvert. Il regarda les tribunes, comme s'il se demandait quel effet produirait une tentative de suicide sous leurs yeux. Au cri : « Aux voix ! (1) » la Droite, la Plaine, les Montagnards, tous sont debout. L'arrestation est décidée. Augustin Robespierre et Lebas, qu'on aurait facilement épargnés, ont seuls le courage de demander à partager le sort de leur chef. Tandis qu'ils se solidarisent avec lui, Saint-Just tremble. Couthon, qui caresse son chien, montre ses jambes paralysées à ceux qui lui reprochent de vouloir escalader le trône. On les adjoint tous les quatre à Robespierre, et comme les huissiers entraînent vers la sortie les députés proscrits : « Eh, mes amis ! dit encore Couthon aux Dantonistes, croyez-vous que je partage les crimes de ce monstre ? » (2)



Billaud-Varennes.
Dessin anonyme. (Bibliothèque Nationale. Estampes.

La lutte est terminée. Surpris, effrayés de leur victoire,

(1) Courtois. *Rapport*, p. 71.
(2) Roussel. *Le Château des Tuileries*, II, 374.

les Conventionnels dépêchent hâtivement le reste de la séance. A 5 heures, il n'y a plus personne dans la salle. Les vainqueurs commettent la faute de laisser dans Paris le champ libre à la Commune. Celle-ci avait prévu une « journée ». Trois hommes la dirigeaient : Fleuriot-Lescot, petit commis d'architecte, marié à une costumière de théâtre (1) et dont la Révolution avait fait un des lieutenants de Fouquier; Payan, d'abord juré du Tribunal révolutionnaire, membre actif des Jacobins, agent national de la Commune depuis le 9 Germinal, époque où il avait remplacé Chaumette, un de ceux qui avaient le plus maltraité, la veille, Billaud aux Jacobins; puis Hanriot, l'homme d'action, le grand sabre de la bande. Tous trois, convaincus qu'en temps d'insurrection, quand les lois se taisent et que la hiérarchie des pouvoirs est intervertie, une municipalité révolutionnaire est le dépositaire immédiat de la Souveraineté du peuple et ne reconnaît pas d'autre autorité, tous trois avaient résolu, comme au 10 août, au 31 mai, de prendre et d'exercer momentanément le pouvoir suprême. Leur plan était celui qui avait si bien réussi pour vaincre les Girondins. Il s'agissait de jeter sur la Convention les cohortes jacobines tandis que la masse, rangée en armes derrière ces enfants perdus, ignorerait même la cause et le but du mouvement.

Les précautions militaires, déguisées sous le prétexte de préparer la fête de Viala et Bara, avaient été prises par Hanriot avant 9 heures du matin. Il disposait de toute la force armée. Aussi bien des bataillons des sections, que des troupes régulières de la 17e division. Il avait donc convoqué à la maison commune les chefs de légion et les adjudants généraux. Fleuriot-Lescot depuis qu'il est rentré des Jacobins, n'a pas quitté la mairie qu'il habitait. Vers onze heures du matin, comme il y avait séance municipale, il se rend à l'Hôtel de Ville où Payan l'attendait avec impa-

(1) Archives Nationales, Série T. 501.

tience (1). Après un court conciliabule, les instructions de la dernière heure furent lancées. La première légion reçut peu après midi, l'ordre de se masser place de la Maison-Commune. Hanriot, vers la même heure, faisait battre la générale dans tous les quartiers, appelait à l'Hôtel de Ville toute la cavalerie, sous les ordres d'Aymard, demandait 400 hommes à Mathis, le chef de la troisième légion, tandis que Fontaine, son adjudant, appelait sur la place de Grève, les canonniers de la section des Arcis avec leurs canons. A cette heure-là, Henriot avait reçu de l'huissier de la Convention Courvol le décret lui enjoignant de se rendre à la barre, ainsi que Fleuriot-Lescot et Payan. Lorsque Courvol s'était présenté à lui, Hanriot était déjà ivre. L'huissier demandait à Fleuriot-Lescot reçu du décret. Le général lui arracha la plume des mains. « Je t'en f..., cria-t-il à Courvol, on ne donne point de reçus dans un moment pareil, va-t'en dire à tes j...-f... de scélérats que nous sommes ici à délibérer pour les purger. » Puis se ravisant : « Gardez-moi ce drôle-là, » dit-il aux gendarmes qui l'entouraient. Vers 3 h. 1/2, un aide de camp d'Hanriot fit relâcher Courvol. « Dis à Robespierre qu'il soit tranquille et qu'il n'ait pas peur. Va, mon camarade, tu m'entends bien, va! » Courvol ne se fit pas répéter la consigne. Il courut à la Convention convaincu qu'il avait mérité des félicitations. Quand il s'approcha de Thuriot qui présidait, on venait de voter l'arrestation des robespierristes. « Va te faire f.... F...-moi la paix. Tant pis pour toi! » lui cria Thuriot en guise de consolation (2). Il était d'ailleurs de bonne humeur. Le Comité de Sûreté générale avait à 3 heures fait mettre en état d'arrestation Payan et l'avait dirigé sur la Force. Taschereau, arrêté peu après avait été conduit à l'hôtel Talaru, rue Richelieu et quant à Dumas, président au Tribunal révolutionnaire, on l'avait cueilli sur son siège même, sans que cette aventure inter-

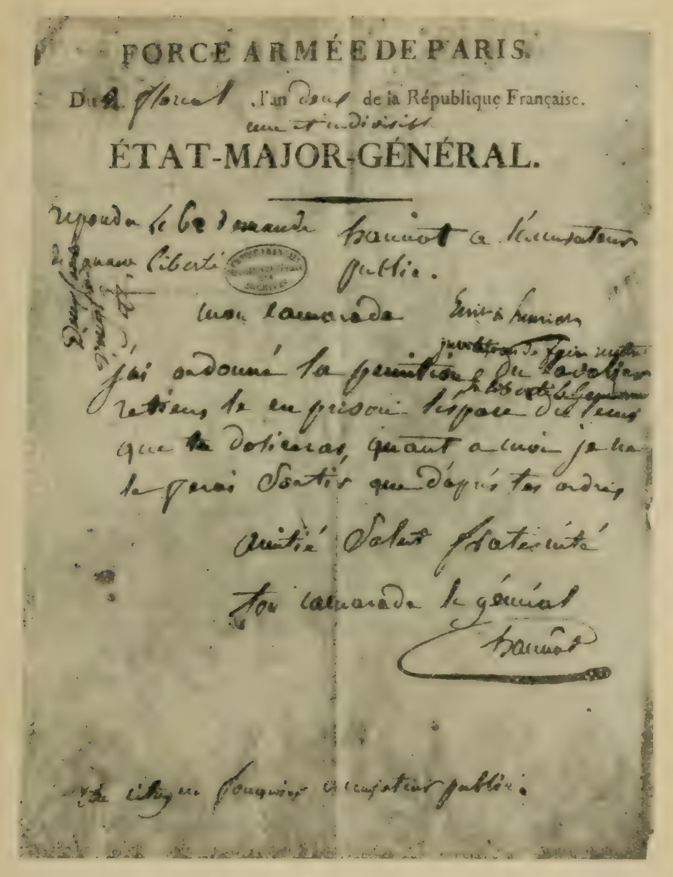
(1) Courtois. *Papiers inédits de Robespierre.*

(2) D'Héricault. *La Révolution de Thermidor*, p. 423.

rompit la séance du tribunal (1). Les événements du jour d'ailleurs ne retardèrent pas le départ des condamnés. Fouquier-Tinville, sa besogne faite, s'en alla dîner à l'île de la Fraternité, en face du Pont-Rouge, chez son ami Vergne. Il y avait là, à table, Coffinhal et Scellier, tous deux vice-présidents du Tribunal révolutionnaire; Gribauval, un des substituts; Desboisseaux, un des membres les plus ardents de la Commune et un juge au Tribunal criminel. Pendant le dîner, on entendit battre la générale, mais ce ne fut qu'au dessert que Fouquier connut les arrestations. Il s'empressa de regagner son cabinet au Palais. On lui dit que Fleuriot-Lescot était venu lui parler et le priait de se rendre à la Maison-Commune. Il n'eut garde de se fourvoyer dans un endroit aussi dangereux et s'enferma dans son cabinet où il attendit les événements jusqu'à minuit et demi (2).

Vers 4 h. 1/2, c'est-à-dire à l'heure où Fouquier-Tinville était encore à table, on avait appris, au Palais de Justice, l'arrestation de Robespierre et de ses complices. La gendarmerie chargée du service des Tribunaux venait, par ordre d'Hanriot, de se ranger devant le palais. Elle comptait deux compagnies et passait pour très dévouée aux Comités. Dans la matinée, Hanriot, le pistolet au poing, avait maltraité quelques-uns des hommes qui la composait, et un peu avant 4 heures, il avait enjoint à un gendarme qu'il rencontrait, en lui appuyant son pistolet sur la poitrine « d'aller dire à son coquin de commandant d'assembler promptement sa troupe ». Vers 5 heures, Fontaine, accompagné de douze canonniers vint enjoindre au lieutenant-colonel de la gendarmerie Botot-Dumesnil de se constituer en arrestation. Le gendarme qui, frère du secrétaire de Barras, n'ignorait pas la gravité de la crise, discuta l'ordre qui était irrégulier. Fontaine s'en fût à la Commune,

(1) Campardon. *Le Tribunal Révolutionnaire de Paris*, I, p. 418.
(2) Fouquier-Tinville. *Mémoire.*



FORCE ARMÉE DE PARIS.

Du ... floréal, l'an deux de la République Française.
une et indivisible.

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL.

Hanriot à l'accusateur public.

mon camarade

j'ai ordonné la punition du ... retiens le en prison l'espace de temps que tu désireras, quant à moi je ne le ferai sortir que d'après tes ordres

Amitié Salut Fraternité

Ton camarade le général

Hanriot

Au citoyen Fouquier accusateur public.

Hanriot : Lettre à Fouquier-Tinville avec annotation de la main de celui-ci.

(Archives Nationales)

et apporta un ordre signé Payan et Fleuriot. « Les condamnés, rapporte Botot-Dumesnil, etaient sur le point de partir; beaucoup de canonniers étaient au Palais de

Justice; les gendarmes paraissaient s'agiter; la moindre résistance de ma part pouvait produire l'insurrection que voulaient sans doute Hanriot et ses complices. J'ordonnai aux gendarmes de rester à leur poste et je m'en fus, escorté de douze canonniers, à la maison de discipline militaire, rue du Bouloi (1). » A peine Fontaine et son prisonnier étaient-ils partis qu'une ordonnance apporta un paquet pour le lieutenant-colonel. Il fut ouvert par le lieutenant Degesne. « J'y trouvais, dit celui-ci, une lettre du citoyen Herman qui enjoignait de mettre sur-le-champ à exécution les décrets de la Convention Nationale qui mettaient Hanriot et d'autres en état d'arrestation (2). Degesne assembla ses gendarmes et se rendit à l'État-major. Il constata l'absence de ceux qu'il venait arrêter et se disposait à se retirer quand il fut invité de se rendre à la Maison commune à la barre du Conseil général. Il ignorait que la Commune de Paris était en insurrection contre la Convention. « Je crus, dit-il, devoir obtempérer à cette invitation. Lorsque je fus entré dans la salle du Conseil, je fus environnê de gendarmes et conduit presque en face de Fleuriot qui, dans ce moment-là, présidait. Fleuriot me demanda qui j'étais et ce que je venais faire. Les municipaux, qui étaient venus me chercher, demandèrent à ce que je sois arrêté, désarmé et incarcéré. La proposition fut mise aux voix par le maire et passa à l'unanimité. Élevant alors le décret au-dessus de ma tête, je dis d'une voix ferme : « Je « vous avertis que c'est un décret de la Convention Nationale « dont je suis porteur. » Ou me hua de toutes parts. On m'arracha le décret de la main et la lettre de Herman que Payan et Fleuriot chiffonnèrent avec colère. A l'instant, la garde qui était là, s'empara de moi avec zèle, me désarma et m'emmena hors de la salle, tandis que les municipaux, de dessus leurs bancs, me poursuivaient des cris de : « Vil

(1) Courtois. *Rapport*, XXXI, 2e pièce.

(2) Courtois. *Rapport*, XIX, 9e pièce.

« esclave, tu nous menaces, mais demain tu seras guillo-
« tiné (1). »

A l'Hôtel de Ville, en effet, l'exaspération était grande. Toute la journée, les mauvaises nouvelles n'avaient cessé d'arriver. Vers deux heures, Didier, l'un des gardes du corps de Robespierre, avait quitté la Convention et semé l'alarme parmi les partisans de l'Incorruptible (2). Alors Henriot avait armé ses aides de camp, chargé l'un d'eux, Ulrick, d'aller convoquer la section des Gravilliers pour l'emmener à l'Hôtel de Ville. Un autre avait été dépêché à Chardon, le chef de la 4e légion, avec l'ordre de faire fermer les barrières et d'avertir à son de caisse les officiers municipaux d'avoir à se rendre à la Maison commune. Bazanerie, commandant en chef de la section du Temple que Talbot, membre de la Commune, conduisait à l'État-major, y trouvait, vers trois heures, Hanriot criant à tue-tête qu'il fallait que toutes les sections lui obéissent. Il enjoignit à Bazanerie de faire battre la caisse et de mettre toute la section sous les armes. De même on battit la caisse dans toutes les sections (3). Quand, un peu plus tard, Hanriot eut connaissance de l'arrestation de Robespierre, il monta à cheval et se dirigea par la rue Saint-Antoine vers le faubourg. Les ouvriers qui habitent ce quartier étaient très tranquilles et dans une parfaite ignorance des événements (4). Lancé au galop, sabre nu, criant : « Aux armes ! Aux armes ! Les coquins et les scélérats triomphent, ils viennent d'arrêter Robespierre et tous les meilleurs patriotes. » Hanriot s'efforçait de soulever le faubourg (5).

Les voitures, amenant les condamnés, cheminaient vers la place de l'exécution. La pluie tombait. Elle chassa l'escorte habituelle de tricoteuses et de sans-culottes qui

(1) Courtois. *Rapport*. XIX. 9e pièce.
(2) Archives Nationales, F7 4433.
(3) Archives Nationales, AF II, 47.
(4) Rapport Courtois. XXXIX, *Rapport de Dulac*.
(5) Rapport Courtois. *Ibid*.

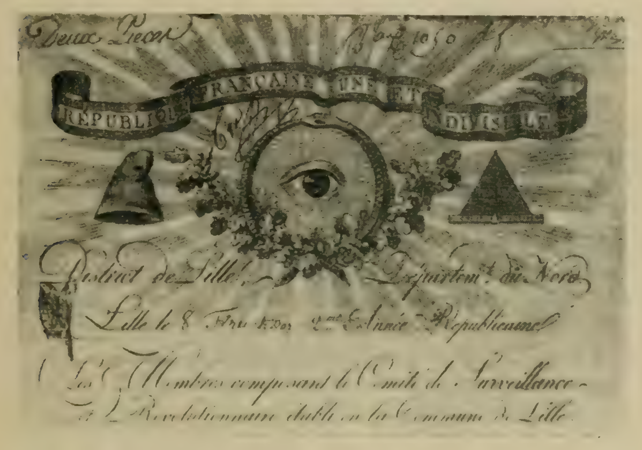
accompagnait les condamnés en les insultant. Le peuple travailleur s'approcha des charrettes. Les gendarmes, désorientés par les arrestations de leurs chefs, se relâchaient dans leur consigne. Quelques spectateurs engageaient les condamnés à se sauver. D'autres demandaient qu'on tournât bride et qu'on les reconduisit en prison. Hanriot survenant fit presser la marche du convoi (1). Puis, revenant vers l'Hôtel de Ville, il enleva Payan, qu'un agent du Comité de Sûreté générale et un gendarme conduisaient à la Force, et fit emprisonner les deux gardiens après les avoir roués de coups de plat de sabre. Dulac, qui observait au faubourg Saint-Antoine pour le compte du Comité de Salut public, se hasarda à cette nouvelle à entrer à la Force. « Dans ce moment, le concierge reçut un ordre de la police municipale pour faire remettre en liberté Vilate, juré du Tribunal révolutionnaire, incarcéré depuis peu de jours (2). » Un moment plus tard, on vint chercher Boulanger, général de la garde nationale.

Hanriot, cependant, avait ramené Payan à l'Hôtel de Ville où on l'avait accueilli à bras ouverts et où on lui avait aussitôt fait signer l'ordre d'arrestation de Botot-Dumesnil. Une lettre d'Herman venait de révéler que Robespierre et ses amis étaient enfermés au Comité de Sûreté générale. « Je vais les délivrer, » cria Henriot. Et entraînant avec lui Deschamps, le *coureur* de Robespierre, Martin, juge de paix de la section des Gravilliers, à la tête de la gendarmerie du Luxembourg, il galope par la rue Saint-Honoré vers le Pavillon de Marsan. « Hardi, Hanriot! lui crie Massard, membre du Comité révolutionnaire de la section des Amis de la Patrie. Nous te soutiendrons au péril de notre vie. » A la barrière des

(1) Morellet. *Le Cri des Familles.* — Beaulieu. *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France avec notes sur quelques événements et institutions.*

(2) Rapport Courtois. XXXIX. *Rapport Dulac.*

Sergents, Hanriot fait halte pour haranguer des ouvriers auxquels il affirme que l'on a soudoyé des assassins pour tuer Robespierre; puis il se précipite au galop sur la place du Palais Égalité, arrête Merlin de Thionville qu'il fait incarcérer au poste du Palais qu'occupaient les forces de la section de la Montagne. Mais le Conventionnel n'eut pas



En-tête du papier à lettre du Comité de Surveillance de Lille.
(Archives Nationales.)

de peine, sitôt qu'Hanriot eut tourné les talons, pour se faire relâcher par des sectionnaires qui n'avaient rien de robespierristes (1).

Courtois et son collègue, Robin de l'Aube, dinaient chez le traiteur Berger à quelques pas du Palais Égalité. Ils avaient vu la scène et accoururent. Courtois réquisitionna le poste, tandis que Merlin haranguait quelques gendarmes sous le commandement d'un lieutenant et les entraînait au secours des Comités (2). Au Pavillon de Marsan, Hanriot

(1) *Moniteur*. Discours de Merlin. Séance de nuit du 9 thermidor.
(2) Rapport Courtois. *Récit de Robin.*

avait pénétré sans difficultés jusque dans la salle où étaient enfermés Robespierre et ses amis. Il vit Amar se sauver à toutes jambes, tandis que Ruhl criait : « Arrêtez-moi ce scélérat! » Hanriot s'élance sur Ruhl. Il rencontre l'étreinte d'un caporal. « A moi, ma gendarmerie! » crie-t-il. Alors c'est une mêlée. Ruhl a disparu. Des sectionnaires de la Montagne arrivent. Robin amène ses gendarmes. Dossonville, premier agent du Comité, ordonne aux grenadiers de la Convention de cerner Hanriot et ses aides de camp. Quelques instants après, ils sont solidement garrottés. Robin les fait conduire au Pavillon de Flore où Barère et Billaud-Varennes les voient arriver à contre-cœur. Le Comité de Salut Public ne se soucie nullement d'attirer sur le pavillon où il est installé les efforts que la Commune peut tenter pour délivrer son général. On renvoie donc les prisonniers au Comité de Sûreté Générale. Ils traversent la cour au milieu des huées, car les sections fidèles à la Convention commencent à envoyer des renforts (1). Il est entre sept heures et sept heures et demie du soir. Les partisans de la Commune s'agitent encore dans la foule. Poultier saisit l'un d'eux au collet et le fait saisir (2). On remarque qu'Hanriot fait des signes aux deux Robespierre. On envoie donc les députés en arrestation au Secrétariat avec leurs gendarmes (3). On leur donne à dîner et on les dirige sur différentes prisons : Couthon à La Bourbe, Saint-Just aux Écossais, Lebas à la Conciergerie, Augustin Robespierre à Saint-Lazare, Maximilien au Luxembourg. Dossonville n'est plus au Comité de Sûreté Générale. Il s'est rendu à la Force et là, il a réconforté le Concierge le persuadant de garder Vilate et de se mettre aux ordres de la Convention (4). Cette intervention se produisait en temps

(1) Dossonville. *Papiers de mon cabinet.* — Rapport Courtois. — Barère. *Mémoires.*

(2) *Moniteur.* Discours de Poultier. Séance de nuit du 9 thermidor.

(3) Courtois. *Rapport*, p. 66.

(4) Dossonville. *Papiers de mon cabinet.*

utile : Lebas, que l'on refusera tout à l'heure à la Conciergerie, Augustin Robespierre que l'on refusera d'écrouer, au greffe de Saint-Lazare, y seront reçus et incarcérés, mais, depuis la visite de Dulac, le congierge de la Force n'avait eu aucune nouvelle des Comités et il recevait des administrateurs de police, de qui il dépendait, des ordres dictés par le dévouement à la cause robespierriste. Cette toute-puissance des administrateurs de police sur les prisons, était un reste des pouvoirs qu'avait usurpés la Commune de Paris, à la faveur des événements du 31 Mai. Deux de ces administrateurs, cependant, étaient réputés vendus aux Comités. C'étaient Michel et Benoît. On mit le premier en arrestation à 5 heures du soir. Faro et Jonquoy, malgré ses protestations, le trainèrent à la chambre d'arrêt de la mairie et Benoît l'y rejoignit bientôt après (1). Les autres étaient des solides, sauf Guyot que Courtois qualifie de trop honnête pour avoir eu le secret de ces messieurs. Celui-là, aussitôt qu'il arriva à la Mairie, on l'avait envoyé au conseil qui siègea de une heure et demie à près de trois heures dans la salle Egalité. Restaient Faro, Henry, Lelièvre, Quenet, Tanchon, Bigant, Witchéritz. Faro, qui aspirait à être seul à la tête de la police de Paris, l'écharpe sur sa chemise, présida toute la journée les travaux du bureau déployant une activité fébrile (2). Pendant que se tenait la première séance du Conseil général, les administrateurs du département de Police avaient de la sorte adressé une circulaire aux concierges de toutes les maisons d'arrêt « leur enjoignant sous leur responsabilité, de porter la plus grande attention à ce qu'aucune lettre ni aucun papier ne puisse entrer ni sortir de la maison, dont la garde leur etait confiée, et, leur défendant de recevoir aucun détenu ni de donner aucune liberte que par les

(1) Archives Nationales, F 7 4774 46. Déclaration de Minier, employé à la mairie.

(2) Courtois. *Rapport*, p. 51.

ordres de l'administration de police (1) ». Ainsi, à la chute de la nuit, malgré l'affluence de troupes et de foule qui entoure la Convention, la situation de celle-ci est précaire. Vouland, à qui un observateur rend compte de ses impressions, se préoccupe de ce qui peut être tenté contre les Comités. Plusieurs députés n'ont pas osé s'éloigner de la Convention. D'autres y sont retenus par la pensée qu'il peut y avoir quelque bénéfice à tirer de leur assiduité. Dulac, un des agents du Comité, rencontrant entre sept et huit heures Barras, lui fait part des inquiétudes de Vouland. Barras le regarde d'un air railleur et lui réplique avec un peu de dédain : « Je pensais que le Comité de Sûreté Générale avait entre les mains tous les moyens d'assurer sa propre sécurité (2) », et pivotant sur ses talons, il va s'asseoir dans la salle des séances, où il cause avec son ami Fréron.

Courtois.
Buste de Dumont. (Musée Carnavalet.)

Au contraire, place de Grève, l'enthousiasme était grand, Les gendarmes de l'Intérieur, les canonniers, les ci-devant

(1) Courtois. *Rapport*, p. 102.

(2) *Rapport Courtois.* XXXIX. *Rapport de Dulac.* — Dulac accuse Barras de ne pas lui avoir donné d'ordres. Le commandement de Barras n'a commencé qu'après l'envahissement du Comité de Sûreté générale par Coffinhal.

gardes des ports, manifestent la joie la plus débordante. On vient d'apprendre que la Société des Jacobins s'est assemblée à cinq heures et s'est déclarée en permanence, comme la Convention. Au lieu d'Élie Lacoste qui est conventionnel et suspect, elle a choisi pour la présider Vivier, ancien avoué, juge au Tribunal du 3e arrondissement. Le Comité de Sûreté Générale lui a fait demander le manuscrit du discours lu la veille par Robespierre. L'assemblée vient de se déclarer incompétente pour répondre au Comité de Sûreté Générale. Ses sentiments ne sont d'ailleurs pas douteux. Brival, conventionnel qui a voté l'arrestation de Robespierre, est chassé ignominieusement et immédiatement radié (1). A la Commune de Paris, le Maire vient de convoquer le Conseil Général. Du département de police, une lettre de Faro et de Lelièvre lui parvient : « Nous avons reçu deux ordres des Comités de Sûreté générale et de Salut public pour mettre en arrestation les personnes décrétées aujourd'hui. Nous te prévenons que les ordres sont dans les cartons, que nous avons ordonné que Boulanger et Vilate soient mis en liberté. Nous renvoyons à la Commune Couthon qui vient d'être décrété d'accusation. Nous sommes fermes à notre poste et la République triomphera (2) ». Le Conseil Général de la Commune entre en séance.

(1) Aulard. *La Société des Jacobins*, VI, 289-291.

(2) Courtois. *Rapport*, p. 101.

VII

La Fin du Drame.


L règne une telle confusion à l'Hôtel de Ville que Bochard, le concierge de la Maison commune, prétend ne s'être rendu compte de la révolte du Conseil Général que vers sept heures du soir, quand le Maire lui a ordonné de sonner le tocsin (1). Il y avait à ce moment une heure environ que sous la présidence de Fleuriot-Lescot, le Conseil avait déclaré ne pas reconnaître d'ordres des Comités, demi-heure qu'en réponse au décret d'arrestation d'Hanriot et des autres, il avait mis les citoyens décrétés d'arrestation, sous la saùvegarde du peuple, qu'il avait lancé mandat d'amener contre Lasne, commandant de la section des Droits de l'Homme, qui refusait de laisser sortir ses pièces de canon. Le début de la séance témoigne de la plus grande ardeur. Le Conseil délibérait dans un milieu chauffé à blanc, où toute opposition, toute résistance eussent été impossibles. Partout, les mesures militaires prises par Hanriot, le rappel, la générale battue dans les sections, le tocsin sonné aux environs de la Maison commune avaient rempli les rues de curieux et d'enthousiastes, encadrant les troupes des sections et l'artillerie qui marchaient vers l'Hôtel de Ville. Au premier moment, la Commune avait à sa disposition dix-sept compagnies de canon-

(1) Eckard. *La Vérité retablie sur quelques-uns des principaux événements du 9 Thermidor (an II).* Pièces justificatives, n° XXXVI. Déclaration positive du sieur Bochard, concierge de la Maison commune.

niers. Les premiers arrivés place de Grève furent les canonniers de Mucius Scœvola, les derniers ceux de la Section des Droits de l'Homme qui parurent enfin vers dix heures du soir, après l'incarcération de Lasne. Et le tocsin qui sonnait toujours, faisait affluer les sectionnaires des Sans-Culottes, du Muséum, des amis de la Patrie. Ces troupes ignoraient, pour la plupart, la cause de leur réunion. C'étaient des soldats qui marchaient par ordre, et seuls quelques commandants en chefs de sections, comme Richard de la Réunion, se demandaient qui avait succédé à Hanriot décrété d'arrestation. C'est alors que le Conseil général ayant désigné Giot, Fleuriot-Lescot renvoya Richard en lui disant : « Tu ne seras plus embarrassé : voilà un général! (1) ». Ce malheureux Giot, adjudant général de la 1re légion, qu'on avait envoyé chercher au Temple où il était de garde, était non seulement sans connaissances stratégiques mais incapable d'initiative et même hors d'état d'interpréter sainement les consignes qu'on lui donnait. De son propre aveu, il n'a rien compris aux événements auxquels il était mêlé et, bon soldat, rompu à la discipline, autant que détestable général, il s'est contenté de perdre la tête (2). Les Robespierristes expiaient par ce choix la haine qu'ils n'avaient cessé de porter au militarisme et la crainte que leur avait inspirée en tout temps une épée puissante aux mains d'un soldat de génie.

Le Conseil général de la Commune avait une déception plus immédiate. Tandis que Fouquier-Tinville faisait sourde oreille à ses invités, deux hommes qu'on avait considérés comme purs Robespierristes, Herman et Lanne, adjoints aux administrations civile, police et tribunaux, avaient sous l'empire de la terreur fait défection. Lorsque les décrets de la Convention étaient arrivés à Fleuriot-Lescot sous leur contre-sceau, il n'avait pu dissimuler sa

(1) Archives Nationales, W 80. Déclaration de Richard, commandant en chef de la section de la Réunion.

(2) Archives Nationales, W. 79.

surprise douloureuse (1). Cependant, les nouvelles qui arrivaient de la Convention étaient des plus rassurantes. Le substitut de l'agent national, Lubin, qui était allé à l'Assemblée, rapportait que la consternation y régnait. D'après Bernard, membre du Conseil général, la Convention était cernée dans le Palais National et gardée à vue par les Jacobins, dont « l'esprit, disait-il, est excellent et énergique (2) ». Enfin, la défection de Lanne et d'Herman était contrebalancée par l'adhésion de Lerebours, directeur de la Commission des secours publics, qui se transportait à la Commune et livrait au Conseil général un portefeuille de papiers qu'il avait soustrait aux Comités. Il y avait là, disait-il, la preuve de leurs agissements antirévolutionnaires. Enfin, si Fouquier-Tinville était inabordable, on pouvait compter sur plusieurs des jurés du Tribunal révolutionnaire. L'un d'eux, Chatelet, était venu de sa personne apporter l'assurance que sa section se joindrait au parti de la Mairie (3); d'autres, Chrétien, Nicolas, Didier, Gérard, Renaudin, luttaient dans leurs sections pour la cause de Robespierre. Garnier-Launay, juge au Tribunal révolutionnaire, un de ceux qui, la veille au soir, à la sortie des Jacobins, avaient ramené Robespierre chez Duplay, essayait de convaincre la Section des Piques qu'il fallait ordonner qu'une partie de la force armée se portât à la Commune. Il tentait d'entraîner les suffrages en s'appuyant sur ce qui venait d'être dit aux Jacobins et sur l'exemple de plusieurs sections qui s'étaient déjà portées à la Place de Grève.

(1) D'Héricault. *La Revolution de Thermidor*, p. 426. Successivement juge de district, president du département, du Tribunal criminel, du Tribunal révolutionnaire, ministre de l'Intérieur, Herman avait été une des plus hautes personnalités judiciaires de la Terreur. Intimement lié avec Lebas, il fut condamne à mort, lors du procès de Fouquier-Tinville. Lanne, qui mourut avec lui était l'un des témoins de l'acte de naissance de l'enfant de Lebas.

(2) Archives Nationales, F7 4447.

(3) Campardon. *Le Tribunal révolutionnaire*. II, pièces justificatives : *Résumé du procès de Fouquier-Tinville*, par Cambon du Gard.



Attaque de l'Hôtel de Ville.

Dessin de Monnet, gravé par Helman. Collection Hennin. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Mais le Comité civil lui répondait sèchement qu'il ne connaissait pas de Jacobins tant qu'il n'avait pas d'ordres de la Convention Nationale et qu'il se refusait à faire marcher la force armée (1). Enfin, les Communes des environs, telles que Belleville, Choisy-sur-Seine, Bercy, Montreuil-sous-Bois se déclaraient prêtes à voler au secours de leurs frères de Paris « avec tout le zèle de vrais républicains » (2). Pour soutenir l'enthousiasme, Fleuriot-Lescot et Payan entassaient manifestes sur manifestes. La Convention avait décrété d'accusation les Robespierristes : la Commune offrait une couronne civique aux généreux citoyens qui arrêteraient les ennemis du peuple, les scélérats « qui avaient osé plus que Louis XVI lui-même, puisqu'ils avaient mis en arrestation les meilleurs patriotes ». Mandats d'amener étaient lancés contre Collot-d'Herbois, Amar, Léonard Bourdon, Dubarran, Fréron, Tallien, Panis, Carnot, Dubois-Crancé, Vadier, Javogues, Fouché, Granet, Moïse Bayle, pour délivrer la Convention de l'oppression où ils la retenaient. Fleuriot-Lescot et Payan lançaient également une proclamation violente contre les Thermidoriens et les Comités : « La patrie est plus que jamais en danger; les scélérats dictent des lois à la Convention qu'ils oppriment : Robespierre qui fit déclarer le principe consolant de l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme, Saint-Just, cet apôtre de la vertu qui fit cesser les trahisons du Rhin et au Nord, ainsi que Lebas qui fit triompher les armes de la République, avec Couthon, ce citoyen vertueux qui n'a que le corps et la tête de vivants, mais qui les a brûlants de l'ardeur du patriotisme; Robespierre le jeune, qui présida aux victoires de l'armée d'Italie. Quels sont leurs ennemis? Un Amar ex-noble de trente mille livres de rente; Dubarran vicomte et des monstres de cette espèce; Collot-d'Herbois, ce partisan de

(1) Archives Nationales, W 79. Section des Piques, Comité civil. Séance du 9 thermidor.

(2) D'Héricault. *La Révolution de Thermidor*, 451-452.

l'infâme Danton, comédien qui dans l'ancien régime avait volé la caisse de sa troupe; ce Barère qui appartient à toutes les factions tour à tour, et qui a fait fixer les prix des journées des ouvriers pour les faire périr de faim. Voilà les scélérats que le Conseil te dénonce. Peuple lève-toi! Ne perdons pas le fruit du 10 Août, du 31 Mai et précipitons au tombeau tous ces traîtres (1). » Le secrétaire greffier Blin et les employés du bureau passèrent plusieurs heures à recopier cette proclamation à de nombreux exemplaires que l'on envoya dans les sections.

Certes, c'était merveille que d'épancher ainsi la plus belle rhétorique révolutionnaire. mais la Commune pensa cependant que des proclamations il fallait passer aux actes. Vers huit heures, deux membres de la Commune, Coffinhal et Lumière, reçurent l'ordre de se transporter au Comité de Sûreté générale pour rendre à la liberté Robespierre, Couthon et « tous les amis du peuple » qui y étaient détenus (2). Ils descendirent sur la place de Grève, rassemblèrent deux ou trois cents canonniers, une poignée de gendarmes, les restes de l'État-Major d'Hanriot et quelques patriotes enthousiastes. Cette troupe, par la rue de la Verrerie et la rue Saint-Honoré, arriva sur la place de la Convention et braqua douze pièces contre le Comité de Sûreté générale. Partie des canonniers précédés par Coffinhal, Lumière et Damour, juge de paix des Arcis, pénétrèrent dans la petite cour qui précédait l'entrée. Là, ils surprirent le représentant Taillefer et des employés que l'on maltraita. Mais on avait hâte de délivrer Hanriot. Les gendarmes, qui le gardaient, se laissèrent prendre sans plus de résistance que l'escorte d'Hanriot deux heures avant. Hanriot monta à cheval mais, refusant d'écouter Coffinhal qui voulait enlever la salle des séances, il s'empressa d'obéir à l'arrêté de la Commune qui lui ordonnait de se rendre à l'Hôtel de Ville. S'il eût écouté Coffinhal,

(1) Courtois. *Papiers inédits de Robespierre.*

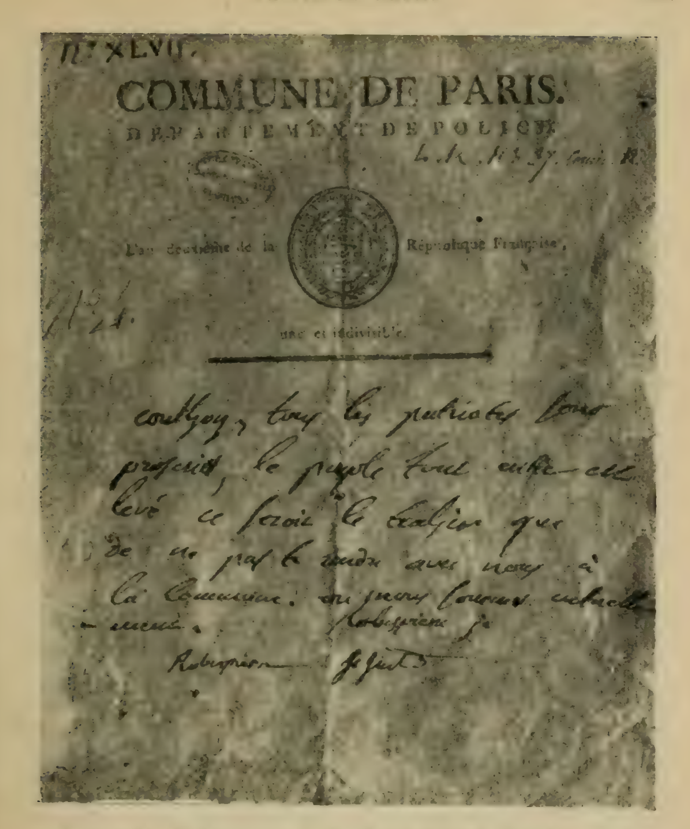
(2) Courtois. *Rapport*, p. 55.

la victoire était assurée. Ni les Conventionnels ni les tribunes n'étaient en état d'opposer une résistance quelconque. Quant à la garde de la Convention et aux compagnies de Sectionnaires postées aux environs des Tuileries, on en aurait eu facilement raison.

Les membres du Comité de Salut public s'étaient enfuis et avaient cherché asile dans la salle des séances. Les Conventionnels, qui avaient si maladroitement suspendu leur séance à cinq heures, l'avait reprise à peu près au moment où l'on avait expédié aux prisons les députés arrêtés. Par les fenêtres ouvertes, ils entendaient le tocsin, la générale et chacun de ceux qui prenaient la parole venait entretenir l'Assemblée des dangers qu'il avait courus. Poultier, Brival, Goupilleau, Merlin, Bourdon, prouvaient clairement par le récit de leurs mésaventures de la journée, que la qualité de Conventionnel était, dans tout Paris, un titre à la proscription (1). Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, La Vicomterie, Vouland, cachés dans la petite salle derrière le bureau du président, aussi abattus dans le péril qu'ils étaient insolents et cruels dans la prospérité de leur pouvoir (2), avaient perdu la tête et jugeaient la situation désespérée. Legendre travaillait à unir la Plaine et la Montagne. Rovère, Fréron, Lecointre, prêchaient le courage et l'énergie et distribuaient des armes à leurs collègues. Dans sa prostration, Billaud avoua que si l'on avait peu de soldats, on n'avait plus de général : Aymard était, depuis plusieurs heures, prisonnier d'Hanriot. A ce moment, il y eut un conciliabule entre Vouland et Fréron. « Connais-tu, disait Vouland, un moyen de sauver la Représentation Nationale ? — Il n'y en a qu'un, répondit Fréron, c'est de faire nommer par la Convention, des représentants pour diriger la force armée de Paris, et de faire lever les sections. — Quels représentants ? demanda Vouland. — Barras acceptera, répondit Fréron, il

(1) *Moniteur*. Séance du 9 Thermidor, soir.

(2) Barras. *Mémoires*, II, 189-190.



N° XLVII.

COMMUNE DE PARIS.

DÉPARTEMENT DE POLICE

L'an deuxième de la République Française, une et indivisible.

Couthon, tous les patriotes sont proscrits, le peuple tout entier est levé ; ce serait le trahir que de ne pas te rendre avec nous à la Commune où nous sommes actuellement.

Robespierre j.

Robespierre St Just

Lettre des Robespierre et de Saint-Just à Couthon pour l'appeler à l'Hôtel de Ville.
(Archives Nationales.)

est le seul homme qui en aura le courage (1). » Alors, les Comités firent une démarche auprès de Barras, pour lui offrir le commandement en chef, mais Barras ne se souciait pas de tenir le pouvoir des Comités. Billaud, cepen-

(1) Courtois, *Rapport*, p. 69.

dant, pataugeait à la tribune, incapable de prendre, incapable même de proposer aucune mesure utile. « Il faut savoir mourir à son poste, déclamait-il. — Nous le saurons tous ! » s'écria la Convention d'une voix. Et Collot d'Herbois montait au fauteuil présidentiel et se couvrait en signe de détresse. « Le moment est venu de prouver notre force, disait-il d'une voix grave. Hanriot vient d'être délivré par une troupe de scélérats armés. Ils se sont emparés des Comités. Hanriot arrive à notre porte avec du canon. — Hanriot nous assiège, mettons Hanriot hors la loi, répondit la Convention. « Jamais, dira plus tard Durand-Maillane, je ne me suis cru aussi près de la mort. Mais Vouland s'était accroché à l'idée de Fréron. Il ouvrit à la tribune l'avis de confier le commandement général de la Garde Nationale de Paris à Barras. Acclamé par toute la Convention, Barras ne pouvait plus refuser. Il demanda seulement qu'on lui adjoignit des lieutenants. La Convention vient d'apprendre que Robespierre est à la Commune; il s'est dérobé au mandat d'amener; elle le traite, lui, ceux qui l'imiteront, ceux qui le soutiendront, comme il traita les Girondins fugitifs. La mise hors la loi est votée à l'unanimité (1). Sur la proposition de Beaupré, député de la Plaine, la Convention décide d'avertir les sections de son accord unanime contre Robespierre (2). Fréron, Beaupré, Féraud, Bourdon de l'Oise, Rovère, Bollet, Delmas, Léonard Bourdon, Auguis, Legendre, Goupilleau de Fontenay, Huguet sont désignés pour cette mission. Ils sortent aussitôt de l'assemblée et y rentrent quelques instants après, l'écharpe à la ceinture et le sabre à la main. Quelques-uns de leurs collègues leur servent de seconds et ils s'en vont dans Paris, accompagnés de gendarmes, d'huissiers portant des torches, proclamer par les carrefours et

(1) *Moniteur*. Séance du 9 Thermidor soir.

(2) Ce fut cette mesure qui sauva la Convention, car les Sections marchèrent à son secours sitôt qu'elles furent avisées que, contrairement à ce que disait la Commune, la mise hors la loi n'était pas le fait d'une faction.

les places, la mise des rebelles hors la loi par l'unanimité de la Convention. Il est onze heures du soir quand l'assemblée appelle ainsi le peuple au secours des représentants. Une proclamation de Barère, qu'ils sont chargés de répandre dans les sections, affirme que Robespierre est un agent des royalistes. Aussitôt que la Convention a pris ainsi l'initiative de la résistance, les sympathies commencent à lui arriver. Il est temps, car elle ne tient plus aucun de ses prisonniers.

Au moment où Hanriot est sorti du Comité de Sûreté générale, il a raconté à la foule assemblée devant le pavillon de l'Horloge que les Comités lui ont rendu pleine justice. Les Sectionnaires, qui l'entourent, se mettent à chanter ses louanges. « Il sut tellement profiter de cet espèce d'enthousiasme, dit un témoin oculaire, que par une sorte d'élan spontané, il entraîna toute la troupe à sa suite. » Il va droit au Luxembourg où il croit que Robespierre est écroué, et ne l'y trouvant pas, il se rend à la Mairie. « Entre huit et neuf heures du soir, rapporte un contemporain, un fiacre s'arrêta à la porte d'entrée de la Mairie. Un gendarme sort de la voiture et se rend au Comité des administrateurs de la Police. Il revient sur le champ avec trois administrateurs décorés de leur écharpe. L'un d'eux ouvre la portière. Tout à coup se lève un homme égaré, qui tenait un mouchoir blanc sur sa bouche et, de ses deux coudes, frappait ceux qui l'entouraient, comme pour leur faire lâcher prise, et sortir le premier. C'était Robespierre. Quand il eût vaincu leur résistance, sans toucher au marchepied il s'élança dans la cour. Il était blême et tout abattu. Il fit avec précipitation volte-face vers la voiture. Les administrateurs l'accueillent avec les plus vives démonstrations d'amitié, l'un étend son bras droit derrière son corps et le presse affectueusement, l'autre le prend pardessous le bras. C'est dans cette attitude qu'ils s'éloignent de la voiture et dirigent leurs pas vers le Comité en longeant les appartements du Maire. L'employé qui se trouvait à une fenêtre du premier étage, n'entendit que ces mots,

que prononçait l'un des administrateurs : « Rassure-toi, rassure-toi donc, n'es-tu pas avec des amis? » A peu près à la même heure, Augustin Robespierre, incarcéré à la Force, était délivré par deux membres de la Commune et emmené au Conseil général. Lebas était avec lui. Sa femme et sa sœur lui apportaient dans un fiacre un matériel de couchage, au moment où l'on délivrait les prisonniers. « J'abandonne aussitôt la voiture, raconte Mme Lebas, pour courir vers mon mari. Nous marchons tous trois dans la direction de l'Hôtel de Ville. Chemin faisant, il m'exhorte à retourner chez moi, me fait mille recommandations au sujet de notre fils. « Nourris-le de ton lait, me dit-il, inspire-lui l'amour de la patrie, dis-lui que son père est mort pour elle. Adieu, mon Élisabeth, adieu. » Il me fallut me séparer de lui. (1) »

La Commune, lorsqu'y arrivèrent Augustin Robespierre et Lebas, venait d'élire un Comité d'exécution de neuf membres, auxquels on avait adjoint douze personnes chargées de former un sous-comité sous la présidence du savetier Simon (2). Le Comité d'exécution où siégeaient Chatelet, Coffinhal, Lerebours, Grenard, Legrand, Desboisseaux, Arthur, Payan et Louvet apprenant la présence de Maximilien à la Mairie, envoya Lasnier porteur d'une lettre, invitant l'Incorruptible à venir l'assister de ses conseils. Il refusa de quitter la Mairie. Il se trouvait fort bien dans un lieu de détention où les geôliers étaient ses amis. Si le mouvement de la Commune réussissait, il en profitait; s'il échouait, il n'avait pas aggravé sa situation en se soustrayant au mandat d'amener (3). Quand, près d'une heure après, avec un grand fracas de chevaux, Hanriot et Coffinhal se présentèrent à leur tour, Maximilien ne voulut rien entendre. A la seconde démarche d'Hanriot seulement, il céda, traversa sous escorte le Palais de Justice et gagna l'Hôtel de Ville. Il était environ onze heures du soir. Augustin

(1) Steph. Pol. *Le Conventionnel Lebas*, p. 137.

(2) Courtois. *Rapport*, p. 110.

(3) D'Héricault. *La Revolution de Thermidor*, p. 439.



Clôture de la Salle des Jacobins,
par Duplessis-Bertaux.

Robespierre, en arrivant de la Force, avait déclaré que les auteurs de son arrestation n'étaient pas la Convention, mais des traîtres qui conspiraient depuis cinq ans. Maximilien fit son entrée dans la salle des séances en prononçant ces mots : « Le peuple vient de me sauver des mains d'une faction qui voulait ma perte. » La vue de la place de Grève, toute couverte d'hommes, de piques, de baïonnettes et de canons, l'avait évidemment réconforté. Saint-Just arriva bientôt après. Couthon se fit prier pour accepter sa liberté. Il ne céda que sur un billet de Saint-Just et des Robespierre, lui affirmant que le peuple entier s'était levé (1). « Les deux Robespierre, rapporte Dulac, étaient

(1) D'Héricault, *La Révolution de Thermidor*, p. 460. - *Rapport Courtois*, p. 198. D'après la lettre de Petit, concierge provisoire de Port-Libre, Couthon n'aurait quitté la prison qu'une heure après minuit.

assis l'un auprès du président Fleuriot-Lescot, et l'autre auprès de Payan, agent national. Couthon était encore suivi de son gendarme. Le premier mot de Couthon que j'entendis fut : « Il faut écrire aux armées! » Robespierre dit : « Au nom de qui? » Couthon répondit : « Mais au nom de la Convention, n'est-elle pas partout où nous sommes? Le reste n'est qu'une poignée de factieux, que la force armée dont nous disposons, va dissiper et dont elle fera justice. » Ici Robespierre aîné sembla réfléchir un peu. Il se baissa à l'oreille de son frère, ensuite il dit : « Mon avis est qu'on écrive au nom du peuple français. » Il prit dans cet instant la main du gendarme entré avec Couthon et il lui dit : « Brave gendarme, j'ai toujours aimé et estimé votre corps. Soyez-nous toujours fidèle. Allez sur la porte et faites en sorte de continuer à aigrir le peuple contre les factieux (1). »

Lebas écrivait cependant à Bretesche, commandant du camp des Sablons : « Un complot affreux vient d'éclater, lui disait-il. Je suis au nombre des représentants fidèles que les conspirateurs ont fait arrêter. Mes soupçons sur la destination du camp sont réalisés. C'est à toi de t'opposer à ce qu'on ne l'abuse pas au point de s'égorger lui-même en marchant sur les étendards du traître. Le peuple t'observe : il est déterminé à se sauver, songe à lui être fidèle (2). » C'était en quelque sorte appeler l'École de Mars au secours de la Commune; la Convention craignait que telles ne fussent les dispositions des chefs et des élèves de l'École. Aussi les représentants Brival et Bentabole y avaient-ils été envoyés à la nuit close, mais les fils de suspects, qui composaient la majorité des élèves et qu'on avait choisis pour vexer leurs familles, n'étaient nullement d'humeur à servir de garde prétorienne à Robespierre (3).

(1) *Rapport Dulac.*

(2) Stephane Pol. *Le Conventionnel Lebas*, p. 291.

(3) *La Révolution française*, XL, p. 219. Ce sont les souvenirs d'un ancien élève de l'École. — Voir également le livre remarquable d'Arthur Chuquet, *L'École de Mars.*

Les membres du Conseil général venaient de se saisir d'un agent des Comités. Coffinhal le fouilla et le fit traduire à la maison d'arrêt de la Mairie, avec promesse qu'il serait fusillé sous deux heures. Pour contrebalancer la tentative des représentants délégués dans les sections, on envoya de la Commune des émissaires qui se répandirent dans les comités et les assemblées des Sections qui siégeaient en permanence. Gaimeux parcourait la section des Sans-Culottes, Lepauvre celle de l'Indivisibilité. Voyenne arrêtait de sa main le commandant de la section du Muséum; Pelletier, juge de paix de la section Chalier, et Lemasson, son assesseur, s'efforçaient d'entraîner leurs concitoyens. Denelle, membre de la Commune du 10 août, recrutait tout ce qu'il pouvait d'anciens membres de la Commune insurrectionnelle de 1792 (1); Bugniau apportait à sa section une lettre ouverte du général Hanriot et le baiser fraternel du commandant en chef des troupes parisiennes (2). Mais ailleurs, le mouvement inverse se produisait. Des députations des sections affluaient maintenant à la Convention. Dans ces députations figuraient des hommes qui s'étaient tenus à l'écart pendant toute la Révolution. Ainsi Fiévée figurait à la tête de la députation de la section Marat et blaguait un gros député qui voulait le convaincre que l'assurance avait toujours régné dans la Convention (3). Sur la place du Carrousel, l'avocat royaliste Berryer, une pique entre les jambes, était assis sur le pavé au milieu de deux cents sectionnaires de la Réunion (4). Cousin-Jacques, encore un royaliste honteux, est de garde au Carrousel avec le bataillon de sa section (5). Dans la soirée, au théâtre de la République, où l'on jouait *Épicharis* et *Néron*, de Legouvé, on soulignait comme la veille par des applau-

(1) D'Hérieault. *La Révolution de Thermidor*, p. 463-464.

(2) Archives Nationales, F7 4620. *Dossier Bugniau.*

(3) *Correspondance de Fiévée.* Introduction.

(4) Berryer. *Souvenirs d'un avocat*, I, 231.

(5) Cousin Jacques. *Testament d'un électeur.*

dissements tout ce qui pouvait s'adresser à Robespierre :

Tremble, tremble, Néron, ton empire est passé.

soulevait une frénésie d'enthousiasme et l'on redemandait le :

Je n'aurai pas su vivre et ne sais pas mourir.
Et mourant dans la fange on ne me plaindra pas (1).

Il y a quelque chose de changé dans Paris. Les suspects sortent de leurs abris. Tous ceux qui se sont cachés pendant la Terreur affluent aux Sections (2). Après minuit, la jeunesse qui quitte les théâtres et les lieux de plaisir, toute cette population de ci-devants qui, faute de domicile légal, fréquente la nuit chez les filles du Palais-Égalité, — se rend aux abords de la Convention d'un mouvement instinctif et confus. Comme l'avoua plus tard Dubois-Crancé, ce ne furent pas les Sans-Culottes qui sauvèrent la République, le 9 Thermidor, ce fut ce qu'il appelle la classe intermédiaire (3). A minuit, Barras recevait de toutes les sections des avis favorables. Partout la proclamation de la Convention est publiée, partout l'ordre du général en chef de rappeler les Sectionnaires envoyés sur la place de Grève et de diriger sur la Convention la moitié de la force armée, tandis que le reste fera de fréquentes patrouilles, était éxécuté avec un zèle qui rachetait l'incertitude des premières heures de la soirée. Dès lors, Barras, sans garantir un succès immédiat, se déclare certain qu'il peut protéger la Convention contre un coup de main. Un violent orage chasse des rues les curieux, vers une heure du matin. La guerre de décrets continue cependant par les rues, mais l'espace où les proclamations de la Commune trouvent de l'écho devient de plus en plus limité. Dulac se rend à la place de Grève. Il cause au passage avec les Sectionnaires des Arcis qui sont postés sur le quai, s'approche des canon-

(1) Mme Fusil. *Souvenirs d'une actrice*, II, 61.
(2) Lacretelle. *Histoire*, VI, 114.
(3) Dubois-Crancé. *Dialogue entre deux Jacobins*.

niers de diverses sections, pousse le cri de « Vive la Convention! » qui est le mot d'ordre des deux partis et lit sa proclamation. Il n'a pas achevé que déjà les pièces sont en mouvement et les canonniers en route pour la place de la Convention. Le vide s'est fait autour de la Commune sitôt que le mot hors la loi a été prononcé. Hanriot, qui sort sur la place de Grève, remarque ce mouvement de retraite. » Comment, s'écrie le général, est-il possible que les scélérats de canonniers, qui m'ont sauvé la vie, il y a cinq heures, m'abandonnent ainsi actuellement! » Il jure! il sacre mais il ne songe à aucune mesure.



Meda en costume de Général de l'Empire.
(Lithographie de Constans.)

Les affaires de la Convention prennent une meilleure tournure. Chaque quart d'heure marque une avance notable dans les progrès de sa propagande. A la Section révolutionnaire, celle qui avoisine la Mairie, trois proclamations sont faites par le commissaire de police, conformément aux instructions de Barras, la première dans la cour de la caserne, la seconde vis-à-vis la porte de la Mairie, la troisième à l'entrée du quai des Orfèvres. Les administrateurs de

police, Bigant en tête, font une sortie. Ils crient que la déclaration est fausse et requièrent au nom de la loi d'arrêter ceux qui la font. Ils entraînent à la Mairie le commissaire Debroux, tandis que les membres du Comité de la Section s'emparent d'un préposé de police qu'ils conduisent à la Convention (1). Quoique cernée par les troupes et les estafettes de Barras, qui enlèvent certains de ses courriers, la Commune n'en est pas moins en communication avec le Comité des Jacobins. A une heure, le Comité d'exécution fait demander une députation de citoyens et de citoyennes pour remplir ses tribunes, bien entendu sans que la séance soit levée rue Saint-Honoré (2). C'est que le vide qui s'est fait autour de l'Hôtel de Ville règne aussi dans la salle du Conseil général. Quand Payan, un peu avant, a lu sur un ton railleur le décret de mise hors la loi et qu'il l'a accompagné de menaces contre la Convention et les Comités, il a pensé réchauffer les enthousiasmes, en ajoutant à la formule de proscription, les mots : « Et les citoyens qui sont dans les tribunes. » Alors, en un clin d'œil, celles-ci ont été désertées (3).

A la Convention, on voit arriver les gendarmes de Louvet qui, désertant la cause robespierriste, viennent offrir leurs services. On les charge de ramener les canons de la place de Grève et à deux heures du matin, c'est eux qui cernent la Mairie et mettent en arrestation les administrateurs de police (4). Vers la même heure, dans un de ces élans de courage qui ont fait sa célébrité, Legendre s'arme de deux pistolets, se fait accompagner par dix hommes de bonne volonté : « Voulez-vous me suivre? leur dit-il. Les conspirateurs se sont emparés de la salle des Jacobins. Déposez vos armes, vous ne pourriez être introduits. Vous ne ferez

(1) Archives Nationales, W 187. Section Révolutionnaire. Comité de Surveillance. Note du 28 Thermidor.

(2) Courtois. *Rapport*, p. 51.

(3) Courtois. *Réponse aux détracteurs*, p. 38.

(4) Archives Nationales, F 7 4437.

que me suivre. Celui qui préside en ce moment est un contre-révolutionnaire. Je lui brûlerai la cervelle et le sabre en mains, je prendrai sa place. » En route, il fait arrêter Gérard, le garde du corps de Robespierre, qui menait une patrouille à la Convention, et arrive aux Jacobins où tout est en désarroi. Vivier se confond dans la foule de ceux qui sortent. Legendre expulse les femmes des tribunes, ferme les portes de la salle où il n'y a plus personne et en rapporte en trophée les clefs à la Convention. « Comme c'est la Convention en masse qui a sauvé la patrie, dit-il, demain, la Convention nationale en masse sera jacobine. Ce sera la Vertu qui ira ouvrir les portes de cette Société. » Alors, Thirion demande la mise hors de loi de Vivier qui est votée sans discussion (1). L'intérêt est ailleurs. Barras n'a pas tardé à être renseigné sur les mouvements qui se produisent autour de l'Hôtel de Ville. Léonard Bourdon et Camboulas lui annonçent qu'ils ont levé dans le quartier des Arcis et des Lombards quelques milliers d'hommes prêts à marcher. Il appelle à lui les plus ardents des Montagnards et, divisant son armée en deux corps, l'un qui suit les quais et l'autre la rue Saint-Honoré, il s'avance sur l'Hôtel de Ville. De nouveau, la place de Grève est couverte de troupes. On cerne l'Hôtel de Ville. Le Comité de Salut public a recommandé à Barras de tout mitrailler. Il préfère la voie plus sûre de la persuasion. Les canonniers qui défendaient les portes, rappelés par les commissaires de leurs Sections, se rangent en effet sans résistance au parti de la Convention. « On nous a trompés, disent-ils, nous ne reviendrons ici que pour foudroyer ces coquins-là ! » On les emploie sur-le-champ. Sur l'ordre des Conventionnels, ils tournent leurs batteries contre l'Hôtel de Ville. Quant aux vingt canons qui sont du côté de l'arcade Saint-Jean, les canonniers les ont abandonnés. La députation des Jacobins, que le Comité d'exécution avait fait demander à une heure

(1) Aulard. *La Société des Jacobins*, VI, 498. — *Moniteur*, XXI, 343.

après minuit, se présente aux portes et parlemente avec le factionnaire. Il y a là Duplay, Didier, Lécrivain, Lagarde, Accart, et d'autres personnalités robespierristes bien connues (1). Les membres du Conseil sont en séance et paraissent ignorer les mouvements qui se sont produits au dehors. L'Assemblée est tumultueuse. Des citoyens vont et viennent dans les couloirs. On monte, on descend les escaliers. Personne ne songe à se garder. Qui donc croirait à un mouvement offensif de la part de la Convention? Robespierre et les Conventionnels sont dans le cabinet vert à côté de la salle des séances (2). Maximilien est en train de signer un appel à la section des Piques, lorsqu'un bruit violent interrompt sa signature. La salle est soudain envahie. Le gendarme Merda arrive sur Robespierre, lui pointe son sabre au cœur : « Rends-toi, traître. » Il relève la tête : « C'est toi qui es un traître et je vais te faire fusiller. » Merda lui décharge son pistolet dans la figure. Le plomb lui fracasse la mâchoire inférieure gauche. Maximilien tombe de son fauteuil aux pieds de Merda (3). Augustin, à la détonation, passe par la fenêtre. Hanriot se précipite par un escalier dérobé. Couthon essaie de fuir; gêné par ses béquilles, il tombe du haut d'un escalier et se blesse à la tête. Saint-Just agite machinalement un poignard et Dumas un flacon de mélisse. Lebas s'est tué d'un coup de pistolet. Il est mort sur le coup. Cependant, Robespierre jeune, ses souliers à la main, se promène quelques minutes sur la corniche du premier étage. Il voit un représentant du peuple entrer à l'Hôtel de Ville. Il entend lire la proclamation sur la place. Alors il se précipite et tombe au pied du grand escalier sur les baïonnettes de deux citoyens. On le transporta au Comité civil de la section de la Maison commune, où il déclara, mutilé et sanglant, que son frère

(1) Aulard. *La Société des Jacobins*, VI, 292.
(2) Georges Cain. *Promenades dans Paris*, 251.
(3) Méda. *Précis historique*, 34.



Le meurtre de Robespierre.

Dessin de J.-F. Harriet, gravé par Tassaert. Collection Hennin. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

et lui n'avaient aucun reproche à se faire et qu'ils avaient toujours rempli leur devoir envers la Convention (1).

Hanriot échappa à Merlin qui le poursuivait un sabre au poing, puis à Coffinhal qui lui reprochait sa lâcheté et son ineptie. Il alla se cacher dans une courette où était le déversoir des égouts. On l'y découvrit à une heure de l'après-midi, et comme il ne voulait pas sortir de sa retraite on le larda de coups de baïonnette. On le conduisit ensuite à la Conciergerie (2). Les troupes conventionnelles avaient fait irruption dans la salle du Conseil général dont les membres surpris sans défense ne purent opposer aucune résistance. Quelques-uns furent arrêtés sur place, les autres s'enfuirent, mais durant la journée du 10 on leur livra une chasse acharnée dans tout Paris. Ils furent poursuivis dans les sections, arrêtés chez eux ou dans leurs retraites et amenés à la Conciergerie par les soins des divers Comités révolutionnaires. Coffinhal, qui s'était réfugié dans l'île des Cygnes, fut arrêté le dernier et livré au Tribunal révolutionnaire.

Cependant, on avait ramassé Couthon, dans une des salles de la Maison commune. Il faisait le mort si adroitement que des Sectionnaires, qui le lardaient de leurs piques, allaient le jeter à la rivière sur le quai Pelletier, lorque le prétendu cadavre se décida à ressusciter. « Eh, citoyens ! s'écria-t-il subitement, je ne suis pas encore mort. » Alors on le traîna par les jambes jusque dans la salle du Conseil général où on l'étendit au pied de la tribune (3). Merda, revenu près de Robespierre, avait fouillé l'Incorruptible, lui avait pris son portefeuille et sa montre qu'il remit à Léonard Bourdon (4). Une douzaine de sans-culottes empoignèrent par la tête et par les pieds le malheureux vaincu et le

(1) Rapport Courtois, p. 203. — Procès-verbal du Comité civil de la section de la Maison commune.

(2) Hamel. *Histoire de Robespierre*, III, 793.

(3) Courtois. *Rapport*, 72.

(4) Méda. *Précis historique*, 34.

portèrent à côté de Couthon. Ils déchirèrent la manche droite et le dos de sa redingote. « Oui, Robespierre, fit l'un d'eux en le regardant fixement, il est un Etre suprême. » Vers cinq heures du matin, on emporta Couthon à l'hospice de l'Humanité où le fameux chirurgien Desault le pansa et le plaça dans la salle des opérations, d'où il sortit bientôt, car le Comité de Salut public le réclamait (1). Egalement au petit jour, on porta Robespierre au Pavillon de Flore. Le cortège s'arrêta un instant au pied du grand escalier. Des curieux s'approchèrent. Maximilien tenait son bras droit sur son visage pour le cacher. Un de ceux qui étaient à côté de lui le leva : « Il n'est pas mort, dit-il, car il est encore chaud. — Ne voilà-t-il pas un beau roi? fit un autre. — Quand ce serait le corps de César, pourquoi ne pas l'avoir jeté à la voirie, répliqua un troisième. » Mais les porteurs écartèrent les curieux. Ils ne voulaient pas qu'on touche à Robespierre et ceux qui soulevaient les pieds recommandèrent à ceux qui portaient la tête de la tenir élevée pour lui conserver le peu de vie qui lui restait (2). On plaça le moribond, qui paraissait souffrir atrocement sur une grande table recouverte d'un tapis vert, et on lui donna pour oreiller une boîte remplie de morceaux de pain de munitions moisi. Sans souliers, ses bas de coton tombant sur les talons, ses culottes de nankin déboutonnées, sa chemise ensanglantée, son habit déchiré et souillé, il n'avait plus rien du Robespierre frisé et petit maître qui était entré fièrement la veille au matin à la Convention.

La séance de nuit se prolongeait encore.

— Le lâche Robespierre est là, annonça le président Charlier, à qui on venait d'apprendre l'arrivée du tyran abattu. Vous ne voulez pas qu'il entre? — Non! non! cria la Convention tout d'une voix. » Et Thuriot s'écria : « Le

(1) Hamel. *Histoire de Robespierre*, III, 793.

(2) Tous ces détails sont empruntés à la curieuse brochure contemporaine : *Derniers instants de Robespierre et de sa faction du 9 au 10 Thermidor*.

cadavre d'un tyran ne peut que porter la peste. La place qui est marquée pour lui et ses complices, c'est la place de la Révolution (1). » On laissa donc Robespierre dans la salle d'audience du Pavillon du Comité. Il respirait à grand bruit et, dans les convulsions musculaires qui l'agitaient, il attira à lui un sac de peau où était inscrite la marque du Grand Monarque et en essuya le sang qui coulait de sa blessure. Il releva alors la tête, appuyé sur son coude gauche, et saisissant de la main droite deux petits morceaux de papier, il en étancha ses plaies. Parmi ceux qui l'avaient amené, il y avait un pompier et un canonnier qui ne cessaient de lui parler. Ils avaient toujours quelque mot plaisant à lui adresser. L'un disait : « Sire, il me semble que Votre Majesté souffre. » L'autre : « Eh bien, tu as perdu la parole ? Tu n'achèves pas ta motion, elle était si bien commencée. Ah ! il faut que je te dise la vérité, tu m'as bien trompé, scélérat ! » On ne tarda pas à amener Saint-Just, Payan et Dumas, garrottés et escortés par des gendarmes. Ils restèrent un bon quart d'heure debout à la porte de la salle. Puis, on les fit asseoir dans l'embrasure d'une fenêtre : « Retirez-vous, fit un loustic, que ces messieurs voient le roi dormir sur une table, tout comme un homme. » Saint-Just, la figure abattue, les yeux gros, avança la tête pour voir Robespierre ; Dumas paraissait plongé dans les rêves ; Payan souriait d'un air bravache. Dumas dit : « Pourrais-je avoir un verre d'eau, gendarme ? » Et Payan, regardant Saint-Just, fit : « Vous pouvez en apporter trois. » Il n'y avait d'eau que pour deux. Et il se passa quelque temps avant qu'on apportât le verre de Saint-Just. Tandis qu'il attendait, les yeux fixés sur l'acte constitutionnel affiché dans la salle : « Voilà pourtant mon ouvrage, le gouvernement révolutionnaire aussi. » Le gendarme lui apportait un verre d'eau. Il en but une gorgée et dit : « Merci ! » Élie Lacoste ne tarda pas à arriver. Il envoya immédiatement Dumas, Payan et Saint-Just à la

(1) Hamel. *Histoire de Robespierre*, III, 795.



Robespierre amené blessé au Comité de Salut public (10 Thermidor),
p r Duplessis-Bertaux.

Conciergerie. Puis, il fit appeler Vergez, officier de santé de 1re classe des armées et Marigues, chirurgien-major des grenadiers de la Convention, et leur recommanda de panser Robespierre, afin de le mettre en état d'être puni. Le pansement fut fait vers cinq heures. Marigues lui retira plusieurs dents, les canines, la première molaire et quelques esquilles. Le pansement terminé, les chirurgiens posèrent à Robespierre un bandeau passant sous le menton pour soutenir la mâchoire et coiffèrent d'un linge la partie supérieure de la tête. « Tiens, voilà qu'on pose le diadème à Sa Majesté, fit l'un. — Il est coiffé à la Religieuse, dit un autre. » Robespierre entendait ces propos, il ouvrait fréquemment les yeux. « Pendant tout le temps de son pansement, dit le rapport des chirurgiens, le monstre n'a pas cessé de nous fixer sans prononcer un mot (1). » L'appareil appliqué, on le recoucha sur la table, toujours la boîte sous la tête. « Elle te servira d'oreiller, disait-on, en attendant que tu ailles faire un tour à la petite fenêtre. » A neuf heures du matin, on apporta sur un brancard Couthon et le municipal Gobeau. Ils demeurèrent sous la garde des citoyens qui les avaient amenés, jusqu'à ce qu'à dix heures du matin, un arrêté de Billaud-Varennes, Barère et Collot d'Herbois enjoignit de transporter les trois blessés à la Conciergerie (2). A ce moment, Robespierre s'était glissé en bas de la table et s'était assis dans un fauteuil (3). On le porta de la sorte jusqu'au Palais. Là, il fut mis au secret en attendant l'instant de paraître à l'audience. Robespierre demandait au geôlier une plume et de l'encre. « Qu'en veux-tu faire, dit l'homme? Vas-tu écrire à ton Être Suprême? » Les Comités ne se souciaient pas qu'il écrivit (4). L'audience fut très courte. Des prévenus hors la

(1) Courtois. *Rapport*, 202. — Rapport des officiers de santé sur les pansements des blessures de Robespierre aîné et son transport à la Conciergerie.

(2) Courtois. *Papiers de Robespierre*, II, p. 71.

(3) *Id. ibid.*

(4) Barras. *Mémoires*, I, 196. — Sirey. *Le Tribunal révolutionnaire.*

10 Thermidor an 2. de la
répub. une et indivisible
2 h. 1/4 après midi
162

La commission des administrations
civiles, police et tribunaux
à l'accusateur public près le tribunal
révolutionnaire

Citoyen

nous te transmettons sur le champ le
décret de la convention nationale de ce
jour portant que les décrets rendus hier
contre les députés déclarés traîtres à la patrie
et mis hors de la loi, contre le Maire et
l'agent national de paris, dumas
président du tribunal révolutionnaire, henriot
et autres, seront exécutés dans le jour.
tu voudras bien nous accuser la réception.

Salut et fraternité

Ordre d'execution envoyé à l'Accusateur public le 10 Thermidor an II, à 2 h. 1/4 de l'après-midi.

(Archives Nationales.)

loi devaient être exécutés sur la simple constatation de leur identité. Au fur et à mesure qu'on les amenait à la barre, on les présentait aux témoins. Fouquier-Tinville, à l'audience du matin, requit l'application de la loi contre Maximilien, Saint-Just, Couthon, Dumas, Payan, Hanriot, Lavalette,

Vivier et quelques autres municipaux (1). On prétendit qu'il s'était abstenu volontairement de requérir contre Fleuriot-Lescot qui était son ami intime. Plus tard il qualifia cette induction de « misérable ». Lieudon qui tenait la seconde audience, avait requis pour cette seule raison contre Fleuriot, Robespierre jeune et les autres municipaux. A cinq heures et demie sonnant à l'horloge, on fit monter les vingt-deux condamnés dans quatre charrettes. Les deux Robespierre, Couthon, Hanriot, Payan et Fleuriot-Lescot, étaient dans la dernière. Les geôliers voulaient coucher les blessés sur des matelas. « Non, non, pas de matelas! le bois de la charrette est bien assez bon pour ces coquins-là, répliqua l'un des conducteurs et, pour soutenir les quatre blessés, les valets du bourreau les attachèrent aux ridelles. »

Ceux qui virent passer le cortège remarquèrent que la figure de Robespierre était tuméfiée et qu'il laissait retomber la tête sur sa poitrine. « Ses compagnons, plus ou moins défigurés, ressemblaient à des bêtes féroces prises au piège et dont on n'avait pu se rendre maître sans les mutiler. Robespierre jeune était dans un tremblement nerveux, occasionné par les douleurs cuisantes que sa fracture à la cuisse lui faisait éprouver. Le visage d'Hanriot ne présentait qu'une horrible blessure. Il avait pour tout vêtement une chemise et un pantalon couverts de boue et de sang. Tel il avait paru, sauf les blessures du visage, lorsqu'il sortit de Saint-Firmin, le dimanche de septembre, après avoir égorgé tous les prêtres qui y étaient renfermés (2). »

Par les rues, la foule etait innombrable. Des chants d'allégresse, des applaudissements, des cris : « A bas le tyran! Vive la République! » Des imprécations de tout genre retentissaient sur la route qui menait à l'échafaud. Cette foule grondante, ivre d'une joie malsaine, arrêta les

(1) Campardon. *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, II, 269. Réponse de Fouquier-Tinville.

(2) Leblanc. *Vies*, 16. — Duval. *Souvenirs thermidoriens*, p. 249.



Exécution de Robespierre et des autres conjurés.
Gravure allemande contemporaine. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

1. Ci-devant garde-meubles.
2. Entrée du ci-devant Jardin des Thuileries à la Place de la Révolution.
3. Le faubourg Saint-Germain.
4. Sanson l'éxécuteur de Paris.
5. Le traître Lebas qui s'est brûlé la cervelle.
6. Le traître Couthon déjà exécuté.
7. La tète dudit scélérat.
8. Le traître Robespierre le jeune.
9. Hanriot, ex-commandant de la Garde nationale parisienne.
10. Le tyran Robespierre, l'aîné.
11. Dumas, ex-président du Tribunal Révolutionnaire.
12. Le scélérat Saint-Just.
13. Lescot-Fleuriot, ex-Maire de Paris.
14. Les 14 autres complices assis sur deux charrettes.

charrettes devant la maison Duplay dont tous les habitants étaient à cette heure dans les prisons. Un enfant alla chercher du sang chez un boucher, et arrosa, avec un balai, la porte de cette maison que Maximilien avait tant de fois franchie en triomphateur. Alors, Robespierre ferma les yeux avec un frisson. Plus loin, une femme dont la loi de prairial avait pris les enfants, grimpa sur les roues de la charrette et l'apostropha : « Va, scélérat, descends aux enfers avec les malédictions de toutes les épouses et de toutes les mères de famille! »

Il était à peu près sept heures et demie quand on arriva au pied de l'échafaud. Couthon fut exécuté le premier. Puis Robespierre jeune et Hanriot, ensuite les douze municipaux, Vivier, Lavalette. Robespierre devait être exécuté le dernier après Payan, Dumas et Fleuriot. Mais, comme il était tombé plusieurs fois en défaillance pendant la marche, et qu'en voyant exécuter son frère, il avait perdu connaissance, on lui donna le tour de Fleuriot-Lescot. « Le bourreau, après l'avoir attaché à la planche et avant de lui faire faire bascule, arracha brusquement l'appareil mis sur sa blessure. Il poussa un rugissement semblable à celui du tigre mourant, qui fut entendu des extrémités de la place. Fleuriot-Lescot fut exécuté le dernier (1). »

La répression ne s'arrêta pas là. Le 11 Thermidor, soixante-dix complices de la rébellion de la Commune périrent sur le même échafaud. Le lendemain, dans la dernière séance du Tribunal révolutionnaire, on en condamna douze. Coffinhal ne fut arrêté que le 17 Thermidor, livré par un ami auquel il avait demandé l'hospitalité. Il était à demi mort de fatigue, de faim et de soif. Il comparut le 18 au Tribunal criminel qui le livra à l'exécuteur. Ce fut au milieu des huées que la charrette arriva place de la Révolution. Parodiant son mot habituel, quand il interrompait les accusés dans leur défense, le peuple lui criait :

(1) Duval. *Souvenirs thermidoriens*, p. 253.

« Coffinhal! Coffinhal! Tu n'as pas la parole (1). » Tous ceux qui de près ou de loin touchaient à Robespierre ou à ceux que la Convention avait confondus avec lui dans la même proscription furent incarcérés (2). En prison toute la maison Duplay qui n'en sortit qu'en Thermidor de l'an III, en prison Duplay, son fils, Simon la jambe de bois. En prison Mme Duplay, qui y fut pendue. En prison ses filles. En prison Éléonore. En prison Mme Lebas, qui attendit de longs jours avant de pouvoir aller pleurer sur la tombe que les fossoyeurs Quatremains avait creusée pour son mari au cimetière Saint-Paul. En prison Charlotte Robespierre, en prison tous les Lebas, tous les Vaugeois, Laviron, Deschamps, cependant que les complaintes populaires chansonnaient le vaincu :

L'infâme Robespierre,
Du peuple l'ennemi,
A mordu la poussière
Et son règne est fini.
Et, mais oui-da,
Voilà le sort de tous ces traîtres-là!
Et, mais oui-da,
Voilà le sort de tous ces traîtres-là? (3)

(1) Campardon. *Le Tribunal Révolutionnaire*, I, 430.

(2) Les Robespierristes furent enterrés au cimetière des Errancis, rue du Rocher. Leur fosse fut creusée au nord du cimetière, le long du mur de l'ancien chemin de ronde de Clichy. Les frais de transports s'élevèrent à 193 livres et l'on donna 7 livres de pourboire aux fossoyeurs. Quand plus tard, le cimetière fut fermé et vendu on établit sur son emplacement un bal public.

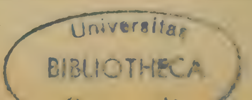
(3) Archives Nationales D XXXVIII 5.

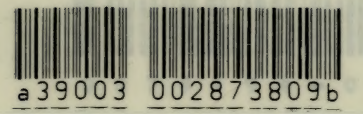
FIN

TABLE DES CHAPITRES

TABLE DES GRAVURES

Imprimerie F. SCHMIDT, 5-7, avenue Verdier, Grand-Montrouge (Seine).




a39003 002873809b